

Ce volume reprend l'ensemble des textes relevés lors de notre dépouillement. Il comporte donc, pour la Belgique, les articles tirés des quotidiens *Le Soir* et *La Libre Belgique*, du 9 juin 1993 au 21 juillet 1993 et du 2 février 1994 au 2 juin 1994. Pour la France, les articles sont issus des quotidiens *Le Figaro* et *Le Monde*, du 16 décembre 1997 au 15 juillet 1998. Nous avons également pris en compte, tant pour la Belgique que pour la France, quelques articles traitant de notre sujet, antérieurs ou postérieurs aux périodes déterminées.

I. Belgique

1. Le Soir

Avant le 9 juin 1993

Congrès européen sur le langage au féminin à Anvers Et le Verbe créa la femme

On les dit bavardes, volubiles et futiles... Pipelettes incapables de parler d'autre chose que de chiffons ou de commérages croustillants. Des villages d'Afrique noire aux plaines des Pays-Bas, on ne compte plus les dictons imaginés pour conter les façons qu'ont ces dames de causer plus que de raison. C'est vers 1965 que des scientifiques établissent clairement le rapport existant entre la langue, le sexe et la société et qu'émerge pour la première fois la définition du concept de « sexisme » ou discrimination langagière fondée sur le sexe. Une autre forme de racisme...

On dit que les femmes n'ont pas beaucoup de vocabulaire, qu'elles sont incapables de construire des phrases complexes, de tenir un discours cohérent. Lors de ma première thèse sur les « Différences linguistiques entre femmes et hommes », confie Patricia Niedzwiecki, philologue et dramaturge, j'ai découvert que les femmes se différencient surtout par une tendance prononcée à soutenir la conversation à l'aide de toute une série de gestes, de sons, de regards

exprimant le soutien à la personne qui parle.

Elles ont également l'habitude de digresser, ont un comportement verbal sinueux mais possèdent un parler plus modulé, plus concis que leurs partenaires masculins. C'est frappant lorsque l'on assiste à une séance du Parlement par exemple : les députés masculins ont tendance à s'étendre beaucoup plus longuement sur la question. Mais de différence marquante quant au choix des sujets ou du vocabulaire, il n'est pas de preuve concluante.

Autre vestige de ces tentatives sexistes : l'absence de forme féminine pour certains noms de professions. Principalement les hauts postes, davantage bridés que décrochés par ces dames. Lorsque l'on consulte le livre des métiers de la ville de Paris, explique Patricia Niedzwiecki, on se rend compte, qu'au Moyen Âge il existait une foule de noms de métiers féminins. Parce que l'on avait besoin des femmes pour lutter contre l'adversité et leur présence se

traduisait dans la langue. À la Renaissance, le glas a sonné, les femmes ont dû sortir du visible et rentrer dans les foyers. Parallèlement, le grammairien Vaugelas imposait à la langue française la règle de l'hégémonie du masculin. Aujourd'hui, on n'a guère progressé, et ces résistances à la féminisation du langage ont des effets castrateurs sur la langue. Car si la langue s'immobilise, elle s'enlise, devient mortifère. C'est aller contre la Nature aussi, la créativité.

L'un des critères souvent avancé pour repousser la féminisation des noms : la laideur. Un prétexte que Patricia Niedzwiecki réfute aussitôt par la subjectivité et le manque d'habitude. Refuser la féminisation des noms, c'est refuser la présence des femmes à ces postes. Les femmes elles-mêmes veulent à tout prix être acceptées sans distinction et refusent parfois la féminisation de leur titre, s'assimilent jusqu'à disparaître, effaçant leur nature de femme.

Parmi celles qui résistent : Miet Smet qui demande à Patricia

Niedzwiecki de mettre au point un « Code de féminisation » dans les trois langues nationales ou Laurette Onkelinx qui a exigé qu'on l'appelle madame « la » ministre sans tenir compte de la peur du ridicule ou de la controverse. La parole a un pouvoir immense : celui de faire changer les choses. Au Parlement, tout est fondé sur le discours, et c'est un endroit dont les femmes sont quasiment exclues. La langue est vivante, doit évoluer, sinon elle s'appauvrit. Et si la langue se dessèche, la pensée aussi.

Pour débattre de toutes ces questions, Melina Mercouri, Yvette Roudy, Benoîte Groult, Pierrette Vachon-L'Heureux, Thérèse Moreau, Miet Smet, Antoinette Spaak, Henri Simons, initiateur du décret sur la féminisation, Louis Tobback et d'autres se réuniront autour de Patricia Niedzwiecki pour le premier congrès européen sur la féminisation du langage.

CHRISTELLE PROUVOST

Congrès européen sur la féminisation du langage, du 13 au 15 mai, à Anvers, renseignements au 02 537 97 60.

8 avril 1993, p. 9.

9 juin 1993 – 21 juillet 1993

Les noms de fonction féminisés par décret !

Puisque la langue entretient les stéréotypes sexistes, changeons la langue. Le Conseil de la Communauté en a décidé ainsi.

Madame la Conseillère, vous avez la parole. — Je serai brève, n'en doutez pas, Madame la Présidente. Dès aujourd'hui, ce genre d'échange, où la féminisation généralisée des termes qui désignent des fonctions l'emporte sur l'usage du terme masculin, ne doit plus prêter à l'étonnement. Le Conseil de la Communauté française vient en effet d'adop-

ter un décret qui vise à imposer les règles de féminisation des noms de métier, fonction ou grade ou titre lorsque ce sont des femmes qui les exercent ou les portent.

On parlera donc désormais d'une « chargée de cours », d'une députée, d'une ministre mais aussi d'une magistrate, d'une artisane ou d'une échvine.

Le décret sera effectivement appliqué au plus tard pour le 1^{er} janvier 1994, après publication, sous forme d'arrêté pris par l'Exécutif, des règles précises retenues par le Conseil supérieur de la langue française. Ce devrait être chose faite au mois de septembre, date de la prochaine séance plénière de ce Conseil. Toutefois, il ne fait aucun doute que les exemples cités plus haut se retrouveront dans la liste, qui, pour n'être pas définitive, a déjà fait l'objet de

discussions et d'examen attentifs de la part de nos meilleurs spécialistes de la langue.

Ces règles de féminisation seront-elles contraignantes ? La réponse est oui. Elles devront s'appliquer dans tous les textes officiels (lois, décrets, ordonnances, règlements, etc.) mais aussi dans les ouvrages ou manuels scolaires, de formation ou de recherche relevant de la Communauté française. Enfin, ces mêmes règles seront applicables lors de la publication, sous quelque forme que ce soit, d'une offre ou d'une demande d'emploi.

Qu'est-ce qui a poussé des élus politiques à se pencher sur un tel sujet ? Essentiellement, expliquait en séance Nathalie de 't Serclaes, la « rapporteuse » du texte longuement discuté en commission, le « désir d'améliorer la reconnaissance et la considération des femmes dans l'exercice de leur métier.

L'auteur de la proposition, l'écolo Henri Simons, fait valoir entre autres l'avis de la Commission du travail des femmes qui énonce la nécessité de féminiser les termes utilisés dans la désignation des professions de manière à assurer une meilleure égalité de traitement entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Ainsi, il semblerait que la lecture d'annonces rédigées au masculin susciterait chez beaucoup de femmes la mise en place de barrières inconscientes qui peuvent les empêcher de se porter candidates à l'emploi proposé.

C'est dans la même optique que Miet Smet, désormais « la » ministre de l'Emploi et du travail, avait annoncé il y a quelques semaines, au cours d'un symposium à Anvers, son intention de soumettre aux instances linguistiques concernées des propositions du même ordre pour les trois langues nationales.

En outre, remarquent les initiateurs du décret, certaines formulations, telle « Le directeur général est en congé de maternité », prêtent largement à sourire. Autant, au moins, que les consonances inhabituelles du type « une écrivaine » ou « une mannequin » ou « une chef ». Pour les cas difficiles ou litigieux — les mots terminés par -eur en l'occurrence —, on laissera aux usagers le soin de choisir entre celles en -eur (docteur) et celles de doctresse) préconisées par les dispositions semblables qui existent en Suisse ou au Québec. Mais les déterminants seront obligatoirement au féminin. Qu'on se rassure malgré tout : le décret ne prévoit d'autre sanction que le recours devant le Comité permanent de surveillance linguistique qui n'a pas pour habitude de porter plainte devant le tribunal...

DIÉRIE TELLIÉRIE

10 juin 1993, p. 1.

LA LANGUE DÉCORSETÉE



DIDIER TELLIER

La décision des parlementaires de la Communauté française de féminiser d'autorité les termes désignant des fonctions lorsque celles-ci sont exercées par des femmes est-elle dérisoire ? Est-ce, comme le soulignait l'opposition au cours du débat, par désaveu à l'égard des « grands problèmes » désormais hors de sa portée que le Conseil communautaire en est réduit à édicter des règles de grammaire ? L'étonnement prévisible du public n'a d'égal que celui de l'observateur politique. On ne se souvient pas en effet que nos élus aient légiféré dans un domaine que chacun croyait réservé au cénacle des linguistes et des académiciens. C'est que le domaine de la langue, presque au même titre que l'éthique, figure parmi les plus sensibles qui soient.

N'en doutons pas : les gardiens trop intègres de la langue ne manqueront pas d'arguments pour fustiger une décision dont ni les implications ni l'urgence ne leur paraissent établies. Ils jugeront que, trois ans après une réforme orthographique avortée, les iconoclastes ont cette fois vaincu sur un terrain inattendu. Les plus irréductibles se verront bientôt en prison pour ne pas s'être adressés à leur « mécanicienne » ou « préfète » dans le terme à présent requis par la loi... Et ce n'est pas le fait que nos cousins suisses, québécois et

même français nous ont précédés en cette disposition novatrice qui suffira à les rallier à notre conviction satisfaite.

Le maintien de la formule « neutre » (type « le professeur ») pour désigner indifféremment le titulaire masculin ou féminin d'une fonction aurait sans doute mieux convenu aux tenants du mythe de la fixité langagière. Ceux-ci auraient rendu un mauvais service au patrimoine qu'ils défendent. Parce que la survie d'une langue dépend largement de sa capacité à créer les outils linguistiques que requiert l'évolution sociale. Il serait audacieux de comparer l'époque que nous vivons à celle de la Renais-

sance, grande inventrice de progrès et de néologismes foisonnants. Mais pourquoi, après tout, un regain d'espérance ne viendrait-il pas aujourd'hui, de cette profession de foi féministe ?

Le trouble naît de l'impression selon laquelle le législateur, non content d'entériner un usage répandu, ait jugé nécessaire d'anticiper ce dernier. Était-il nécessaire de faire ainsi violence à la langue, si le but avoué est d'assurer aux hommes et aux femmes une égalité de traitement souhaitée par tous ?

C'est bien là que blessait le bât. En dépit de toutes les déclarations,

l'évolution même des mentalités en cette matière se trouvait handicapée par un usage linguistique en recul par rapport aux réalités. Une « présidente » ne représente plus pour personne aujourd'hui une femme de président, mais bien la titulaire. Quant à la « colonelle », elle exerce de nos jours beaucoup plus probablement ses talents dans un état-major que devant ses fourmeaux. Il aurait été hypocrite de s'en remettre à la lenteur d'une évolution « naturelle » en niant la contrainte sur l'emploi des mots qu'exercent, particulièrement en français, les codifications des académiciens comme des maîtres d'école. Les spécialistes du Conseil supérieur de la langue assurent qu'ils ont simplement accordé leur feu vert au législateur pressé d'accélérer une évolution salutaire. Ils se disent convaincus de l'avoir fait dans le respect total du génie de la langue (« écrivaine » peut exister au départ d'« écrivain » puisque « vilaine » existe à partir de « vilain »). Ils espèrent, ce faisant, supprimer les barrières inconscientes qui corsèrent encore une moitié de notre corps social. Leur geste est sans doute plus heureux qu'il n'y paraît, car il ouvre la voie à d'autres initiatives visant à traduire par voie de règlements la place théoriquement reconnue aux femmes dans nos institutions. Il a surtout le mérite d'éviter de s'en remettre trop facilement à la fatalité des choses.

Langue : la féminisation des noms de fonction suscite déjà de premiers commentaires.
Y alternent bon sens et ironie...

nisation des noms de fonction suscite déjà de premiers commentaires. Y alternent bon sens et ironie...

GERMAIN PIRLOT (Ostende)
S'habituer à des consonances inhabituelles
En fait, les consonances inhabituelles, ce n'est qu'une question d'habitude. À mon avis, cela ne devrait perturber que des esprits sclérosés, prématurément vieillissants.
Il en a été de même avec la nouvelle orthographe. Alors que je l'applique depuis deux ans, tant dans ma correspondance privée que dans mes cours, je trouve maintenant vieillot l'accent circonflexe dans des mots tels *île, aout, maître, brûler, paraître, ...* !
L'intégrisme anachronique n'est pas toujours religieux. Alors, bienvenue aux écrivaines, auteures, préfètes, députées et autres consœurs. Et tant pis si les misogynes s'en trouvent marries !

GEORGES DUTERME (1200 Bxl)
Passer par la loi ou laisser faire l'usage ?
Féminiser les noms de métier ! Ce décret était-il si nécessaire, et ne pouvait-on pas laisser agir l'usage ?
L'État, qui a tellement peu d'autorité réelle dans des domaines où ce serait indispensable, s'occupe trop de légiférer un peu partout et surtout hors de propos. Les deux semblent aller de pair.
Cette mesure est à rapprocher de l'obligation faite aux formations politiques de réserver aux candidats de sexe féminin 30 % des places en ordre utile sur leurs listes électorales.
Les droits politiques des femmes sont, depuis déjà bien longtemps, égaux à ceux des hommes. Là encore, le mieux était de laisser évoluer les mœurs.
Notre époque est trop pressée. Elle en devient intolérante.

(1200 Bxl)
Albert son père est sapeur
Nos fées-ministres de la Communauté Française (se prenant pour LA académie ?) ont frappé une grande coupe ! Ambiance au lycée Papillon (près-du-radiateur).
1. « Dictée » (pour Manuelle scolaire) :
La gendarmine et le sentineau (et comment, donc ! Ndlr) se promènent le long des mégynes de la rivière aux nénéfars récamants Eeklo (on télescope quatre compléments ! grandiose, non ?) Aqua songes-tu, ma amour ? s'enquiert le sentineau. À Basframite, la gangstère de Sainte-Gillette, répond la gendarmine en ajustant sa ceinturonne. (Ils s'asseyaient sur une banque). Le sentineau exhume son Filou-fax et commente le briefing de la cheftaine des pompières à la Défense régionale. Oh, zutte ! s'exclame la gendarmine. Complètement oublié que la zingueuse venait réparer les robinettes !.. ma déesse, elle est déjà neuve heures ! Je n'ai plus de Madame Propre ni de moutard de Dijon... Et il me faut absolue-menthe un cadal pour la dépitée maiorette. Croistu que deux mains ils accepteront Mystère Cache pour ma parfume de la couturière Cocotte Chanelle ?
2. « Application » (en cas de migraine, voyez une médecine).
a) déféminisez les masculins suivants (bonjour l'aidégars) :
la victime - la brute - la vigie - la canaille - la dupe - la fripouille ; ainsi que les noms propres : Zola, Sainte-Beuve, Lamartine, Hercule, Gagarine, Zachée, Idéfix ;
b) reglinguez, de manière optimale, les énoncés suivants :
1. Le trompette et l'estafette enfilent leurs camisous, leurs breteaux et des bottins à œillettes.
2. La frappe allonge un beignet à l'ordonnance.
3. Le momi et la macchabée partagent, depuis beau luret, la même tombelle.
4. L'Atomiam et le Basilic sont de grandes cymbales.
5. Il envoie une bisole aux Casquettes bleues sur Brucils Capitole : brava, les mèches !

17 juin 1993, p. 2.

Langue française : tant l'origine des mots que leur évolution suscitent des remarques.

MARCEL LIÉNARD (Chiny)

Cuisine et langues

Je félicite M. Trousson (Carte blanche du 5/7/93) d'avoir écrit ce que les francophones de Belgique pensent dans leur grande majorité.

Le passage de son article relatif à l'apport des mots d'origine normande m'a rappelé une remarque d'un de mes professeurs de langue germanique aux temps heureux de mes études.

Cette remarque semblerait prouver la supériorité de la cuisine française (normande) sur la cuisine anglaise (saxonne).

La preuve : le bœuf se dit beef à table et ox dans la prairie.

Le porc : pork ou pig.

Le mouton; mutton ou sheep.

Le veau : veal ou calf.

Amusant, isn't it ?

HENRI CROMBEZ (1180 Bxl)

La féminisation des noms de fonction

A Madame Labonne, Avocate.

Chère Maîtresse,

Veillez trouver ci-joint copie de la lettre adressée par la juge de paix du canton de ... à la commissaire de la Division de police de ... pour demander à celle-ci de surveiller les agissements des habitant(e)s de l'immeuble n° ... contigu au nôtre.

A noter qu'une première maré-

chale des logis-chefesse de la Gendarmerie était déjà intervenue pour essayer de leur faire entendre raison... en vain...

Ce fripouille de voisin, ainsi que sa voyoute de concubine, continuent de nous faire les pires ennuis. Elle et lui nous rendent la vie impossible.

Ma femme et moi sommes maintenant décidé(e)s à porter plainte.

Nous serions heureux(ses) si vous acceptiez d'assurer notre défense en justice, sachant que vous êtes considérée, parmi vos pairs et paires, comme étant une ténore du Barreau.

Moi-même et mon épouse vous prions d'agréer, chère Maîtresse, l'assurance de notre considération distinguée.

Post-scriptum :

1. Il n'est plus raisonnable de vous appeler « Mademoiselle » (quand tous les hommes se nomment « Monsieur » sans distinction d'état civil), ni « Lebon » qui ne convient plus pour une dame et doit être aussi féminisé.

2. Les règles grammaticales qui privilégiaient le masculin ne sont plus d'application. Ainsi, plus question de « lui demander » au lieu de « demander à celle-ci », ni de remplacer « elle et lui » par « ils », ni d'écrire « ma femme et moi sommes décidés » (car l'égalité n'est pas respectée).

3. Mais réciproquement, la « galanterie » n'a plus sa raison d'être. D'où ce changement où « mon épouse » passe après « moi-même », au nom du rétablissement de l'égalité, toujours.

A bonne entenduse, salut !

Que ceux et celles qui liront cet article prennent soin de l'interpréter au deuxième degré.

Après le 21 juillet 1993

Tous les problèmes mineurs comme ceux de l'enseignement étant réglés à la satisfaction générale, le Conseil de la Communauté française de Belgique peut enfin s'attaquer aux réformes fondamentales urgentes, d'où le récent décret prescrivant la féminisation des appellations, titres et vocables jusqu'ici exclusivement masculins. Finis les « Madame le Ministre, Madame le Président, Madame le Député... », dorénavant « Madame la Présidente, Madame la Ministre, Madame la Députée... ». Mais encore « Madame la Substitute de la Procureuse du Roi, Madame la Bourgmaitresse... ».

Les francophonissimes francolâtres auteurs de ce décret ont-ils songé un instant qu'ils suivaient patement pour une fois le chemin ridicule indiqué depuis déjà quelques décennies par les autorités néerlandophones ? En effet, en une carrière de potache, et pendant une durée moyenne de douze ans d'études primaires et secondaires, l'orthographe néerlandaise change au moins trois fois, à coups d'arrêtés royaux avant la communautarisation et, depuis, par décret. Le « Moniteur » publie régulièrement des listes de terminologies nouvelles, ainsi que de vocables excommuniés, ou de tournures interdites. Cette réglementation autoritaire de l'ABN (Algemeen Beschaafd Nederlands) roule comme pluie sur un toit

Quand Toine Culot corrige Voltaire

de verre, et ne change évidemment rien aux usages linguistiques de nos compatriotes du Nord.

De ce ridicule, jusqu'ici la langue française était préservée. En 1636, le cardinal de Richelieu avait fondé l'Académie française, lui confiant sur la langue française une autorité suprême mais non absolue, qui ne conférerait ni ne confère à l'Académie aucun pouvoir d'initiative, sa mission et son pouvoir se limitant à la constatation du « bon usage ».

Jamais l'Académie n'a inventé un mot ou une tournure nouvelle; sa mission se limite à constater ce que les bons auteurs utilisent dans leurs écrits; elle le constate, le classe, et en déduit la règle qui, ensuite, codifiée par l'Académie, oblige les usagers du français.

Il s'agit bien entendu du français universel

dont on s'accorde à déplorer l'actuelle régression sur le plan international. A l'heure où la culture française est menacée dans le monde, est-il opportun qu'une ethnie périphérique comme la nôtre donne l'exemple fâcheux d'un particularisme autoritaire ? Lorsque la Communauté française de Belgique aura codifié son propre bon usage, que le Québec et la Suisse romande auront eux aussi imposé leurs améliorations, les milieux cultivés attendront avec intérêt les trouvailles de quelque Mobutu ou autre Bokassa, qui sont, eux aussi, des francophones à part entière, à l'égal de Madame Spaak et de feu Lucien Outers...

Il a fallu attendre la communautarisation de la Belgique pour que, singeant la Flandre, la Wallonie se donne le grotesque de légiférer et d'innover impérativement dans un domaine qui est celui de l'Académie française, mais non le sien.

On pourrait également se poser la question de savoir si, ce faisant, la Communauté française n'a pas commis un excès ou un détournement de pouvoir. De quel texte constitutionnel ou légal tire-t-elle un pouvoir quelconque sur la langue française, chose essentiellement immatérielle, ne faisant donc partie ni de ses attributions ni de son patrimoine ?

GUY WEBER

J'ignore quelles sont les compétences de Guy Weber, responsable (le mot n'est pas trop fort) de la « carte blanche » intitulée Quand Toine Culot corrige Voltaire (1). Mais de deux choses l'une, ou elles sont minces et il aurait le devoir de s'informer, ou elles sont réelles et il amuse sciemment le public.

De quoi s'agissait-il ? De la féminisation des noms de titres et de fonctions jusqu'à date récente presque exclusivement masculins. M. Weber commençait par ironiser : d'autres sujets, plus importants, eussent mérité de retenir l'attention du Conseil de la Communauté française de Belgique (procédé rhétorique connu, je n'y insiste pas). Puis venait la mise en accusation des « franco-phonissimes francolatres », suspects, à paradoxe, de singer le dirigisme de leurs confrères flamands en matière de modernisation orthographique (car, bien entendu, l'interventionnisme français - justifié, là n'est pas la question - de l'ordonnance de Villers-Cotterêts dès 1539 ou de la moderne loi Bas-Lauriol qui réglemente la langue publicitaire compte pour du beurre).

On passait ensuite à la glorification de l'Académie française, sur le « domaine » de laquelle la Wallonie empiéterait de façon « grotesque » (or, ni l'article 24 des statuts de création - février 1634 - ni l'article 6 des statuts de restauration sous Louis XVIII - juillet 1816 - n'octroyaient à l'Académie d'exclusivité, ils lui recommandent de travailler avec tout le soin et la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences). Enfin, persiflait M. Weber, où allons-nous si le Québec, la Suisse romande se mêlent de faire la leçon à la mère patrie du « français universel », en attendant « les trouvailles de quelque Mobutu ou autre bokassa... » ?

En Belgique romane, il faut le rappeler inlassablement, le français ne fut jamais une langue importée comme en Afrique noire. Il a tôt servi d'idiome de communication aux locuteurs wallons, picards, lorrains, champenois, bourguignons (bref à la totalité du territoire d'oïl). Nos ancêtres se trouvaient logés à la même enseigne - ni pire ni meilleure - que les Français septentrionaux, et en tout état de cause plutôt mieux que les Méridionaux de Lyon, Limoges, Toulouse, Bordeaux, Marseille, sans parler de Nice - française depuis un peu plus d'un siècle seulement - ou de Strasbourg en zone dialectale germanique. Il y aurait beaucoup à dire sur l'ambiguïté du vocable francophone (une équivoque qu'élude heureusement à mon avis l'épithète de Communauté française de Belgique).

Revenons au débat de fond. A propos de la « féminisation des titres, professions et fonctions », une façon de conduire le raisonnement pourrait être la suivante.

Quand Pestiaux se prend pour Voltaire

1. La langue française attribue un genre aux noms inanimés (par exemple la lune et le soleil), mais un sexe aux humains et aux animaux (à condition que nos « frères inférieurs » revêtent un intérêt affectif : chat et chatte, chien et chienne..., économique : les mâles reproducteurs taureau ou bélier, les mâles non reproducteurs bœuf ou mouton, les femelles vache ou brebis..., voire gastronomique : cerf et biche..., vis-à-vis des masculins arbitraires un moustique, un hérisson, un rhinocéros..., et des féminins une araignée, une souris, une truite...)

2. Le genre masculin s'accommode du bisexuel (l'« épïcène » dans le jargon des spécialistes) : la déclaration des droits de l'homme concernait indistinctement les citoyens et les citoyennes, et l'appel à élire tel président n'exclut pas une candidature féminine (tandis que présidente écarterait bel et bien un prétendant masculin).

Usage séculaire et moyens grammaticaux

3. Convient-il alors de signifier le sexe des personnes détenant le titre, exerçant la profession, occupant la fonction ? L'usage séculaire a répondu : baron et baronne, fermier et fermière, prêtre et prêtresse, chanteur et chanteuse... En stoppant le processus, ou en le limitant aux charges moins prestigieuses (les grands couturiers mais les petites couturières...), on perpétue de facto le sentiment d'un monopole viril, les femmes n'accédant au niveau requis que par mariage (ambassadrice, présidente, générale = « épouse d'ambassadeur, de président, de général »).

4. La décision psycho-socio-politique arrêtée - le Québec, la France, la Suisse romande ayant en la circonstance, et dans l'ordre, précédé la Communauté française de Belgique - , on conserve le choix des moyens grammaticaux, de la pure addition d'un « e » : député et députée, apprenti et apprentie, commis et commise, plombier et plombière, contractuel et contractuelle, chirurgien et chirurgienne, maçon et maçonnes... à la modification suffixale : chercheur et chercheuse, vendeur et vendeuse, éditeur et éditrice, inspecteur et inspectrice, aviateur et aviatrice... ou à la détermination féminine

du vocable masculin inchangé : une ministre, une impresario, une para...

5. Après cela, libre aux hommes de masculiniser en matière de réciprocité ou de représailles les féminins d'occupations épisodiques traditionnellement garçonnières : un estafette, un ordonnance, un vigie..., et pourquoi pas au rebours, un putain (sur le modèle de un prostitué), en attendant que les progrès de la génétique permettent un nourrice ?

Une dernière remarque. « Féminisateurs ou pas, restons courtois. » J'appartiens à une Université dont le recteur et le directeur des éditions sont des femmes. Il m'arrive de m'adresser épistolairement au secrétaire général du FNRS, femme elle aussi. Si mes interlocutrices préféreraient d'aventure leur dénomination masculine à rectrice, directrice, secrétaire générale, je me plie à ce souhait, quitte à leur communiquer le verdict déjà vieux de deux linguistes pourtant réputés « de droite », Jacques Damourette et Edouard Pichon, qui écrivaient en 1927 (« Essai de la langue française, I ») :

La facilité avec laquelle le français (...) sait former des féminins différenciés devrait vraiment détourner les femmes adoptant des professions jusqu'à ces derniers temps exclusivement masculines de ridiculiser leurs efforts méritoires par des dénominations masculines écœurantes et grotesques, aussi attentatoires au génie de la langue, qu'aux instincts les plus élémentaires de l'humanité.(...) Une plus juste conception de leur véritable place et de leurs légitimes aspirations, en même temps que le respect de leur langue maternelle, devrait au contraire leur conseiller de renoncer au préjugé bizarre en vertu duquel beaucoup d'entre elles croient recevoir une marque de mépris quand on leur donne un titre à forme féminine. A moins que leur féminisme ne soit une conception contre nature et la négation non de l'inégalité mais de la différence des sexes, cette prétention barbare va contre leur but même. Ne se rendent-elles pas compte que, bien au contraire, au point de vue social même, elles ne font, en laissant obstinément à leur titre sa forme masculine après de leur nom féminin et de leur appellation féminine de Madame ou de Mademoiselle, que se proclamer elles-mêmes des monstruosités, et que, dans une société où il deviendra normal de les voir exercer des métiers d'avocat, de médecin, d'écrivain, il sera naturel qu'il y ait pour les femmes se livrant à ces métiers des dénominations féminines comme il y en a pour les brodeuses ou les cigarières ?

MARC WILMET

Professeur de Linguistique à l'Université de Bruxelles, Prix Franqui 1986

(1) Parue le 30 août dernier, déjà...

Les noms de profession au féminin

C'est officiel : une femme vaut un homme !

La Communauté française n'a pas le pouvoir de légiférer dans un domaine qui, pour être moins symbolique, concernerait sans doute davantage le quotidien : les femmes restent, en moyenne, moins bien payées que les hommes pour le même travail. En revanche, les questions de langue nourrissent des débats et alimentent des recommandations depuis longtemps déjà dans des communautés attentives au problème de la terminologie, question moins innocente et théorique qu'on peut le penser. *Les mots modèlent nos représentations du monde*, rappelait à bon escient Jean-Marie Klinkenberg, président du Conseil supérieur de la langue française, lors de la présentation officielle, hier, des principes suivis pour mettre au féminin des professions qui, pour beaucoup, restaient au masculin en fonction du pouvoir qui leur correspond — pour dire les choses simplement. Il est vrai que, comme le disait encore Jean-Marie Klinkenberg, *alors que l'ouvrière et le téléphoniste ont sans diffi-*

culté trouvé le chemin de notre oreille, les ambassadrices, les juges et les ministres-présidentes semblent offrir certaines résistances. Signe, s'il en était besoin, que l'influence des sexes se fait encore sentir d'une manière qui n'est pas seulement grammaticale.

On se serait cru, hier, au musée Charlier, ramené au temps de l'école primaire — les bancs en moins. Le petit — mais exhaustif — fascicule « Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre » aligne sur plus de quarante pages une longue liste de « un... une... », comme lors d'exercices déjà bien lointains. Sanglier ? Laie ! Cochon ? Truie ! Ou, en sens inverse : Oie ? Jars !

Les choses sont heureusement plus simples pour la féminisation des noms de profession, puisque le Conseil supérieur de la langue française a pris soin de respecter les règles « naturelles » (si l'on ose ce mot, très moyennement adapté aux circonstances) de l'évolution du langage, en s'inspirant aussi de

ce qui avait été fait ailleurs, sans pour autant aller aussi loin que le Québec, exemple d'une communauté francophone où les « écrivaines » et les « professeuses » sont communément acceptées, contrairement à ce qui se passe ici.

En outre, le pouvoir de légiférer se limitant aux domaines qui dépendent directement du pouvoir, le décret du 21 juin 1993, dont découlent les règles détaillées dans un fascicule destiné à beaucoup circuler, concerne surtout ce qui est administratif, dans les lois, décrets, ordonnances, règlements, correspondances, contrats, etc., jusqu'aux manuels d'enseignement.

Malgré tout, les recommandations traduites dans ce lexique et dans ces règles sont bien raisonnables, et il va de soi que leur application correspond, tout simplement, à une saine évolution des habitudes répercutées dans le vocabulaire. Qui voudrait encore s'adresser à « madame le bourgmestre » alors que tant de femmes occu-

pent ce poste ? Il faut réfuter l'idée selon laquelle le masculin désigne la fonction et non la personne, insistait Jean-Marie Klinkenberg. Réflexion de simple bon sens, somme toute, et dont il était temps de faire sentir les effets dans un texte officiel.

Le temps, qui a déjà travaillé en faveur de la logique après des décisions plus abruptes dont l'usage a raboté les angles trop aigus, tranchera sans doute encore pour quelques cas litigieux, dont certains résonnent en tout cas curieusement à l'oreille. Ainsi, le féminin de « cafetier » devrait être « cafetière »...

Et puis, il faudra se faire à l'idée que si, dans notre pays, le Premier ministre est linguistiquement asexué, il n'est pas nécessairement un ange. On pourra dire, sans hésiter : une Première ministre !

PIERRE MAURY

« Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre » peut être obtenu gratuitement sur demande écrite au Service de la langue française, BP 151, 1080 Bruxelles.

3 février 1994, p. 13.

La féminisation des noms de métier en question

L'Académie parle à l'Académie

« Abusive et choquante » : ainsi la vénérable Académie française juge-t-elle la féminisation « à la Belge » !

Patras ! La langue française et ses farouches défenseurs sont en émoi ! Le 3 février dernier, on s'en souvient, le ministre de la Culture de la Communauté française, Eric Tomas, présentait « Mettre au féminin », le guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre résultant du récent décret voté en la matière par le conseil de la

Communauté française (voir « Le Soir » du 4 février).

On pouvait s'interroger, évidemment, et nous l'avons fait ici-même, sur la nécessité de légiférer en une matière régie par l'usage plutôt que par décret. Mais ce n'est plus de subtiles distinctions qu'il est maintenant question : l'honneur d'une langue est en jeu, son génie a été bousculé par des voisins iconoclastes. Faudra-t-il, demain, élever une autre frontière linguistique entre la France et la Belgique francophone ? M^{me} « la » juge Anicia, en tout cas, devra se contenter de redevenir « le » juge si elle va passer des vacances en France.

Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, vient de faire parvenir à Jean Tordeur, son homologue de l'Académie royale de langue et littérature françaises de Belgique, la lettre suivante :

L'attention de l'Académie fran-

çaise vient d'être attirée par un correspondant bruxellois sur un décret en date du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.

Nous avons d'ailleurs pu relever récemment, dans un compte rendu du correspondant du « Monde » à Bruxelles, l'expression : « la » juge.

L'Académie française considère que cette féminisation est abusive et choquante.

Elle a d'ailleurs eu l'occasion de rappeler, dans une « déclaration » en date du 14 juin 1984, que l'opposition, en français, entre genre « masculin » et genre « féminin » était impropre et qu'il convenait de lui préférer la distinction entre genre « marqué » et « non marqué ».

Le genre dit « masculin » est un genre « non marqué », qui a la capacité de représenter à lui seul les éléments relevant de

l'un et l'autre genre. Lorsque l'on parle des « habitants » d'une ville ou des « candidats » à un concours, des « avocats » d'un barreau ou des « juges » d'un tribunal, c'est le genre non marqué qu'on emploie.

À l'inverse, le genre « féminin » est un genre marqué. Il institue entre les êtres animés une ségrégation, de sorte que son emploi devrait être soigneusement évité par ceux et celles-là mêmes qui prétendent vouloir abolir toute inégalité professionnelle entre les sexes.

J'ajoute que cette déclaration, que nous appelons volontiers « l'arrêt Dumézil — Lévi-Strauss », a été rédigé par ces deux éminents savants, dont la compétence, en cette matière comme en d'autres, n'a jamais été mise en doute.

L'effet de cette déclaration a été de briser immédiatement un projet de décret de féminisation

alors en préparation au ministère des Droits de la femme.

L'Académie française regrette que le décret pris par le conseil de la Communauté française de Belgique jette ainsi la confusion dans la langue et dans l'usage.

Elle m'a demandé de vous en faire part et serait très reconnaissante à l'Académie royale de langue et de littérature françaises, si elle estimait qu'il convient de s'élever contre cette mesure.

On se souvient du débat enflammé qui avait secoué la France entière, blessée dans son identité, après le projet de réforme de l'orthographe. On attend donc avec impatience l'épisode suivant du nouveau feuilleton linguistique. Il promet lui aussi d'être saignant. Quand Jacques Toubon conquerra-t-il Eric Tomas pour lui faire entendre raison ?

P. My

16 février 1994, p. 7

Le feuilleton de la féminisation des noms de métier rebondit

L'Académie répond à l'Académie

Nous l'avions écrit il y a deux jours, le débat amorcé de part et d'autre de la frontière franco-belge sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, promettait d'être passionnant. Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, avait écrit à ce sujet à Jean Tordeur, son homologue belge, avec l'espoir de susciter à Bruxelles un texte réprobateur de la part des académiciens. La demande française, transmise ici à la presse par l'Académie française, était devenue publique avant même que son destinataire lui ait répondu. Du coup, Jean Tordeur, c'est de bonne guerre, livre lui aussi en pâture aux journalistes — qui n'attendaient que cela, il faut bien le dire — sa réponse datée d'avant-hier, 16 février.

Avant de répondre sur le fond, il commence par s'étonner du procédé qui le *choque gravement*. Puis il précise, à l'intention de Maurice Druon qui pa-

raissait ignorer, que l'Académie a bien été impliquée, à plusieurs titres, dans la mise au point du décret de la Communauté française incriminé.

D'abord parce que quatre académiciens appartiennent au Conseil supérieur de la langue française sur l'avis duquel s'appuie le gouvernement de la Communauté française : *Deux d'entre eux le sont de droit : moi-même et mon confrère Philippe Roberts-Jones, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, membre de l'Institut; deux autres à titre personnel : M. André Goosse, successeur de Grevisse à la rédaction du « Bon Usage », président du Conseil international de la langue française et M. Marc Wilmet, linguiste, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, vice-président de la Société de linguistique romane.*

Ensuite parce qu'André Goosse et Marc Wilmet ont, en quelque sorte, servi de relais entre les

travaux du Conseil supérieur et l'Académie à l'occasion de leurs exposés, suivis d'un débat, lors de la séance du 11 septembre dernier. Un souhait a alors été exprimé : *que les modifications envisagées se limitent formellement à ces emplois [les matières administratives et réglementaires] sans « prétendre nullement régenter l'usage général en matière d'expression ou d'écriture ».* Nous demandions également que « l'on procède avec prudence, en respectant les tendances naturelles de la langue et sans violenter la liberté des individus ». Il était aussi suggéré que « des recommandations soient prises en concertation avec l'ensemble de la francophonie ». Ce qui, à l'évidence, semble bien difficile à réaliser.

Toujours est-il qu'en mettant en évidence l'action *constamment modératrice* de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises, *gardienne vigilante de la langue française*, Jean Tordeur ne répond pas vraiment dans le sens espéré par Maurice Druon, auquel il rappelle d'ailleurs que l'Académie française elle-même a introduit dans son dictionnaire, en 1932-1935, plusieurs dizaines de féminins nouveaux, dont certains avaient d'abord été critiqués.

Entre Secrétaires perpétuels, le ton est évidemment d'une intelligente courtoisie. Mais la réplique est malgré tout très claire : il n'y a aucune raison de faire marche arrière sur des modifications qui paraissent bienvenues.

PIERRE MAURY

Langage et femmes d'Europe

Contre le sexisme ordinaire, et dans la foulée d'un débat bien entamé ces derniers jours sur le thème de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, voici un document qui tombe à pic : « Femmes & langage », de Patricia Niedzwiecki, présenté aujourd'hui au Parlement européen. Alors qu'on en est à s'interroger sur les différences d'attitude entre la France et la Belgique francophone, cette étude adopte une vision plus large et en plusieurs langues d'une question qui déborde d'un cadre strictement linguistique.

« Docteure » ès lettres et sciences humaines, selon le titre que se donne Patricia Niedzwiecki sans tenir compte des recommandations récemment édictées en Communauté française de Belgique, l'« auteure » — continuons — de ce texte analyse les enjeux fondamentaux du sens des mots quand ils sont confrontés à des réalités sociologiques : à travers bien des comportements appartenant à des communautés linguistiques différentes, *l'être humain femme est trop souvent perçue comme appendice de l'homme.*

Méfions-nous donc, paraît dire ce « Cahier de Femmes d'Europe », des habitudes et des catégories correspondant trop facilement à ce que nous avons toujours entendu dire.

Moins linguistique que sociologique, mais soucieux de plier la première discipline à la seconde en fonction des besoins nouveaux de notre civilisation, « Femmes & langage » est au moins un élément de réflexion intéressant dans le cadre des discussions actuelles.

P. My

« Femmes & langage », « Les Cahiers de Femmes d'Europe », n° 40, Service Information Femmes, 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles.

Langage : féminiser les noms de métier, de fonction, etc. ? Les avis sont partagés.

F. SIMONS (1040 Bxl)

Heureuses « cafetières »

Je suis tout à fait d'accord avec MM. Druon et d'Ormesson. Nous, les femmes belges, et bien entendu tous ces messieurs qui se laissent mener par le bout du nez, allons encore faire les frais des moqueries de nos voisins français (et, pour une fois, je ne peux pas leur donner tort), et autres francophones. C'est, en effet, ridicule, quand on dit de quelqu'un que c'est une cafetière, ce n'est pas un compliment. Maintenant, elles vont être heureuses toutes les « cafetières » du pays.

Les femmes veulent occuper les mêmes postes que les hommes, c'est très bien, mais ce n'est pas une raison pour en changer l'appellation, la féminiser.

Lors de la création de l'Association mondiale des femmes chefs d'entreprise, la première présidente a été M^{me} Foinant, maître de forges. Cette dame a bien précisé que son titre était « Madame le président ».

Puisque nous sommes en Belgique, je dirai que « Madame la présidente » fait un peu « chocheté ».

Un seul exemple : Madame l'ambassadrice était réservé à l'épouse d'un ambassadeur. Dorénavant, il faudra bien savoir de quelle personne on parle.

NICOLE HANOT (Engis)

Lettre d'une lectrice, administratrice, artiste, bénévole, chômeuse, cuisinière, danseuse, etc

Ainsi donc la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre est choquante pour l'Académie française..., le genre « féminin » étant un genre marqué qui institue entre les êtres animés une ségrégation.

Pourrait-elle s'expliquer plus clairement ?

Ségrégation (du latin segregare = séparer du troupeau - signifie « le fait de mettre à part (en parlant d'une masse ou d'un groupe) » (Dict. Robert). En quoi cela souligne-t-il une quelconque inégalité professionnelle ? Et comment peut-on avancer qu'une séparation soit automati-

quement discriminatoire et non pas valorisante ? L'élection d'un Prix Nobel constitue aussi une ségrégation...

La Vénérable Académie aurait-elle par hasard sous-entendu l'épithète « raciale » ?

Pauvre vieille Dame ! Il est bien triste de devoir constater qu'elle appartient à un genre féminin marqué qui institue entre les êtres animés une ségrégation...

R. GROLLET (1160 Bxl)

Le message d'austérité de la Banque nationale

« Plus tendancieux, plus monétariste et capitaliste, anti-social que cela tu meurs... »

Voilà comment on peut résumer le dernier rapport de notre Banque nationale (flamande).

Il ne faut pas être économiste de talent pour comprendre d'où vient le vent. Après avoir été muets sur la politique budgétaire, à l'époque où la situation financière de l'État eût permis de réaliser un boni, après ne pas avoir exprimé le coût de la parcellisation de l'État (on ne peut évidemment pas demander aux experts et savants de la grande institution de réaliser que la décentralisation accroît les frais administratifs). Bref, après avoir permis aux gens du Nord d'obtenir tout ce qu'ils voulaient, on réalise soudain qu'il faudrait passer à l'austérité.

Bien entendu, ce n'est pas le franc fort qui obère nos exportations, ni le coût insupportable des administrations multiples : c'est le coût du travail et de la protection sociale qui sont la cause de tous nos maux.

Il faut donc organiser la précarité du travail (pudiquement baptisée flexibilité) doublée d'une réduction de la protection sociale pour redresser la situation et surtout les profits des entreprises. Quant aux chômeurs, leur sort ne tient qu'à eux.

Le modèle, c'est l'Amérique avec un redressement extraordinaire qui va de pair avec une paupérisation croissante et une criminalité dans le même sens.

Les gens du Nord ayant pris en main tous les contrôles décisionnels en matière monétaire et économique, ne serait-il pas temps que les francophones, qui n'ont presque plus rien à perdre, ne profitent de la Constitution fédérale pour reprendre à leur compte les slogans « séparatisme » et « België barst » ? Bien argumentée, une menace de séparatisme à trois ou à quatre, avec trois ou quatre

monnaies, pourrait amener les gens du Nord à réfléchir à ce que leur coûterait cette plaisan-

R. VINCENT (1080 Bxl)

Patrimoine du Limbourg

Quelques réflexions suite à l'article « Le Limbourg sauve son patrimoine » (« Le Soir » du 10-1-94) et au commentaire qu'en a donné M. Paul Minon (« Le Soir » du 15-2-94) :

La mine de Zolder fut la dernière à arrêter ses activités, par conséquent il est logique, voire normal, de noter le bon état actuel de ses installations, en l'occurrence sa centrale électrique datant néanmoins de 1924. Deux incendies spectaculaires mirent pourtant son existence en péril. Par contre, comment ne pas s'indigner en évoquant avec combien d'amertume, le sort peu enviable réservé à la mine d'Eisden !

Ce charbonnage, juste après la Deuxième Guerre mondiale, fut (à juste titre) considéré comme la plus moderne d'Europe. Les très nombreux visiteurs venus du monde entier afin d'y puiser de précieux enseignements en matière d'extraction de gisements, en témoignent.

Le magnifique et combien remarquable complexe administratif de ce charbonnage, datant de 1933 et possédant une architecture teintée de néo-classicisme résolument teinté d'avant-gardisme dans le contexte minier de l'époque, constitue à mon sens, un patrimoine « vivant » du passé qu'il eût été indispensable de sauvegarder.

Qu'en reste-t-il ? Une ruine ou presque, car ce splendide bâtiment est totalement à l'abandon, habité par de nombreux pigeons qui y pénètrent par les trous béants de la toiture ou les fenêtres quasi inexistantes...

Pourquoi avoir réservé un sort nettement plus favorable aux 5 autres sièges des Kempense Steenkolenmijnen (KS) ? Mystère ! Sans doute faut-il en chercher la raison auprès de MM. Sauwens, Kelchtermans et consort qui commirent sans vergogne un tel sacrilège. Alea jacta est...

Tout là-bas, aux confins du Limbourg et de la Hollande, ce merveilleux coin de terre n'offre guère de stimulations économiques si ce n'est pour l'implantation d'infrastructures à connotation mégalo-touristiques prônées et (tant) convoitées par certaines éminences de cette province. {...}

Le français fait de la résistance « Too much », c'est trop !

On savait que les défenseurs de la langue française avaient de l'énergie, parfois d'ailleurs gaspillée autour de problèmes qui n'en sont guère. On ne se rendait pas compte de l'influence que pouvait avoir la question sur la vie politique. Après la guéguerre franco-belge autour de la féminisation d'un certain nombre de noms communs (pas toujours si communs que ça, d'ailleurs), voici que Jacques Toubon lui-même, en charge de la culture dans le gouvernement Balladur, sort des bois pour défendre un projet de loi dans lequel les termes étrangers — entendez « anglais », bien sûr — sont proscrits pour pas mal d'utilisateurs, officiels ou commerciaux, de la langue.

maine de la publicité, d'être « dissuasives ».

Entre le Québec qui a adopté une attitude très rigide sur l'utilisation de la langue française et la Communauté française de Belgique où la féminisation des noms de métier (etc.) vient de faire naître une polémique sans doute, elle aussi, disproportionnée avec son objet, voilà donc que la France se lance à son tour dans la mêlée. Non sans avoir réfléchi, certes : les premières velléités datent, dans ce domaine, de 1539. Mais quand même : la rigueur du législateur n'a jamais été d'une parfaite efficacité. La preuve : on recommence !

PIERRE MAURY

Les détails occuperaient un espace fou. Restons-en donc aux principes, qui consistent évidemment à extirper de l'univers francophone toute corruption venue d'ailleurs : il va de soi que le projet de loi n'envisage pas une défense contre une langue précise, mais que le monde anglo-saxon est particulièrement concerné.

Il le sera, en tout cas, d'abondance si le projet devient loi. Du « Shuttle » au « walkman », les appellations internationales contrôlées risquent fort de subir un lifting — pardon, un lissage, selon les recommandations officielles — dont les publicitaires auraient à gérer le feedback (la rétroaction ?).

La moquerie est facile. Et il n'est pas pour autant interdit de considérer avec un certain respect une démarche consistant à préserver, à travers la défense d'une langue, toute une culture non seulement transmise mais aussi générée par celle-ci. Il n'empêche : dans les attitudes actuelles, la défense de la langue française prend, à notre goût, une importance excessive par rapport à son illustration. Le repli frileux est-il jamais une réponse à des agressions extérieures ? Et ne vaut-il pas mieux encourager les initiatives créatrices plutôt que de légiférer, même s'il s'agit d'une *loi de service et non de contrainte*, pour reprendre les mots de Jacques Toubon lui-même dans son point de vue publié dans « Le Monde » daté d'hier ? Surtout quand on annonce des sanctions en forme d'amendes qui risquent, notamment dans le do-

Du provincialisme linguistique

Le débat sur la féminisation des noms de métier et de fonction a pris, ces derniers temps, un ton et une orientation qui ont le mérite de faire apparaître les enjeux réels de cette polémique. Des plaisanteries suscitées par quelques féminins inouïs, on est passé à la contestation du droit de la Communauté française à légiférer sur de telles matières, puis à la dénonciation de cette initiative comme le signe avant-coureur d'une politique de repli linguistique obligeant les francophones de Belgique « au fond du trou du provincialisme » (René Swennen) et préparant la légitimation d'un « français de Belgique » en rupture de ban avec « le » français de Paris. Un tel débat ne peut laisser indifférents ceux dont le métier est de pratiquer et d'encourager une réflexion sur les phénomènes langagiers, indépendante des idées reçues qui font dans ces matières le lit du racisme linguistique le plus ordinaire.

Juin 1993 : la Communauté française de Belgique adopte le décret visant à féminiser les noms de métier, fonction, grade ou titre dans les documents du secteur public. Cette décision, qui prend cours le 1^{er} janvier 1994, ainsi que la présentation publique du Guide de féminisation, ne suscitent dans un premier temps que des réactions modérées, tantôt d'approbation, tantôt d'irritation face à certaines propositions concrètes. Tel cite à comparaître M^{me} la juge X. Tel autre manifeste une tendre sollicitude pour la femme grenouille. Une troisième s'offusque à l'idée qu'on puisse, comme « Le Petit Robert », appeler cafetière la ravissante tenancière du café voisin (sans toutefois paraître gêné par l'homonymie entre la cuisinière et son utilisatrice).

Ces premiers mouvements d'humeur vont rapidement céder le pas à une attaque en règle, au ton nettement moins bonhomme. Entre-temps, les opposants ont reçu un soutien de taille, en la personne du secrétaire perpétuel de l'Académie française, Maurice Druon, admonestant confraternellement son homologue de l'Académie royale de langue et de littérature françaises. Jugée « incongrue », « naïve et ridicule », fruit d'une « lubricité lexicale », la féminisation des appellations devient tout à la fois une atteinte aux bonnes mœurs linguistiques et un crime de lèse-majesté vis-à-vis du « parler de Paris » ou du « français central ».

Ce débat rappelle à bien des égards celui suscité naguère par les propositions de modifications orthographiques. Dans les deux cas, les principes qui fondent les réformes sont rarement mis en cause : l'essentiel de la réfutation porte sur quelques exemples montés en épingle.

Est-ce parce que la graphie nénufar surprend l'œil accoutumé au nénuphar qu'il faut jeter le discrédit sur l'ensemble d'une réforme qui a le mérite de faire porter l'attention des enseignants et des étudiants

sur des aspects plus essentiels dans la maîtrise du français écrit ? Est-ce parce que cuistote ou magistrat écorchent certaines oreilles sensibles que le principe d'une féminisation des appellations doit être remis en question, alors qu'il s'agit d'une adaptation linguistique rendue indispensable par l'évolution de notre société ?

La dérive devient procès d'intention lorsque certains détracteurs associent toute velléité de réforme à un complot contre l'intégrité de la langue française, présentée par eux comme immuable et intangible. Or il n'existe pas une langue française — il suffit de lire attentivement le Bon usage ou le Petit Robert pour s'en convaincre —, mais des variétés de français qui témoignent de la vitalité des communautés francophones. Faire du français un objet monolithique et figé, c'est non seulement méconnaître la réalité sociolinguistique de cette langue, mais c'est également créer un mythe qui alimentera bien des fantasmes. Un mythe qui s'incarne dans ce « français parisien » (de quel arrondissement ?) en dehors duquel il n'aurait pas de légitimité linguistique. Un mythe exalté par les insécurités des périphéries de l'Hexagone qui ont choisi, comme gage de leur loyauté à la cause du « bon français », de vilipender toute marque d'identité linguistique qui ne serait pas conforme aux particularismes parisiens. Un mythe qui fonde son existence sur l'opposition à ces autres mythes que sont « le français du Québec », « le français de Suisse » ou « le français de Belgique ». On parle français à Bruxelles, à Bastogne, à Liège et à Namur; en aucun de ces endroits on ne parle « le français de Belgique ».

Le débat en cours pourrait être une excellente occasion d'aiguiser la réflexion linguistique des Wallons et des Bruxellois francophones. A condition de prendre ses distances vis-à-vis de quelques contre-vérités. Non, les règles de féminisation ne sont pas incongrues ou ridicules : elles exploitent les possibilités techniques que recèle la langue française et qui sont à la base d'autres créations lexicales. Non, la Communauté française de Belgique n'est pas isolée dans une nouvelle « histoire belge » : elle s'aligne sur des décisions prises, il y a bien longtemps déjà, au Québec (1979), plus récemment en Suisse et même en France (1986). Oui, ces règles de féminisation seront d'application dans les textes administratifs,

mais chacun est libre, dans sa pratique quotidienne, de s'y conformer ou non.

La Communauté française a-t-elle outrepassé ses droits en légiférant en cette matière ? Certes non, dans la mesure où la politique linguistique entre dans ses attributions. A vrai dire, les opposants à la féminisation des appellations contestent moins la responsabilité juridique de la Communauté que l'impudence de cette institution belge qui ose prendre clairement position dans un débat dont l'issue ne fait pas l'unanimité outre-Québécois. D'où la question essentielle qui sous-tend la polémique en cours : de quelle légitimité peuvent se prévaloir les francophones bruxellois et wallons lorsqu'ils traitent de questions en rapport avec la langue française ?

Des réponses non ambiguës ont déjà été apportées. La remontrance de la vieille Dame du quai de Conti à notre Académie en dit long sur l'impérialisme linguistique dont continue de se targuer une certaine intelligence parisienne, avec l'approbation patente de quelques Bruxellois et Wallons : « Ce n'est tout de même pas à notre petite communauté francophone qu'il appartient de faire la leçon à la France. Car l'Usage ne se fait pas à Bruxelles, mais à Paris » (André Hella).

Une collectivité de plus de trois millions de francophones peut-elle accepter une telle sujétion culturelle ? Y a-t-il deux catégories de francophones, les uns détenteurs exclusifs de la légitimité linguistique, les autres soumis aux diktats des premiers ? Ces questions sont cruciales parce qu'elles engagent l'avenir même du français.

Si la majeure partie des francophones ne présente qu'une identité négative face au modèle « parisien », si toute tentative de prise en charge de son devenir linguistique par une communauté se heurte à l'opposition d'une minorité « hexagonale », il ne faudra pas s'étonner de constater une rapide désaffection vis-à-vis de ce français devenu de plus en plus étranger pour la majorité de ses usagers. La langue française n'a de chances réelles de survivre que si tous les francophones sont reconnus en être les dépositaires à part entière.

De ce point de vue, la position du Conseil supérieur de la langue française, avalisée par la Communauté française de Belgique, rompt avec une longue tradition d'alignement inconditionnel sur un usage linguistique venu d'ailleurs. Au bout du chemin, il n'y a ni la fabrication d'un français de Belgique, ni le provincialisme linguistique : il y a la fierté, pour une majorité de Wallons et de Bruxellois, de partager avec tant d'autres francophones une langue internationale respectueuse de leur identité.

MICHEL FRANCARD

Professeur de linguistique française à l'UCL (Louvain-la-Neuve)

Langue française : encore des commentaires sur la féminisation des noms de métier, fonction, etc.

GERMAIN PIRLOT (Ostende)

Une question d'habitude

Professeur de français, c'est avec un intérêt amusé que j'ai lu la prise de plume entre nos Académies de langue française.

Il ne fallait pas être grand clerc pour prévoir une réaction négative de la France — et des conservateurs anachroniques à propos de la féminisation des noms de métier. Il en a été de même lors de la dernière réforme qui supprime quelques inepties orthographiques.

M. Druon et les siens ignorent-ils que la langue n'a jamais cessé d'évoluer ? Que l'Académie française elle-même a procédé à plusieurs réformes ?

Vraiment, je ne vois pas ce qu'il y a de choquant à parler de « Madame la juge » ou de « Madame la présidente ». Je trouve plus aberrante la formule « Madame le juge », expression qui me donne toujours l'impression que l'on s'adresse à un travesti !

Toutefois, je dois reconnaître que cela peut paraître bizarre au début, mais ce n'est qu'une question d'habitude ; il suffit d'avoir conservé l'esprit assez souple.

Dans l'opuscule reçu de la Communauté française, j'ai relevé une omission pourtant très utile dans l'hôtellerie : pour féminiser « chef-coq » et « maître-coq », devrait-on parler de « chef-poule » et de « maîtresse-poule » ?

JEAN BOUVIER (1160 Bxl)

Confusion possible

Sans me prononcer sur le fond, je suis effaré de constater qu'avant de promulguer son décret, la Communauté française n'ait ni consulté ni averti l'Académie française, qu'ensuite, plus grave encore, l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises, consultée par la Communauté et donc en pleine connaissance de cause, notamment en la personne du secrétaire perpétuel, n'ait pas cru de son devoir de le faire, contrairement au souhait exprimé par MM. Goosse et Wilmet et de concertation avec l'ensemble de la francophonie.

« L'Attention de l'Académie française a été attirée par un correspondant bruxellois ». Ainsi donc, avec ses quatre millions de francophones, la Belgique entre en dissidence ! Pauvre Belgique, la Région wallonne n'est plus seule tentée par le repli sur soi, la Communauté

française et même l'Académie (belge) sont atteintes du même mal !

Qu'il y ait un précédent québécois ou autre n'y change rien. Je découvre, mieux vaut tard que jamais, que la francophonie, avec ses cent soixante millions de francophones, ce qui, à l'échelle mondiale, n'est que très relativement important, est morcelée en une série de « baronnies » où quelques pontifes règnent en maîtres et décident ce qui convient à la langue dans leur territoire, sans consulter ni même avertir l'Académie mère et sans concertation avec les autres « baronnies ». A quoi sert donc le Conseil international de la Langue ?

Ce décret crée la confusion et ce manque de coordination ne sert certainement pas la défense de la langue française.

A. KLEINHAUS (1200 Bxl)

Une blague de 1^{er} avril ?

Suite à votre article concernant ce qui aurait pu être un canular « Guide de féminisation des noms de métier(s)... », une suggestion : faire paraître un article à la date précise du 1^{er} avril, disant à peu près ceci : « La parution du guide de féminisation de M. le ministre était en fait prévue pour le 1^{er} avril. Malheureusement, par un concours de circonstances et par erreur, cette parution a eu lieu prématurément. Bien dommage pour les auteurs de ce précieux ouvrage. L'œuvre, en effet, représente une somme de travail remarquable et un grand sacrifice en période de récession.

Ce devait, en réalité, être la blague du siècle du monde de la francophonie.

J. HUBERSON (Jambes)

Madame la Juge, Madame le Procureur

Il me paraît évident que dans tous les domaines, hormis quelques-uns où le muscle est roi, la femme est l'égal de l'homme. Au nom de cette évidence, la mode est aujourd'hui, surtout dans les mondes politique et judiciaire, à féminiser des titres ou professions qui se déclinent depuis toujours au masculin.

Ainsi on parle maintenant de Madame la Juge ou de Madame la Ministre. Heureusement les mots Juge et ministre se terminant par la lettre « e », s'accrochent aisément du féminin. Mais dira-t-on aussi facilement Madame la Procureur ? A moins qu'au risque de tomber dans le péjoratif, on parle de Procureuse, par analogie avec coiffeuse ou effeuilleuse et en se souvenant aussi de la Procureuse du Porthos d'Alexandre Dumas ? En arrivera-t-on à servir du « Maîtresse » à Madame Prétoire, Doctoresse en Droit et avocate au Barreau de Namur ? Vraisemblablement non. Madame Prétoire qui, par delà sa légitime volonté de s'affirmer comme fem-

me, aura gardé une certaine idée de l'élégance du verbe et une sûre conscience du ridicule répudiera ces trois mots qui existent pourtant : maîtresse, doctoresse et avocate.

En général les femmes ne semblent pas désireuses de féminiser leurs titres scientifiques ou académiques. Il serait sans doute utile qu'une position soit adoptée et que l'on s'y tienne. Sinon prévaudra bientôt une anarchie lexicologique qui ne servira pas le prestige auquel souhaitent atteindre les femmes.

EN BONS TERMES

Je me suis déjà clairement prononcé à plusieurs reprises en faveur de la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre. Je me réjouis donc de la publication du décret de la Communauté française du 21 juin 1993, qui aligne notre législation sur celle qu'avaient déjà adoptée le Québec, la France et la Suisse romande.

Aux adversaires irréductibles de cette féminisation, je voudrais rappeler que leur entêtement aboutit parfois à des résultats ridicules. C'est ainsi, par exemple, qu'il m'est arrivé d'apprendre par les valves de l'université de Liège que « M^{me} X... avait été nommée garçon de laboratoire ». *(À suivre.)*

CLÉANTE

Langue française : encore des réactions à propos de la féminisation des noms de fonction et d'une récente « Carte blanche » traitant du sujet.

A. LAGASSE (Bruxelles)

Une langue à partager ?

Je viens de lire la « Carte blanche » du professeur Francard et je souhaiterais dire combien j'approuve sa position.

Il est vrai qu'en Wallonie-Bruxelles il y a encore trop d'hommes politiques préoccupés à prendre leurs distances envers la France et la francophonie et à se retirer dans leur trou. Cela se constate aussi, hélas, dans des milieux culturels et scientifiques...

Mais assurément, les initiatives prises au Conseil de la Communauté en ce qui concerne la « féminisation » des noms de métiers et de fonctions, ou en matière de « rectifications orthographiques », n'ont rien à voir avec ces réflexes et complexes de « sous-régionalistes » — je suis bien placé pour en témoigner.

La dernière phrase de la « carte blanche » du professeur Francard résume bien les choses. Nous, francophones habitant « la province Wallonie-Bruxelles » (et ceci comprend bien entendu ceux qui, comme Charles Bertin et tant d'autres, se trouvent coupés de cette province par un diktat absurde) nous entendons, à l'égal des habitants des autres provinces culturelles françaises, participer au destin du français : de cette langue que l'on présente à chaque sommet de la Francophonie, comme « la langue que nous avons en partage ».

Ce principe a été si souvent rappelé, ces dernières années, par les plus hautes autorités françaises et avec une telle conviction : ne pourrait-on, dès lors, se dispenser d'attacher de l'importance aux mouvements d'humour de quelques-uns, au bord de la Seine, dont la vue, semble-t-il, a baissé et ne leur permet plus de regarder au-delà de frontières qui n'en sont plus ?

RAYMOND HANOUILLE (1190 Bxl)

Outrecuidance

L'article de M. Francard m'a sidéré. Dès le début, il critique le racisme linguistique mais n'hésite pas, lui, à le pratiquer. Ne nous berçons pas d'illusions : il n'existe qu'une seule langue française, la vraie, et ni le romand suisse, ni le « parlé belge », ni le wallon, ni le québécois ne peuvent prétendre au titre de langue. Ce sont des idiomes locaux et folkloriques, certes très respectables, mais

non des langues : ils dérivent tous du français.

Dès lors, il en découle que seule l'Académie française (quoi qu'en pense l'auteur de la « Carte blanche ») est habilitée à modifier le vocabulaire et l'orthographe de notre langue commune et, de ce fait, je dénie le droit à toute institution politique belge ou wallonne, fédérale ou communautaire, à toute académie locale de se substituer à l'authentique Académie de langue française, celle de Paris. C'est la raison pour laquelle la loi du 1^{er} janvier 1994 de la Communauté française de Belgique me paraît outreucidante !

En cette matière, il me semble que M. Francard, linguiste distingué certes, adopte sans y penser et probablement sans le vouloir, une thèse très nationaliste « à la yougoslave ». Selon lui, le français de Belgique peut se distinguer officiellement du français de France. Quelle erreur, quelle dérive ! Serait-ce de la purification linguistique à l'instar de celle que le ministre Toubon essaie lamentablement d'instaurer dans son pays ?

JEAN QUERY (1170 Bxl)

La francophonie s'affaiblit

Dans votre édition du 7 mars, je lis avec plaisir la lettre d'un de vos correspondants. Je tiens à me solidariser entièrement avec ce qu'il écrit concernant l'affaiblissement de la francophonie, du fait de ce genre de décisions unilatérales. Face à la domination de l'anglophonie, à la montée rapide de l'hispanophonie et au réveil de la germanophonie, il est aberrant de constater la fragmentation de la francophonie par une mosaïque de petites francophonies régionales frièuses. On peut, en outre, se demander si le Conseil de la Communauté française de Belgique, qui doit faire face à des problèmes autrement importants (enseignement, audiovisuel) et qui se plaint de manquer de moyens financiers, ne ferait pas mieux de consacrer à ces problèmes, le temps, l'énergie et l'argent qu'il gaspille à traiter des questions aussi futiles.

Enfin, je m'insurge contre le caractère « obligatoire » pour les administrations publiques de ces décisions. C'est, à mes yeux, une nouvelle manifestation de la participation que d'aucuns souhaitent d'ailleurs accentuer par la suppression du système proportionnel pour les élections.

La polémique que connaît notre société à propos de la féminisation des noms de métier n'échappe pas à la loi du genre : elle dressé l'exception contre le principe, la dissonance contre la loi des séries, confond argument et conviction. Faut-il le rappeler, la majorité des termes proposés sont déjà dans les dictionnaires. Reste le fait massif d'une terminologie proposée qui peut se prévaloir de la réalité telle qu'elle se rencontre dans la complexité et la spécialisation des activités humaines.

L'usage, lorsqu'il chancelait devant une innovation de l'activité professionnelle des femmes, pourra franchir, dans bien des cas, le pas jusqu'ici incertain qu'il n'osait entreprendre. Si subsistent trente mots inenables, le locuteur saura bien les réputer. Ajoutons, à l'usage des grammairiens que le français a, en matière de féminisation, des réticences grammaticales que les autres langues romanes surmontent plus aisément.

Sauf à vouloir résister à l'usage qui s'est désormais répandu, position redevable tantôt à une vision statique de la langue, tantôt aux reliquats d'une sociologie ancienne, engager ce débat sous l'angle de la philologie épuise le sens essentiellement politique qui est le sien. Pour leur part, messieurs Francard et Lagasse nous l'ont rappelé dans ces colonnes.

Il n'est pas juste, en effet, que le Conseil supérieur de la langue française essuie les rigueurs de la polémique. Il a fait ce qu'on lui demandait. Le débat portant sur un fait social avant d'être linguistique, le temps, l'usage, la société en décideront. Un observatoire social de la langue devrait requérir alors le point de vue des sociologues et des partenaires sociaux, en particulier les syndicats, trop absents de notre débat de philologues.

En fait, la réforme ne serait jamais qu'un hommage rendu à l'usage qui s'est imposé contre l'ordre raisonné et la norme linguistique, si elle n'était le fruit d'une commande procédant d'une volonté locale de légiférer pour infléchir vers leur concomitance dans un espace localisé deux matières de caractère universel, deux dimensions jusqu'ici distinctes : l'émancipation démocratique des femmes d'une part, le développement de la langue d'autre part, inversi en l'ordonnée d'une identité linguistique communautaire en Wallonie et à Bruxelles. Avaliser l'usage naissant ou répandu était une mesure en soi bienvenue dans la complexité des situations réelles.

Par contre, décréter l'extension de cet usage par analogies et projection sur l'avenir dans un espace géographique ou institutionnel donné est une systématisation qui conduit à la déréalisation, un jeu scolastique. La langue, partage de tous, est un échange dialectique. Le paradoxe décrié est d'avoir amené le contraire, comme la logique technocratique, poussée à sa dernière extrémité, peut venir buter sur l'oubli de paramètres humains essentiels, voire conduire aux grands faux et aux inutilités.

L'hommage, en soi positif, rendu à l'usage sociolinguistique ainsi découpe ses zones d'ombres. La norme décrétable, ici obligation, la recommandation, est à effet limité dans son exercice comme dans son espace d'application géographique et institutionnel.

Féminisation : les locuteurs locataires de leur langue

me qui existent dans la langue (institutrice/institutrice). J'y vois l'affirmation d'une manière de sociolecte, d'un code de reconnaissance mutuelle des intéressées plus que l'évolution d'une langue.

La Communauté française participe de la dérive

Que dire de l'autonomisation linguistique à l'envers (la volonté politique anticipant le choix de la société) de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, territoire contigu et partie prenante du marché du livre français ? Qu'enseignent à leurs étudiants nos lecteurs et lectrices des universités étrangères, sinon que la langue expressive n'a plus de respectables variétés locales du français commun à promouvoir, mais bien, désormais, sous couvert d'une recherche d'identité, des normes localisées traduisant, à leur niveau, la dérive générale, celle d'une identification étatique fondée sur un repli assorti de la multiplication technobureaucratique des instances ?

Jaloux de codifier leurs différences respectives, les petits pays francophones, tour à tour, font la démonstration qu'ils ne peuvent pas plus s'accorder sur une réforme linguistique commune qu'accepter l'autorité du reste de moins en moins monologique de la France. La concertation s'en trouve obviée parce qu'elle n'était pas recherchée ; contrainte au repli ou au durcissement, une telle réforme décrète l'insularité plutôt que le déploiement de l'instrument de la langue. Déjà fort exposé, le français de Belgique ne s'en trouve pas renforcé alors que, dans le jeu des dures concurrences géopolitiques, de Bruxelles à Strasbourg, se précisent le visage de l'Europe future et le destin du français dans les organisations internationales.

L'État des autonomies est le fruit de la décolonisation intérieure de l'Europe par réduction de la fonction historique des États-nations au bénéfice pluraliste des régions, mais aussi de la société civile. Or, si l'on veut bien l'aborder dans la perspective d'un humanisme concret, celui de la raison démocratique, il doit être avant tout un moment privilégié d'ouverture de la société civile à l'universalité. Désarmé devant l'éclatement d'un pouvoir devenu partout insaisissable, l'État des autonomies, aujourd'hui, en Europe, a vu bourgeonner toujours plus avant des institutions autonomes créées souvent sur de simples transferts, portées à légiférer dans toutes les directions, des lieux de décision restreints, émanation de l'État plutôt que de la société civile et qui recueillent les affrontements particuliers ou

le, il reste néanmoins à convaincre que la disparition du genre grammatical neutre existant, générique, indifférencié, au profit de genres marqués, donc opposés, peut être un gain pour la langue; que les contresens qui résultent du déni adressé à la logique linguistique par le message féministe ambiant peuvent être résorbés; que la différenciation mise en place, abusive d'un point de vue grammatical, n'introduit pas aussi la mise en place d'une codification inédite d'une ségrégation.

Ce partage de la langue entre colocataires relève, en effet, plus de l'aptitude à libeller un contrat que de la communication naturelle. Nos sociétés de plus en plus délitées tendent à redéfinir le sens perdu des mots de la tribu en choisissant les formes.

2. La langue a un fonctionnement propre. Parler une langue et réfléchir sur les rapports de langage sont deux choses différentes. Leurs incidences relèvent plus du psychologique a posteriori, et donc de jugements de valeur, que de la connaissance intime de la logique et de la cohérence linguistiques.

La langue fonctionne en établissant certaines lois ou tendances de l'usage (loi du coût linguistique, tendance aux modifications ou à l'affaiblissement du sens). Il est artificiel de les contrecarrer en pensant y voir, seconde erreur d'appréciation qu'en fait la formulation idéologique en cours, le miroir de la réalité. Dans l'usage, la langue est autant appelée à exprimer celle-ci qu'à la représenter.

Cependant, invoquer cet argument pour mieux rétorquer aux réformateurs que le genre ne doit pas être confondu avec le sexe, ne tient plus. Les femmes qui revendiquent la règle existante parce que celle-ci valorise leur réussite à l'égal de celle des hommes ne font pas moins preuve de zèle que leurs congénères partisans de la féminisation. Elles sont responsables, dans le sens opposé de l'interprétation sexuée, d'un a priori à l'égard de la langue qu'elles ont été historiquement les premières à manifester en déplaçant le neutre grammatical et logique, cette fois, vers le masculin.

Face à leurs concœurs, les Présidents et Directeurs féminins de nos institutions n'ont pas tardé à reproduire entre femmes des hiérarchies masculines de la réussite dont la raison et l'espérance démocratiques se seraient bien passées. Y a-t-il masochisme ou plutôt rappel des valeurs féminines à vouloir « assumer » une émancipation au travail par le recours à un genre féminin marqué ? La société moderne et les technologies tendent à différencier de moins en moins les hommes et à les sortir, pour citer Lévinas, « de la situation où ils sont campés ». Fût-ce, hélas, en produisant des chômeurs mais aussi des chômeuses.

Des pertes injustifiées pour la compréhension

3. La règle d'or des emprunts et développements de sens d'une langue est celle du gain linguistique et de l'enrichissement sémantique. Il en va de la féminisation des noms de profession et des titres comme de l'emprunt aux langues étrangères : il peut y avoir gain ou perte. Si « la juge » ou « la

Un risque à été pris en entérinant la perte linguistique d'un genre grammatical indifférencié au profit de deux genres marqués porteurs de cloisonnements. S'est vu relégué à l'arrière-plan des priorités le souci élémentaire d'harmoniser les pratiques de Belgique, de France, de Suisse et du Québec, sans parler de l'Afrique, autour d'un véritable outil de développement.

Tout décret, s'il ne s'applique pas de façon également coercitive, invite le prosélytisme, la censure, voire l'autocensure des prises de positions particulières à suppléer à la faiblesse de la loi. Par renforcement du sur-moi, l'aliénation est alors chez tous et chez personne. Enseignants, auteurs, comités de lecture, distributeurs retiendront qu'enseigner, écrire, publier, diffuser sont des actes décidément bien hasardeux, a fortiori si le destinataire ne vit pas sous les mêmes lois, s'il est plus grand ou plus petit que vous.

Or, l'économie contemporaine et le village planétaire, en déracinant massivement les individus et faisant fi des fondements territoriaux des peuples, font de l'organisation sociale, qu'on le veuille ou non, un système mesuré au nombre de ses ouvertures plus que de ses arbrutages. Mais ce système conduit aussi à un pouvoir diffus où divorcent de plus en plus, dans des guerres sans fronts, la loi et l'intérêt général, où chacun peut devenir le censeur de la volonté générale.

Québec : féminisme et tradition orale

L'Office de la langue française du Québec pouvait engager en 1979 une réforme comparable dans la mesure, notamment, où la volonté d'autonomisation de la littérature québécoise avait pris rang parmi les faits de société. Pour un lecteur français perdu dans la vieille Europe suspectée de machisme, on comptait retrouver ici deux lectrices, deux lecteurs québécois, et l'État se traitait là pour soutenir l'édition montréalaise d'une aide financière à la mesure de l'enjeu national.

Dans ce pays de forte tradition orale, le féminisme n'a pas craint de faire prévaloir peu à peu, dans la vie privée comme dans les enceintes publiques, des féminisations qui vont jusqu'à concurrencer celles-là mé-

sectionnels, un en trouvera un autre exemple dans la mise en application unilatérale des rectifications orthographiques dans le seul enseignement libre de la Communauté française de Belgique alors que la France y a renoncé.

Toute réforme de la langue concerne d'ailleurs plus la langue écrite que l'usage oral sur lequel elle s'appuie. Et il n'est pas illégitime de penser que la langue écrite, depuis les premiers alphabets, a été étroitement liée à la formation historique des hiérarchies du pouvoir.

Un acte territorial terriblement limité

Notre Communauté française est peu assurée d'un consensus; elle n'a pas gagné à sa cause les instituteurs de la Troisième République; elle n'est pas un État-nation. Selon les dernières statistiques européennes, ses citoyens sont en queue de peloton pour la connaissance de la langue maternelle.

Elle vient cependant de poser un acte territorial tellement limité qu'il ne sera pas d'application dans toutes les administrations wallonnes et bruxelloises, qu'il sera conduit, dans un avenir proche, à chevaucher des transferts administratifs vers les Régions. Un acte qui lève une nouvelle clôture à l'intérieur du contrat social, défi à une société qui, en matière de féminisation, ne vivait nullement comme une expérience identitaire, mais comme une ouverture, l'émancipation bienvenue et démocratique des femmes. Par contre, partout en Europe, il apparaît que les États-nations ne peuvent plus, sur le territoire où s'exerce leur pouvoir, à la fois légiférer et gérer la dépense de leurs responsabilités.

Pardelà les objections ici formulées qui visent la manière par laquelle le mécanisme institutionnel s'est surimposé au débat, trois critères, me semble-t-il, doivent intervenir dans une approche sociolinguistique de l'évolution de la langue.

1. Le droit des femmes à se voir prises en considération dans le maniement d'une langue qu'elles partagent dans la sphère socio-économique avec leurs colocuteurs masculins est inaliénable. La force des faits plaide dans ce sens, qui oppose l'évolution sociale et l'usage constatés à la règle grammatica-

ministre » s'intègrent aisément dans l'usage parce que ces substantifs restent invariables, le féminin devenant affaire de psychologie, la langue sort affaiblie des contre-sens qui l'atteignent jusque dans son fondement logique : un pas de clerc que sera-t-il autre chose qu'un pas de clerc ?

Que Raymonde Dury soit la deuxième députée (ou candidate) ou la deuxième députée (ou candidate) de la liste socialiste aux élections européennes signifie-t-il bien la même chose ? Dans le second cas, elle aurait pu tout aussi bien figurer en septième position sur la liste. Ces situations montrent la justesse linguistique de l'argument générique et l'abus par simplification de l'interprétation sexuée. Sauf à y trouver une solution heureuse dans l'usage, il y a perte injustifiée pour la compréhension et donc pour l'humanisme.

S'il est vrai que la langue, en épousant la dualité masculin/féminin du genre humain où les femmes font nombre, porte en elle originellement (corollaire du pari décrété sur la possibilité d'inflechir l'avenir de la langue) un possible acquiescement à la revendication féministe qui prévaut aujourd'hui dans les faits, elle n'en souligne pas moins les limites de la sociologie puisque l'égalité dans la différence ne peut, sauf à faire table rase des règles existantes, être linguistiquement étendue à d'autres groupes sociaux à culture spécifique ou minoritaire.

D'un point de vue sociologique, l'exemple québécois cité plus haut suggère que cet argument est à terme moins théorique qu'il n'y paraît. L'évolution de la langue nous instruit d'une problématique largement à l'œuvre dans la société contemporaine, nourrie d'une défiance générale à l'endroit du langage, de la syntaxe même, à l'égard de la langue-outil de l'intérêt général, face à laquelle l'État s'accepte lui-même comme organisateur d'une nouvelle topographie des lieux du pouvoir au profit symptomatique des représentations et des volontés particulières qui agissent en son nom.

PHILIPPE CANTRANE

Philologue, écrivain,
ancien délégué de la Communauté
française au Québec et en Italie

Les initiales sont de la rédaction.

Féminisation des noms de fonction : plusieurs réactions à la Carte Blanche de Philippe Cantraine (« Le Soir » du 28 mars). À suivre.

J.-C. COLLETTE (Ochain),

Docteur philologue

Aux lecteurs ayant eu le courage d'achever la Carte Blanche de Philippe Cantraine intitulée « Féminisation : les locuteurs locataires de leur langue », le hasard des rédactions a proposé dans la même édition « Brusselle où les bains sont jolis, les fillettes plaisans ». Au savant expliquant pourquoi notre fille est muette, le poète de 1383 a répondu — cruauté des cohabitations — dans la langue d'il y a six siècles. Pour lui dire que le langage se moque de lui et de ses semblables !

Que de sourires en l'an 2605 à la lecture de nos doctes philologues discutant gravement (et opaquement) du sexe des mots...

F. WOLFF-CAMMAERTS (1180 Bxd)

L'importance très relative des genres des noms

On s'excite beaucoup à propos des féminisations de noms, comme s'il n'y avait rien d'autre dans l'actualité. Une de vos Cartes Blanches remplissait récemment presque toute la page par des coupages de cheveux en quatre à ce propos. Si nous laissons cela à des colloques entre linguistes distingués ?

L'autre matin, dans le tram, il n'y avait qu'UNE personne, masculine : c'était moi. Un second passager, un homme au faciès connu, monta : UNE célébrité — UNE personnalité politique ou UNE sommité scientifique, j'hésitai. Puis survint une dame curieusement accoutrée : UN épouvantail, UN curieux personnage de BD, UN cadavre quant à sa face pâle. Suivit une petite fille, UN trésor, UN délicieux bout de chou, UN ange (dont on sait que le sexe se discute si volontiers), puis un garçon d'aspect inquiétant, évoquant déjà pour moi LA vadrouille, LA canaille, LA fripouille, dont je pourrais un jour être LA victime.

Des « anomalies » de ce type fourmillent. Préservons-les. Elles devraient calmer les excités du « genre » en leur faisant mieux apprécier les richesses et les curiosités du français. Elles sont aussi bien plus séduisantes que les injonctions administratives et autres mesures de « défense ».

FERNAND GILBERT (1170 Bxd)

Joyau d'hexagonal

Sur le fond, je n'ai rien à en dire.

Je partage largement le point de vue de ce « locuteur locataire » de notre langue.

En revanche, je suis sidéré par la forme. M. Cantraine se présente comme philologue et écrivain. J'ai peine à le croire.

Son texte est destiné au grand public, pas à un docte séminaire de linguistique présidé par Umberto Eco. Or, il utilise une langue en béton armé précontraint, serti du pire jargon des sociologues !

Vieux juriste, je suis un familier des textes opaques. J'ai transpiré pour dégager le sens de cette Carte Blanche. C'est pire que de devoir traduire du Tacite !

J'ai joui de quelques perles : « la dissonance contre la loi des séries... infléchir leur concomitance dans un espace localisé... la systématisation qui conduit à la déréalisation... le paradoxe décréto... redéfinir le sens perdu des mots de la tribu en choisissant les formes... un acte qui lève une nouvelle clôture... l'interprétation sexuée » !

Je détache une phrase. Je la propose comme sujet de dissertation à des élèves de rhétorique (pardon... de sixième !) : « ... la langue expressive n'a plus de respectables variétés locales du français commun à promouvoir, mais bien désormais, sous couvert d'une recherche d'identité, des normes localisées traduisant, à leur niveau, la dérive générale, celle d'une identification fondée sur un repli assorti de la multiplication techno-bureaucratique des

instances. » C'est un pur joyau d'hexagonal !

Bien que familier de la littérature, je ne connais pas l'écrivain Cantraine. S'il utilise cette langue prousto-technocratique dans ses livres, je doute fort qu'il ait beaucoup de lecteurs en dehors des services culturels de la Communauté française de Belgique.

6 avril 1994, p. 2.

À propos de ce décret de la Communauté française de Belgique (dont on n'a pas fini de parler), je me borne à faire part des quelques constatations que j'ai faites, me contentant, faute de place, à ne donner que quelques exemples.

1. L'introduction de noms féminins nouveaux est « possible », à condition qu'ils soient admis par l'usage.

Par exemple, le mot présidente. On lisait encore dans le Larousse de 1989 : « ... l'appellatif formel reste Madame le Président », alors que le Robert de 1985 admettait l'emploi de présidente au féminin.

Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient à dire et à écrire Madame la Juge. Mais que doit penser celui qui, parcourant son journal, trouve le mot juge précédé de l'article la et qui, consultant ses dictionnaires, s'aperçoit qu'il s'agit d'un nom uniquement masculin ? Il est en droit de se demander qui détient la vérité ?

Il en va de même pour Madame la ministre. Mais, ici, un problème se pose lorsqu'il importe de désigner, parmi tous(tes) les ministres, le(la) Premier(ère) d'entre eux et elles (1). Les rédacteurs du « Soir » continuent d'écrire le Premier ministre turc, à propos de M^{me} Tansu Ciller et le Premier ministre (de Norvège) M^{me} Brundtland.

Qu'on appelle une tenancière de bistro : une cafetière, je n'y vois pas d'objection (on emploie bien le mot cuisinière pour désigner la personne ou le fourneau). Mais d'aucuns trouveront quand même que cela est... un peu fort de café.

2. À côté de noms féminins qu'on peut admettre, il y a ceux qui sont carrément « impossibles ».

Féminisons, féminisons...

Certains lecteurs en ont déjà relevé quelques-uns, notamment : Madame la Substituée de la Procureuse du Roi ou Madame la Bourgmaîtresse. Va-t-on transformer une première magistrate municipale en maieuse (ou mayeuse) ? En tout cas, ce n'est pas demain que les Français iront voter pour élire Madame la Maire ou Madame la Mairesse.

À l'armée, je ne vois pas le bidasse, calé au garde-à-vous devant son officier, le saluer par la formule consacrée : « À vos ordres, ma lieutenant ».

Si les circonstances faisaient que dans le ressort d'un Barreau, une femme soit désignée à la tête de l'Ordre des avocats (qui, soit dit en passant, regroupe aussi les avocates), l'appellerait-on : Madame la Bâtonnière ?

Et si l'église (catholique, après l'anglicane) admettait l'ordination des femmes, on assisterait à la messe célébrée par Madame la Curée. Pas de problème avec les chanoinesses, car le vocable existe. Mais si l'une d'elles devenait évêque, quel titre lui donnerait-on à la place de Monseigneur ?

Je frémis à la pensée que quelqu'un pourrait imaginer de rechercher des correspondants féminins à chef coq et maître-queux.

3. Par ailleurs, il faudrait également fémini-

ser des noms masculins afférents à des professions de femmes.

Jean d'Ormesson — qu'on ne peut pourtant accuser d'antiféminisme (2) — se demandait si les Belges, dorénavant, feraient de la jeune beauté qui présente les collections de haute couture, une mannequine.

Quant à celle qui pose pour un(e) artiste peintre ou sculpteur(trice), allons-nous la dénommer : une modèle ?

4. Réciproquement, il faudra aussi « masculiniser » des noms féminins qui s'appliquent à des hommes.

Un correspondant, professeur d'université, écrit (3) : « Libre aux hommes de masculiniser... un estafette, un ordonnance, un vigile... un putain (sur le modèle de un prostitué), en attendant que les progrès de la génétique permettent un nourrice.

Non, vraiment, je ne crois pas que les hommes soient disposés à masculiniser ces noms-là.

Au contraire, ils sont très fiers de porter les titres des dignités les plus élevées dans la hiérarchie, sous la forme de noms féminins.

N'est-il pas symptomatique de constater qu'on dit Sa Majesté (le Roi), Sa Sainteté (le Pape), Son Excellence (l'Ambassadeur)...

HENRI CROMBEZ

Ancien élève de Maurice Grevisse
Champion de Belgique
d'orthographe en 1986

(1) Cette phrase boiteuse montre les difficultés qu'on éprouve à utiliser simultanément les deux genres.

(2) C'est lui qui a « parrainé » l'admission de la première femme, Marguerite Yourcenar, à l'Académie française.

(3) « Le Soir », Carte blanche, 10 décembre 1993.

7 avril 1994, p. 2.

Féminisation des noms de fonction : suite des réactions à la Carte Blanche de Philippe Cantraine (« Le Soir » du 28 mars).

JEAN VAN DEN DOORN (1180 Bxl)
La langue dans l'oreille

Aux nombreuses considérations parues dans la presse ces derniers temps à propos de la langue de Voltaire, j'aimerais ajouter mon grain de sel. Il est beaucoup question de grammaire et d'orthographe. On parle beaucoup de l'écrit et peu du langage. La langue parlée a existé bien avant l'écriture et lorsque l'on parle, les fautes d'orthographe ne s'entendent pas. Une voix agréable, une prononciation claire, un phrasé harmonieux, à tout prendre, sont préférables à un parlé sans fautes mais monotone, rugueux et plein d'intonations déplaisantes. Bien sûr, il vaut mieux conjuguer les deux. Ces réflexions s'appliquent à toutes les langues. A l'opposé, il faut revendiquer l'existence des patois et dialectes souvent savoureux. Un authentique patois vaut mieux qu'un français approximatif.

JACQUES VANDEN ABEELE
(Overijse)

Pour ou contre la féminisation

Que dites-vous ? Comment ? Je n'y suis pas ; vous plairait-il de recommencer ? J'y suis encore moins ; je devine enfin : vous voulez, Acis, me dire qu'il fait froid. Que ne disiez-vous : il fait froid ? (La Bruyère, Les Caractères).

Dans une Carte Blanche, M. Philippe Cantraine, « philologue, écrivain, ancien délégué de la Communauté française au Québec et en Italie », traite, sous le titre hermétique « Féminisation : les locuteurs locataires de leur langue » du récent décret voté par le Conseil de la Communauté française concernant la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. Trois interminables colonnes occupaient la moitié de la page deux. Comme le sujet m'intéresse, je me promettais beaucoup de plaisir à lire cet article.

Dès le premier paragraphe, j'étais fixé : la période ampoulée de M. Cantraine ne présente

pas le moindre atome de ressemblance avec la phrase limpide malgré sa longueur de Marcel Proust. A plusieurs reprises, il m'a fallu : m'arrêter, m'interroger sur le sens de ce qui était écrit, relire le passage que je jugeais obscur, me répéter, après une troisième lecture, que La Bruyère avait décidément bien raison quand il demandait à son héros Acis : « Est-ce un si grand mal d'être entendu quand on parle et de parler comme tout le monde ? » Les lecteurs du « Soir » sont-ils tous familiers du galimatias pompeux, ronflant et prétentieux utilisé par certains sociologues et linguistes qui jargonent à qui mieux mieux pour se donner des airs d'intellectuels ?

Car enfin, que signifie la phrase : « En fait, la réforme ne serait jamais qu'un hommage rendu à l'usage qui s'est imposé contre l'ordre raisonné et la norme linguistique, si elle n'était le fruit d'une commande procédant d'une volonté locale de légiférer pour infléchir vers leur concomitance dans un espace localisé deux matières de caractère universel, deux dimensions jusqu'ici distinctes : l'émancipation démocratique des femmes d'une part, le développement de la langue d'autre part, inversi en fondation d'une identité linguistique communautaire en Wallonie et à Bruxelles » sinon que, dans le souci d'affirmer son identité, la Communauté française n'a fait que confirmer un usage qui s'était déjà imposé suite à l'émancipation des femmes ? (...)

HENRI DELIÈGE (1180 Bxl)

Une récupération du féminisme

Comme le rappelle Philippe Cantraine, nous ne sommes que des « locuteurs locataires de notre langue ». En effet, celle-ci n'appartient à personne en propre et surtout pas au pouvoir politique. Mais entendons-nous bien : ce n'est pas le féminisme qui est en cause ici mais bien la récupération extrêmement superficielle qui en a été faite et ce au détriment de la plus élémentaire cohérence. J'ai trop de respect pour le juste combat des femmes pour l'égalité des chances, l'égalité des traitements et pour la longue lutte qu'il leur a fallu mener pour l'acquisition du droit de vote et des autres droits civiques que pour accorder quelque crédit aux gesticulations pathétiques de M^{me} Onkelinx. En outre, s'intéresse-t-elle vraiment à la langue française ? Ou son propos n'est-il pas de rallier les électrices sur son

nom plutôt que de mener le combat féministe là il doit être mené ?

Ne s'en tire-t-on pas à bon compte en essayant de faire croire que modifier quelques mots suffira à modifier les faits ?

Il s'agit là, d'ailleurs, d'une hérésie et d'une vision archéo-marxiste appliquée à l'évolution du langage. La langue est régie par l'usage. Et s'il est vrai que la langue modèle la pensée, il est aberrant que l'idéologie se targue de la structurer. Si c'est le cas, qu'attend-on pour masculiniser les noms de fonction qui suivent : vigie, sentinelle, estafette, ordonnance, car enfin tous ces gens sont-ils les folles du régiment ?

(...) Enfin, et pour parler sérieusement, la langue française est toujours visé à l'universalité. Est-il vraiment logique que chaque petite communauté opère ses réformettes dans son coin ? Il s'agit là, comme le dit Philippe Cantraine, d'un acte territorial terriblement limité ».

La féminisation des noms de métier

En France aussi, on devra dire « madame la secrétaire »

Après les Belges, les Français s'y mettent. Profitant de la célébration de la Journée de la femme, Lionel Jospin, le Premier ministre de la République, vient de faire publier au « Journal officiel » une circulaire appelant ministères et secrétariats d'État à *recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre*. La féminisation, précise « Libération », qui publie la nouvelle dans son édition du 9 mars, sera requise *dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant, comme secrétaire générale, directrice ou conseillère*. Les ministres sont invités à *diffuser cette pratique* dans leurs services respectifs et à *appliquer dans les textes soumis à leur signature*.

Rappelons qu'en Belgique francophone la féminisation des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre a été votée il y a quatre ans par le conseil de la Communauté française. Daté du 21 juin 1993, le décret a suscité l'ire de l'Académie française qui, par la voix de son secrétaire perpétuel, Maurice Druon, s'est élevée contre une femini-

sation qu'elle juge *abusive et choquante*.

A l'opposition entre genre masculin et genre féminin, l'Académie préfère en effet la distinction entre genre marqué et genre non marqué. Selon elle, le genre masculin est un genre non marqué qui a la capacité de représenter à lui seul les éléments relevant de l'un ou l'autre genre. En revanche, le genre féminin est un genre marqué instituant entre les êtres animés une ségrégation, de sorte que son emploi devrait être soigneusement évité par ceux et celles-là qui prétendent vouloir abolir toute inégalité professionnelle entre les sexes.

L'Académie, rappelle « Libération », avait en janvier dernier lancé une adresse solennelle au président de la République française au sujet de l'appellation « madame la ministre ». Elle jugeait que la fonction des ministres ne leur conférait pas *la capacité de modifier la grammaire française et les usages de la langue*. Pour Lionel Jospin, il s'agit de *corriger certaines inégalités grammaticales qui ne sont que les traces d'une société disparue*.

M.G.

Femme, j'écris ton nom au féminin

Femme, j'écris ton nom au féminin

Ah! qu'ils étaient finalement modernes, les temps anciens. Dans la Rome antique, en latin, le mot féminin « domina » (maîtresse) répondait au « dominus » (maître) masculin. Le Moyen Age? C'était pas mal non plus. Il n'existait pas seulement des vendeurs de poissons, il y avait aussi des « harengresses » qui, comme leur nom l'indique, vendaient ces chers rollmops. Même qu'on ne s'offusquait pas, tenez, lorsqu'on appelait au XVI^e siècle une « médecine » au chevet d'un malade. Quel doux passé, ma bonne mère (mon bon père?), que celui où la féminité se glissait au coeur même de la langue sans qu'il faille la chercher dans des couplets naïfs à la gloire des seins de Sophie Marceau. Le Centre national de la recherche scientifique (oui, le très sérieux CNRS français!) et l'Institut national de la langue française ont succombé à la nostalgie et tentent de restaurer cette chère modernité. Résultat: un guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres et grades qui vient de paraître, sous le titre poétique de « Femme, j'écris ton nom » (édition de la Documentation française).

Ainsi apprend-on à la lecture de ces cent pages que le féminin de « juré » est « jurée » (on l'aurait juré), que celui de « parieur » est « parieuse » (on l'aurait parié), que celui de tronçonneur est « tronçonneuse » (tiens, celui-là, on ne l'aurait pas trouvé). Cocorico! Les brillants auteurs (et auteures!) du lexique ont notamment puisé dans l'usage de la langue française en Suisse, au Québec et... en Belgique pour rédiger ce précieux manuel. Oh bien sûr, admettent ces zélotes (« zélotesses »?) de la féminisation des noms. Il y a bien quelques désagréments inhérents à leur démarche. L'homonymie, par exemple. Pas très élégant, pour une femme qui moissonne, de devenir « moissonneuse » (notez, tant qu'elle n'est pas « batteuse »). *Mais sait-on*, argumente très sérieusement l'ouvrage, *que le terme « couturier » désigne non seulement Yves Saint-Laurent, mais aussi le muscle fléchisseur de la jambe sur la cuisse et de la cuisse sur le bassin?* D'ailleurs, pour préserver la paix des sexes, le guide ne propose-t-il pas de « masculiniser » certains noms? Quand la question « c'est un garçon ou une fille? » s'adresse non plus au bébé mais à celui qui le met au monde, en fonction de la réponse, on dira ainsi « sagefemme » ou

« maïeuticien » (notez que « sagehomme » est, paraît-il, envisageable).

L'Académie française (nom féminin dès l'origine), et particulièrement son secrétaire perpétuel Maurice Druon, ont naturellement tonné à la lecture de ce subversif opuscule. Pas le Premier ministre Lionel Jospin, qui signe la préface en rappelant que le gouvernement doit montrer l'exemple et que, depuis l'an dernier, une circulaire invite ainsi les administrations à recourir aux appellations féminines. Comment dit-on déjà, au féminin, celui qui vote? Ah oui, électrice.

JOËLLE MESKENS

Une voyelle qui fait parler d'elle

ÉRIC DEFFET
médiateur du Soir

En manchette de notre édition du 23 février, ce titre : « Le cri d'alarme de la gouverneure de Bruxelles ». La voyelle finale du nom de la fonction occupée par Véronique Paulus de Châtelet a évidemment provoqué une petite polémique.

M. André Toint est carrément enthousiaste : *Félicitations pour votre titre de ce matin. (...) Certains lecteurs vont encore grincer des dents, mais, moi, je suis un partisan résolu de la féminisation des noms de fonctions et professions. L'avis de M. Gérard Contor est très différent et presque courroucé : Il paraît que l'expression « la gouverneure » serait devenue un des néologismes imposés dans notre pays. (...) Cette manipulation de « eur » en « eure » est contraire à tout élément de la syntaxe française. (...) Je peux être féministe, mais seulement quand cela a un sens et en vaut vraiment la peine. (...) Une fois de plus, il ne me reste qu'à pleurer sur ce féminisme délirant et absurde auquel vous avez manifestement adhéré et qui ne sert strictement à rien.*

Au « Soir », quand un problème de ce genre se pose, faire appel à notre collaborateur Cléante tient du réflexe. Que nous dit ce spécialiste de la langue française qui tient chronique dans « La Petite Gazette » ? *Je suis très favorable à la féminisation des noms de titres ou de fonctions. Dire « Madame le gouverneur », c'est entretenir un statu quo qui va à l'encontre d'une lame de fond « féminine » qui marque notre société. « La gouverneur » me semble choquant. Alors, pourquoi pas « La gouverneure » comme l'a écrit mon journal. Les Québécois, à la pointe dans ce domaine, ont adopté cette solution. Et je note qu'en France, le mot « auteure » réalise une percée remarquable.*

Ce n'est pas si simple toutefois, et Cléante le note lui-même : *Lorsque je consulte le guide de la féminisation des noms de métiers, de fonctions, de grades ou de titres, je suis bien obligé de constater qu'il est recommandé de considérer le mot « gouverneur » comme étant invariable. Mais ce n'est qu'un avis, et je reste fidèle à mon sentiment personnel qui me porte plutôt vers une féminisation complète du mot.*

Le document évoqué par notre collaborateur s'intitule « Mettre au féminin ». Il a été publié par la Communauté française et par le Conseil supérieur de la langue française. Ce petit fascicule bien utile stipule notamment que *lorsque le nom masculin se termine par -eur (...), la forme féminine est identique à la forme masculine lorsqu'au nom ne correspond pas de verbe. Il convient donc de dire, par exemple, une docteur, une ingénieur, une procureur, une professeur... Et*

« une gouverneur », précise ce document, parce que, y lit-on, le verbe « gouverner » n'est plus en rapport direct avec la fonction de gouverneur.

On m'autorisera à penser que cette explication est plutôt alambiquée. Comment apprécier le fait que « gouverner » n'a plus de lien avec « gouverneur » ? *Ce qui me semble certain, signale Bénédicte Brouillard, de notre service « correction », c'est que l'emploi de « gouverneure » n'est ni une faute, ni d'un usage très courant, ni d'une construction très logique. Si je donne ici la parole à Bénédicte, c'est parce que, dans nos pages bruxelloises de ce vendredi, elle a corrigé le « gouverneure » de ma collègue Véronique Lamquin en un plus classique « gouverneur ».*

Et tout le problème est là, en somme : au-delà d'un litige aussi pointu que celui-là, un journal comme « Le Soir » se doit d'adopter une solution définitive. Dans le cas contraire, il risque de perturber ou même d'indisposer les nombreux lecteurs qui tiennent à un usage correct de la langue française dans nos colonnes.

A ce stade, je me permets d'oser un conseil, qui tiendra peut-être lieu de recommandation : optons donc pour « gouverneur ». Il y a dans ce mot nouveau une innovation voire une audace de langage qui ne sont pas pour me déplaire. •

2. La Libre Belgique

9 juin 1993 – 21 juillet 1993

Les noms de métiers bientôt au féminin ?

Le Conseil de la Communauté française va l'imposer, du moins pour les documents officiels et les offres d'emplois

Elles pourront être députées ou agentes de circulation, colonelles ou cheffes de service, forgeronnes ou sculpteuses, maçonnes ou auteurs... au moins dans les documents officiels. Sur proposition du député Ecolo Henri Simons, le Conseil de la Communauté française a mis sur orbite, mercredi, un décret en ce sens, « relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre ». Fin d'une vieille querelle ?

COMME JEANNE. A dire vrai, l'initiative apparaîtra sans doute d'une originalité toute relative, surtout aux familiers des vieilles chroniques où Jeanne d'Arc, par exemple, n'est rien moins que « guerrière et commandante en chef des armées ». Mais depuis, il

est vrai, l'usage a surtout posé des poids sur le plateau masculin de la balance. Ces dernières années, des instances ont été saisies du problème, en Suisse ou en France comme en Belgique où le Conseil supérieur de la langue française s'est vu demander des avis.

Contrairement toutefois à nos voisins du sud, qui se contentent d'actions d'encouragement, le pouvoir législatif communautaire entend obliger mais... sans sanction les pouvoirs publics à se mettre au diapason de la mixité linguistique. Seraient ainsi concernés, les textes de lois ou de décrets, les actes administratifs mais aussi les futurs ouvrages ou manuels d'enseignement en usage dans les établissements placés sous

l'autorité de la Communauté française ou « bénéficiant de son concours financier ». Les règles, en outre, seraient aussi applicables « lors de la publication, sous quelle que forme que ce soit, d'une offre ou d'une demande d'emploi ».

Fameux débat ! De l'aveu même d'Yvon Biefnot (PS) à la tribune, les honorables membres de la commission qui a adopté le projet ne se sont pas toujours très bien tenus : « Certaines discussions ont été assez chaotiques et malaisées. Dès qu'on parle de différences entre les deux sexes, un vieux fond de gaillardise un peu paillard remonte vite en surface ».

Paul VAUTE.

(Voir suite en page 3)

La féminisation des métiers

(Voir début en page 1)

Et on ne sait trop si le chef de groupe socialiste a fait rire volontairement ou non en constatant que les féministes, très agressives naguères, ont aujourd'hui beaucoup plus de rondeur.

TYRANNIE ? Côté PRL, la mouture ne rend pas heureux. Philippe Monfils y voit poindre « la tyrannie des bons sentiments » : l'idée semble tellement généreuse que « si on vote contre, on est contre les femmes, enfin... moralement s'entend ». Et de dénoncer le recours à la contrainte, qui ferait vouer à la vindicte les contrevenants : va-t-on, se demande l'élus libéral, envoyer un commissaire enquêteur à la rédaction de « La Libre Belgique » pour avoir titré, à sa une de mercredi, que « le juge Ancia veut entendre un collaborateur de Bettino Craxi ».

Craintes non fondées, jugera Olivier Maingain (FDF), puisque seuls les pouvoirs publics sont concernés.

Le décret, du reste, se garde bien de fixer des règles précises. On intégrera les expériences française et suisse ainsi que les avis du Conseil supérieur de la langue avant l'entrée en application fixée au 1^{er} janvier 1994. Quelques certitudes tout de même : on ne va pas nécessairement, dans tous les cas, sexuer les épiciens et reparler, comme Voltaire, des professeuses, la ministre l'emportera sur la ministre et les succubes ne viendront pas forcément s'accoupler avec les échevins pour en faire des échevines. Quant à la démarche inverse, qui ferait de la sentinelle masculine un... sentineau, on ne la voit guère à l'ordre du jour. 'Affaire à suivre...

Paul VAUTE.

10 juin 1993, pp. 1, 3.

Par Paul VAUTE

Parce qu'ils ignorent que les mots sont « les fils de la terre », selon la forte expression de Samuel Johnson, la plupart des membres du Conseil de la Communauté française ont succombé au chant des sirènes vertes pour conférer bien indûment, au pouvoir politique, le soin de régenter notre langue maternelle. Par décret, donc, le gouvernement Onkelinx veillera désormais à la bonne et juste féminisation des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre, ou à tout le moins de leurs déterminants quand il s'agit d'épicènes.

La mesure, qui vaut pour les documents officiels mais aussi pour les annonces d'emplois et les manuels scolaires, a aussi un bel avenir « fédéral » devant elle puisque Miet Smet, le ministre de l'Emploi et du Travail, a déjà fait part de son intention de naviguer dans les mêmes eaux. Raison de plus pour dénoncer la dérive.

Car il ne s'agit pas ici d'une simple copie conforme de la circulaire par laquelle, en mars 1986, le Premier ministre français invita les membres de son gouvernement à veiller à la mixité des termes. Chez nous, il ne s'agit plus simplement d'encourager mais bien d'obliger. Aucune sanction n'est prévue, certes, mais un recours sera possible, en cas de violation, devant un « Comité permanent de surveillance linguistique » dont l'appellation n'aurait pas déparé le plus célèbre des romans de George Orwell.

Pour l'essentiel, le centralisme linguistique est un héritage de l'Etat tout-puissant dont Louis XIV, le jacobinisme et les Codes napoléoniens posèrent les fondements aux temps modernes. En ont déjà procédé naguère, la mise hors-la-loi des langues régionales, les coups de règles sur les doigts des enfants patoisants, le refus des constructions et des mots populaires ou anciens. Mais le législateur, aujourd'hui, va plus loin encore puisqu'il entend contrôler jusqu'au contenu des dictionnaires. Après tout, aucun roi de France n'a décidé que le nom d'Etienne de Silhouette, un contrôleur général fort peu apprécié né à Limoges en 1709, deviendrait celui qu'on donne aux lignes générales du corps. Et si saint Pantaléon, le patron de Venise, qui passa sa vie à prier et faire de l'apostolat, a laissé son nom à l'un des vêtements les plus portés, aucun doge n'y fut jamais pour rien.

L'intention, généralement acceptée, de rééquilibrer la distribution du vocabulaire entre les deux moitiés de l'humanité, ne saurait justifier qu'on procède par diktats. La matière est d'ailleurs infiniment plus complexe que ne le laissent entrevoir deux ou trois articles votés à la hâte. Chacun sait, par exemple, que dire de Marie Noël qu'elle fut « la plus grande poétesse » ou qu'elle fut « le plus grand poète » de son temps n'a pas la même signification. Il est surtout paradoxal de reconnaître, comme le font les partisans du nouveau décret, le rôle de l'usage et des grammairiens dans la détermination des formes tout en voulant leur donner force de loi.

Ce qui sous-tend la démarche est trop manifeste : c'est la vieille tentation utopiste de modeler les esprits par le biais des mots. Au cours du débat, on a d'ailleurs pu entendre Henri Simons faire référence à « des recherches scientifiques menées dans les domaines divers tels que l'anthropologie et la sociologie de la communication », selon lesquelles il existe des rapports étroits « entre le vocabulaire et l'organisation des sociétés humaines ». Que les socialistes unanimes aient fait chorus à une telle ambition dirigiste n'a rien de surprenant. On se demande, en revanche, ce que venaient faire les sociaux-chrétiens dans cette galère fort peu personnaliste.

Les bases, en tout cas, sont posées pour que s'institue chez nous un nouvel avatar du délit d'opinion : le délit linguistique. Si on n'y prend pas garde, à terme, il est à craindre que Robert Urbain finira par avoir raison de dire que les droits de l'homme ne sont pas respectés au Benelux, Belgique incluse ! En attendant que dans une génération, peut-être, un XXème Congrès du Parti Ecolo, reconnaissant ses erreurs, entreprenne la desimonsisation de la Belgique romane.

Pourquoi pas des... Ecolotes ?

Le décret Simons de féminisation des noms de métiers et de titres a fait réfléchir un de nos lecteurs tournaisiens sur « *la discrimination sexiste* » dont ferait preuve le député Ecolo. En effet, poursuit notre correspondant, le mandataire vert ne s'est nullement soucié « *de la dignité de ses concitoyens masculins qui constatent chaque jour qu'un certain nombre de termes déshonorants sont employés exclusivement au genre masculin* ». Et de noter, entre autres, qu'il y a des assassins mais apparemment, au regard du vocabulaire, pas d'*assassines*. Idem pour les benêts ou les escrocs. A quand la féminisation de ces mots chaque fois que les circonstances l'imposent ?

Loin de s'arrêter en si bon chemin, notre lecteur suggère aussi, dans la foulée, que les dames du Parti Ecolo, enfin outrées qu'on les désigne sous un terme général masculin, revendiquent hautement leur féminité en se faisant appeler les *Ecolotes*. Sur le plan strictement grammatical, la suggestion n'appelle aucune réserve : après tout, *rigolo* donne bien *rigolote*, non ? Tant pis si les petits hommes et les petites femmes vert (e) s ne le sont qu'involontairement...

Noms de métier au féminin

*Cette réforme de la langue française
est un pas important pour l'égalité*

Pour s'adresser sans hésiter à une échevine, une doyenne, voire une commandante, ou pour désigner sans risque d'erreur une conductrice de poids lourd en l'appelant camionneuse, le ministre de la Culture de la Communauté française, Eric Tomas, a présenté mercredi à Bruxelles un guide de féminisation des noms de métiers et de titres. Sous l'intitulé « Mettre au Féminin », ce guide présente les textes légaux qui rendent obligatoires les terminologies féminisées dans les documents émanant des pouvoirs publics.

Cette féminisation d'une série de mots, initiée et décrétée par le Conseil de la Communauté française, a pour but d'assurer une meilleure perception de l'activité et du rôle de la femme dans son milieu professionnel.

RETICENCES MASCULINES

Pour Eric Tomas, « les réticences à accepter la féminisation du nom de telle ou telle fonction s'expliquent souvent par les réticences de certains de voir des femmes accéder à des fonctions restées jusque là l'apanage exclusif des hommes ». Et le ministre de souligner que le mot « une ouvrière » est passé bien plus vite dans le langage courant qu'« une banquière ».

Conscient qu'on ne « décrète pas l'usage de la langue », le ministre estime cependant qu'on peut s'efforcer de l'in-

fluencer, au travers notamment des actions de l'administration et de l'enseignement. C'est pourquoi le guide a été tiré à quelque 25.000 exemplaires et sera entre autre distribué dans toutes les écoles de la Communauté française.

L'arrêté auquel ce guide est consacré ne fait que codifier des règles existantes et l'usage devrait très vite consacrer son application. Si « des mots comme la couturière, la cantinière, l'esthéticienne sont tellement passés dans le langage courant qu'ils semblent avoir été créés au féminin, j'ose croire que dire une députée, une échevine, une aviatrice ou une ministre ne heurte plus les oreilles de personne ».

Le guide comprend également des recommandations du Conseil supérieur de la langue française, comme d'utiliser l'équivalent français d'un nom de métier d'origine étrangère et de le féminiser (une joueuse de tennis plutôt qu'une tennis-woman), d'indiquer de manière systématique, à côté de la forme masculine, la forme féminine des noms de métier dans les offres et demandes d'emploi ou encore, de généraliser l'appellation « Madame », en lieu et place de « Mademoiselle ». (Belga)

Le guide peut être obtenu gratuitement, sur simple demande écrite, auprès de l'éditeur : Service de la Langue française, BP 151, 1080 Bruxelles.

Une féminisation peu souhaitable

Selon l'Académie française, la réforme belge risque de jeter la confusion

Le 21 juin 1993, la Communauté française adoptait un décret visant à féminiser les noms de métier, fonction, grade et titre dans les documents émanant du secteur public. Elle poursuivait un objectif général : assurer une meilleure perception de l'activité et du rôle des femmes dans leur milieu professionnel, de manière à refléter l'évolution de la société.

En quelques mois, le Conseil supérieur de la langue française formulait les règles et recettes pratiques de cette décision. Tant et si bien que le 13 décembre paraissait au *Moniteur belge* l'arrêté du gouvernement de la Communauté française. Depuis ce jour, quelque 1.500 métiers ont leur féminin : la rectrice, l'avocate, la juge, la chercheuse, la pompière...

RISQUE DE CONFUSION

En annonçant cette décision, le ministre de la Culture, Eric Tomas, précisait : *« Cet arrêté se situe dans le prolongement des remaniements de la langue française qui ont eu lieu ces dernières années, tant en France que dans des pays francophones comme le Québec ou la Suisse ».*

Visiblement, Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, n'est pas de cet avis. Dans une lettre adressée à Jean Tordeur, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et littérature françaises, il souligne combien *« l'Académie française regrette que le décret pris par le Conseil de la Communauté française de Belgique jette la confusion dans la langue et dans l'usage ».*

Le point de départ de la lettre de Maurice Druon se situe dans un article du correspondant belge du *« Monde »*, dans lequel celui-ci utilise le féminin *« la*

juge ». *« L'Académie française considère que cette féminisation est abusive et choquante »,* écrit Maurice Druon.

MARQUE ET NON MARQUE

Pour fustiger le décret de la Communauté française, le secrétaire perpétuel rappelle une déclaration de l'Académie en date du 14 juin 1984 : l'opposition, en français, entre genre *« masculin »* et genre *« féminin »* est impropre ; il convient de lui préférer la distinction entre genre *« marqué »* et *« non marqué »*. Et d'expliquer :

« Le genre dit « masculin » est un genre non marqué, qui a la capacité de représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre. A l'inverse, le genre « féminin » est un genre marqué. Il institue entre les êtres animés une ségrégation, de sorte que son emploi devrait être soigneusement évité par ceux et celles-là mêmes qui prétendent vouloir abolir toute inégalité professionnelle entre les sexes. »

Qui plus est, souligne Maurice Druon, cette distinction possède une caution prestigieuse : *« J'ajoute que cette déclaration, que nous appelons volontiers « l'arrêt Dumézil-Levi-Strauss », a été rédigée par ces deux éminents savants, dont la compétence, en cette matière comme en d'autres, n'a jamais été mise en doute ».*

En soulignant que cela risque donc de *« jeter la confusion dans la langue et dans l'usage »*, Maurice Druon, au nom de l'Académie française, conclut que celle-ci *« serait très reconnaissante à l'Académie royale de langue et de littérature françaises si elle estimait qu'il convient de s'élever contre cette mesure ».* Un réquisitoire de poids contre cette jeune réforme.

O.M.

Réponse de l'Académie belge

Elle estime que la langue française appartient également aux Belges. Et qu'il faut suivre l'usage

La lettre envoyée par le secrétaire perpétuel de l'Académie française, Maurice Druon, à son homologue belge, Jean Tordeur (LLB du 15/2), a provoqué une petite querelle linguistique entre les deux pays. Pour rappel, M. Druon soulignait combien il considérait la féminisation de certains mots comme étant « abusive et choquante » et pouvait « jeter la confusion ».

La réaction de Jean Tordeur est claire et nette. Certes, la France est la mère du français. Mais elle n'en est pas l'unique dépositaire. « La France n'est pas la francophonie », réagit-il, en estimant que la Belgique en est également propriétaire.

BON USAGE

Pour Jean Tordeur, la décision belge de féminiser les noms de métier, de grade ou de

fonction, est une décision prise par un pouvoir politique autonome, aux seules fins de l'utiliser dans les règlements et documents émanant de celui-ci. A ce niveau, il n'y a donc rien à redire.

Pour justifier la décision belge, le secrétaire perpétuel explique que l'Académie nationale a toujours compté en ses rangs des linguistes, des grammairiens et des lexicologues reconnus internationalement. Ceux-ci ont pris l'option de dire que « ce qu'il faut suivre et étudier, c'est l'usage ». La référence étant, à cet égard, le

« Bon usage » de Grévisse. Il est dès lors essentiel d'adopter la démarche suivante : quand quelque chose commence à se dire, il faut examiner l'éventualité de le transcrire dans les règles.

Certes, il se peut qu'il y ait des termes peu gracieux, comme le féminin « matelote », par exemple. Mais le sentiment, en Belgique, est de se dire que des changements sont parfois nécessaires dans les règles linguistiques, parce que c'est ce qui les fait vivre. En pleine autonomie.

O.M.

17 février 1994, p. 23.

Appel au dialogue sur la table des mots

André Patris espère que la « querelle linguistique » sera le point de départ d'une concertation franco-belge

Ce qui vient d'arriver ne m'étonne pas le moins du monde; ce n'est que l'aboutissement logique d'un long processus. » André Patris ne cache pas ses convictions : ardent défenseur de la langue française, il lutte de longue date contre les anglicismes. Cet ancien directeur de la Maison de la Francité est aussi le président démissionnaire de la Commission de surveillance de la législation sur la langue, une décision prise en janvier de cette année faute de moyens, pour mener à bien sa mission.

Selon lui, le réquisitoire de Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, contre la réforme de féminisation des noms de métier, ainsi que la réponse de son homologue belge, Jean Tordeur (voir LLB des 14 et 16/02/94), marquent le fossé qui s'est creusé au fil des années entre deux pays bercés par la francophonie.

QUANT A SOI

« Il n'y a jamais eu de volonté de développer un examen com-

mun des questions de langue avec les Français, regrette André Patris. Il y a des contacts qui auraient dû être pris et qui ne l'ont pas été. Pourtant, un pays dont la capitale a des responsabilités internationales devrait se préoccuper de la défense de sa langue... » Ce que regrette par-dessus tout cet homme aujourd'hui à la retraite, c'est ce qu'il appelle le « quant à soi ». En ce sens, « la crise actuelle n'est pas à notre honneur » parce qu'elle entérine « la volonté de certains de se recroqueviller sur eux-mêmes ».

Pour souligner ce manque de concertation avec nos voisins, nombre de documents témoignent des cris d'alarme lancés.

Souvent sans réponse, parfois recevant le soutien de principe de responsables. Comme Elio Di Rupo, alors ministre de l'Éducation, approuvant au début de cette année : « Aucune initiative isolée ne peut en effet être envisagée. » En vain... Le conflit né de la décision de féminiser les noms de grade ou de métier n'a pu être évité.

APPEL AU DIALOGUE

« Si je devais tirer la leçon des récents événements, ce serait en terme d'espoir », souligne pourtant André Patris. « Tout d'abord parce que ce sursaut médiatique va « peut-être faire revenir ce débat essentiel sur la place publique ». Ensuite parce qu'il pourrait être le déclic permettant « que l'on envisage sereinement une collaboration avec la France, par la création d'organes de concertation effectifs ».

« Nous estimons que le mouvement naturel de la langue et la transformation de la société entraînent nécessairement des changements, certes progressifs, à la fois dans le lexique et dans la syntaxe », justifiait Jean Tordeur dans sa réponse à l'Académie française. Pour le directeur honoraire de la Maison de la Francité, cela se justifie pleinement. Pour autant que les décisions se prennent en commun. « Il est évident que nous nous devons de défendre un certain esprit de belgitude.

Mais pas en arrivant à ce qu'il y ait finalement deux langues différentes... »

Olivier MOUTON.

19-20 février 1994, p. 21.

Réforme incongrue

Baudelaire avait raison. Le récent décret sur la féminisation des noms de métier dans la Communauté française de Belgique révèle un goût tenace pour le ridicule. Il a été dit et répété à quel point cette réforme est incongrue. La tendance était à la féminisation. Il suffisait de laisser faire l'usage. Une avocate, une doctoresse, même une présidente entraînent doucement dans les mœurs. Certains ont pensé que cela n'allait pas assez vite et ont appliqué à la langue française leurs lourdes théories dans une manifestation éclatante de ce que Jean Dutourd, sur un autre sujet, nomme plaisamment « *la cécité pathétique des professeurs* ». Ils l'ont fait dans une méconnaissance confondante du double sens qu'un grand nombre de mots est susceptible de revêtir dans le parler familier ou argotique. Une conseillère sent l'oreiller, une pompière, une chauffeuse confinent à l'obscène, et personne n'osera sans ironie dire d'une femme qu'elle est une cafetière ou une saucière. Pour prévenir toute confusion, il suffira désormais d'appeler une femme « madame » tout simplement. La langue en sera allégée, mais l'inacceptable n'est pas pour autant évacué.

La mise au point opportune et justifiée de Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, comble d'aise les réformateurs. Le wallon est à l'agonie et l'on ne fondera jamais une identité linguistique en Wallonie et à Bruxelles sur les patois. L'intention inavouée est de fabriquer un français de Belgique et probablement dans une étape suivante de légitimer les belgicisms, traités comme des particularités langagières d'une correction égale « au parler de Paris ». Déjà des livres paraissent sur le sujet avec les subsides de la Communauté française. Le jour où l'on pourra écrire, comme un modèle de bon langage belge, que « Madame le ministre, après avoir dîner (à midi sonnante) avec une écrivaine, a eu difficile de digérer au point qu'elle ne savait plus répondre au téléphone et qu'elle a dû envoyer sa chauffeuse acheter des journaux à l'aubette pour se ravigoter », la Belgique sera au fond du trou du provincialisme.

René SWENNEN,
(*écrivain,
président du Conseil du Livre.

Réforme incongrue

(Voir début en page 1)

Il y a plus grave encore. La réforme est, paraît-il, obligatoire pour les fonctionnaires. Qu'est-ce à dire ? A la disgrâce d'être mal payés, les fonctionnaires devront-ils ajouter celle de devoir écrire en belge ? L'on nous dit qu'aucune sanction n'est prévue. C'est qu'en effet, on compte sur la pression vigilante du lobby féministe pour censurer les correspondances, dénoncer au chef les récalcitrants, suspecter l'esprit démocratique de ceux-ci. Le *political correctness* des Américains n'est pas loin. Pour tout homme (et toute femme) sensible et de bon goût, l'heure est donc à la désobéissance. On peut compter sur moi, comme président du Conseil du Livre, pour payer d'exemple.

Enfin l'on peut se demander en vertu de quelle légitimité la Communauté française se pique de légiférer en matière de langage. Il ne faudrait pas qu'elle se prenne pour ce qu'elle n'est pas. Elle n'est ni un Etat, ni une nation. Elle n'a jamais été capable d'assurer une protection efficace aux francophones de Flandre. Elle remplit de plus en plus mal, pour des raisons budgétaires, sa mission courante en matière d'enseignement et de culture. Si de surcroît, aux handicaps structurels de la Wallonie, elle ajoute celui du provincialisme linguistique, il faudra bien que ses défenseurs les plus résolus se posent un jour la question de son utilité.

René SWENNEN.

Le décret « la pompière »

En réponse aux observations justifiées du secrétaire général de l'Académie française, gardienne de la langue, le secrétaire général de l'Académie royale belge de langue et de littérature française répond :

« Il ne faut pas oublier que nous, Belges, nous sommes aussi propriétaires du français que les Champenois ou les Lorrains. »

Certes. Encore faut-il préciser qu'il s'agit d'un français correct et que les académies régionales de Champagne ou de Lorraine ne prétendent pas, quant à elles, modifier le français.

La Communauté française, incompétente en matière de modification de la langue, prétend instaurer une féminisation des noms qui ne pourrait que nuire aux femmes, porter atteinte à l'unité du français et ridiculiser les auteurs d'une réforme prétendument progressiste.

Jacques SALMON,
Bruxelles.

Non, nous ne parlerons pas belge

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons pris connaissance de la position de l'Académie française réprouvant fermement la décision du gouvernement du Conseil de la Communauté française de déféminiser les noms de métier dans leur usage en Belgique.

La langue française ne nous appartient pas. Son usage est, et doit rester, uniforme dans le monde entier et il ne nous appartient pas d'édicter nos propres règles idiomatiques sous peine de parler « belge » et de devenir la risée de la communauté internationale.

C'est donc avec raison que la

France invoque « l'exception culturelle » contre cette véritable agression de la Belgique contre la langue française et nous espérons que l'Académie royale de Langue et de Littérature française de Belgique prendra position pour défendre la vraie, seule et unique langue française.

Et tant pis pour les vellétés de certains politiciens régionalistes en mal d'électorat féminin. Qu'ils « causent » wallon si cela leur chante mais, quant à nous, nous continuerons à parler le beau français de France !

Christian ROELANDTS,
Grez-Doiceau.

Et on devrait les appeler... matelotes ?

La langue est la vie même. Elle change tout le temps, modifie le sens de mots qui existent, en adopte, en voit mourir. Elle donne naissance à des enfants, sans que des législateurs, saisis de lubricité lexicale, doivent la violer avec la complicité d'académiciens qui leur tiennent la chandelle. Cela devient d'ailleurs une manie. Récemment encore, des lexicographes ont voulu assassiner l'accent circonflexe. Qu'un réfugié tamoul s'initiant au français, l'omette, je ne lui en tiendrais pas rigueur. Mais s'il me plaît d'en poser un sur les mots où en posait Baudelaire, Proust ou Claudel, par quelle aberration voudrait-on me l'interdire ?

Aujourd'hui, la Communauté française de Belgique (grande comme trois départements français !) a décidé toute seule de féminiser des noms de métier, fonction, grade ou titre. Pour la plupart de ces noms, c'était fait de-

Quelle lubricité lexicale a donc saisi la Communauté et l'Académie royale ?

puis belle lurette : de « diaconesse » à « directrice », de « culottière » à « striptenseuse », on avait -si j'ose dire- tout ce qu'il faut. A côté de cela, bien des mots sont considérés comme des invariables sexuels : « dactylo », « détective », « musicologue », « notaire » ou « funambule », par exemple, ont cette chance. En revanche, à quoi rime le féminin « matelote », « cafetière », « sapeuse », « cuisotote », « agente de change », « pomprière » (quelle horreur !), « ambassadrice » (quelle complication, puisque le mot était réservé jusqu'ici à l'épouse d'un ambassadeur) ?

Apparemment, nous avons échappé au pire : au féminin d'athlète, par exemple, ou de mannequin, ou de clown.

Avec gravité, le législateur a même conclu que le féminin d'un homme-grenouille était... une femme-grenouille, ce qui sera plus facile à retenir par les analphabètes que les noms du mari des oies ou de la femme des lièvres. On lui trouve par contre des timidités; alors que notre Académie, sans égard pour son Secrétaire perpétuel, a entériné l'afreux féminin « retordeuse », elle a reculé devant « professeuse », allez savoir pourquoi !

Bref, beaucoup d'arbitraire subsiste. Comme toujours, lorsqu'on se mêle de règlementer. En outre, notre pays s'est offert le ridicule de n'en faire qu'à sa tête. La francophonie fait courir des Belges aux Antilles ou à l'île Maurice, mais ils ne sont pas fichus d'accorder leurs violons avec Paris ou Dakar.

Jacques FRANCK.

(Voir suite en page 3)

Et on devrait les appeler... matelotes ?

(Voir début en page 1)

Selon qu'il ouvrira «Le Monde» ou une paperasse administrative belge, le lecteur ne saura plus quel sens donner à une matelote. Hélas!, lorsque Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, s'en est offensé auprès de son homologue belge, Jean Tordeur a repoussé du pied la plainte d'outre-Quévrain comme M. Karadzic le fait d'une réclamation bosniaque. Dans un brillant réquisitoire, M. René Swennen a excellemment pourfendu cette réforme incongrue qui nous isole (LLB du 22 février). On en est là.

La langue française, pendant ce temps, poursuit son petit bonhomme de chemin. Deux exemples récents s'offrent à nous. Ils se situent en dehors du champ de la grammaire, mais méritent d'être signalés avec toute la délicatesse qui s'impose. Premier exemple : les préservatifs. Jamais, au grand jamais, mes frères et moi ne nous serions permis (à supposer que nous le connûmes !) de prononcer le mot, et encore moins d'évoquer la chose, en présence de nos parents et même entre nous. Aujourd'hui, jusque dans les familles les plus traditionnelles, on en parle à table, entre la poire et le fromage, comme on eût parlé d'un rince-doigts à la table de la duchesse de Guermantes.

Autre exemple, plus curieux encore. Une petite révolution à «La Libre Belgique» est passée tout à fait inaperçue de nos lecteurs. Aucun n'a sursauté, aucun n'a protesté, c'est dire si les esprits ont évolué depuis que j'y suis entré ! Le 10 janvier 1994, pour la première fois à ma connaissance, nous avons imprimé le mot pénis. Il s'agissait, en l'occurrence, d'un procès qui a secoué l'Amérique : celui de Lorena Bobbitt qui sectionna le sexe de son mari John. Assez récemment encore nous aurions recouru à une circonlocution comme « virilité »; cette fois, nous avons désigné cette partie de l'anatomie masculine par son nom médical. Un nom qui a d'ailleurs ses lettres de noblesse, non seulement parce qu'il nous vient du latin où il signifie « queue », mais parce qu'il s'apparente au grec *péios* et au sanscrit *pasas*, et dérive dans ces trois langues de l'indo-européen *pes-/pos*.

Et voilà que ce mot à peu près imprononçable en bonne compagnie et dès lors imprimable dans notre journal, est passé comme une lettre à la poste. Le phénomène ne nous est évidemment pas propre. Le «New York Times» a imprimé pour la première fois le mot pénis en 1992 à l'occasion d'un autre procès : celui du juge Clarence Thomas accusé de harcèlement sexuel par Anita Hill. On ne reviendra sans doute plus en arrière, mais souhaitons-nous d'en user avec modération.

J. F.

M. Swennen a bien raison

J'aimerais féliciter M. René Swennen pour son article « Réforme incongrue » paru dans « La Libre Belgique » du mardi 22 février 1994.

Le décret sur la féminisation des noms de métiers dans la Communauté française de Belgique est une incongruité. Pire, c'est un coup bas porté à la langue française qui, hélas, régresse devant l'incontournable anglais.

Maurice Druon a évidemment raison. Les francophones de partout doivent s'unir et il me semble inadmissible de rendre légal l'usage des formes inadaptées dans un coin de la francophonie.

Ce qui est triste, c'est que ce coin soit la Belgique.

Féminisme mal compris ?
Manœuvre électorale ?

Doctoresse, avocate, mairesse, pharmacienne, etc. Parfait mais...

Il est à espérer que le bon sens, qualité bien de chez nous, prévaudra et que la chauffeuse ou la saucière ne seront guère utilisées.

M. GERSON,
Anvers.

28 février 1994, p. 27.

Comment féminiser le mot fonctionnaire ?

Pauvres femmes ! Malgré les campagnes de Miet Smet en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, en dépit des efforts pour le moins maladroits de la Communauté française de singulariser l'action professionnelle de la gent féminine, elles restent largement sous-représentées dans la vie publique. En Flandre comme en Wallonie... C'est ainsi que M^{me} Rita Mulier, la chargée de mission pour les problèmes d'émancipation au sein de la Communauté flamande, jugent « maigres » les résultats de la campagne « d'action positive » en faveur d'une meilleure représentation des femmes dans l'administration flamande. Elles n'y représentent que 33 pc du personnel. C'est peu, jugent les féministes. Et d'autant plus regrettable qu'une femme sur trois travaille sous un statut précaire contre un homme sur vingt. Majoritaire aux niveaux inférieurs et moyens, la gent féminine n'est pas représentée dans trois Conseils de direction sur six. Enfin, les promotions n'ont concerné que trois femmes pour 14 hommes. Une question aux chers linguistes qui tentent de féminiser notre vocabulaire : est-il encore nécessaire de trouver un féminin au mot fonctionnaire ?

2 mars 1994, p. 10.

Les décisions incongrues

Jaimerais poser la question aux responsables (mais lesquels ?) : « A quoi sert la Communauté française (francophone) de Belgique ? »

Sous la rubrique « Opinion » du 22 courant, M. René Swennen, dans son article « Réforme incongrue », nous parle de la féminisation des noms de métier dans la Communauté.

Comme il le dit fort à propos, « La tendance était à la féminisation, il suffisait de laisser faire. » M. Maurice Grévisse aurait proposé de suivre « Le bon usage ». Cela va de soi, on n'impose pas un langage, c'est prétentieux, on suit l'usage, c'est plus sage.

Dans un autre domaine culturel, celui des sports, compétence également de la Communauté, les services de l'ADEPS nous ont réservé cette semaine aussi une bonne surprise : la suppression pure et simple d'un des deux joggings les plus courus, au sens propre comme au sens figuré, du service « Sport pour tous », à savoir « La Mosane », course le long de la Meuse, entre Dinant et Jambes.

Le 24 avril, ce devait être la 13^e édition. Chaque année, il y avait plus de 2.000 participants, c'était un « must » des courses de jogging de masse.

Cet événement attendu par beaucoup a donc été supprimé d'un trait de plume, par un fonctionnaire qui n'y voyait sans doute aucun intérêt, il préfère peut-être la chasse aux papillons ou des économies de bouts de chandelles.

On divise la Belgique en régions, communautés, provinces, sous-provinces pour le Brabant, entités locales et sous-locales, etc., tout cela pour en arriver là ?

Yvon GHISTE,
Limal-Wavre.

2 mars 1994, p. 21.

Nous, on a... de la culture

Mais on ne peut douter du niveau de qui l'affirme en pareils termes.

Les occasions de sourire étant, hélas!, plus rares que celles d'exprimer de l'ire ou de la peine, ne nous privons pas de relever la drôlerie de quelques maîtres à parler. Qu'il nous faille à l'avenir dire cordonnebleue ou maîtresse queuse pour une cuisinière habile, soit, mais exigeons alors, nous les hommes, que la personne qui est un monsieur soit dorénavant un person et que le trompette de l'escadron devienne le trompet.

Sourions aussi de ce qu'un tout bon ministre de la Culture, chassant les anglicismes, pro-

pose « caravanage » au lieu de « caravanning », oubliant que « caravane » dans le sens de logement sur roues est encore un anglicisme; les premières du genre, venues d'Angleterre, portaient en effet la marque « Car-a-van » (où « van » signifie fourgon), qui a chassé le joli vieux mot de roulotte.

D'ailleurs, on entendrait sans doute moins de « challenger » pour concurrent, « maintenance » pour entretien, « consultant » pour conseiller, « management » pour gestion, si les fervents de ces barbarismes connaissaient l'étymologie de « snobisme ».

H. KERVYN,
Wezembeek-Oppem.

Harassement textuel

Monsieur le rédacteur en chef, Bien d'accord avec M. Swennen (*La Libre Belgique* du 22/02) sur la « réforme incongrue » que constitue la féminisation des noms de métiers. Elle est plus qu'« incongrue », elle est grotesque et porteuse d'une riche moisson d'histoires belges, sans compter qu'elle risque de provoquer un choc en retour des « machos » qui refuseront d'être une estafette, pour réclamer « un estafet » et d'être une sentinelle pour accepter peut-être « sentinelle » (comme en anglais), etc.

Mais M. Swennen est trop sévère avec son « modèle de langage belge », citant « aubette » et « ravigotter ». « Aubette » est quand même plus joli que kiosque qui est d'origine turque, ayant le sens premier de pavillon de jardin, puis de kiosque à musique, de kiosque à journaux et enfin d'abri vitré sur le pont d'un navire; en sont dérivés kiosquiste, kiosquaire et kiosquier.

Au dérivé du mot « aube », le « Dictionnaire historique de la langue française » de Robert Cito « aubette » mot régional attesté après 1850, dans son sens moderne en Belgique et dans l'ouest de la France, reprend le moyen français « aubette » (1475-1480), « habette » (1491) à Lille, dont les variantes sont attestées en wallon : « houbète » à Namur, etc. Il remonte à l'ancien français « hobe », emprunté au haut allemand « hube » : toit d'un édifice; en 1808 le mot est attesté « aubète » dans le sens de corps de garde pour officiers subalternes, puis après 1850 : « abri, kiosque » considéré comme ancien et « bien français », à cause de sa forme évoquant « aube ». Quant à « ravigotter » (v. tr.) selon le même ouvrage, d'abord écrit « ravigotter » (1611) est l'altération du moyen français « ravigorer », usuel au XIIIe et XVIIe siècle au sens de reconforter, variante « revigorer » : verbe familier signifiant rendre plus vigoureux, en sont

dérivés « ravigotant » (adj. 1720) et « ravigote » (n. f.) désignant une vinaigrette relevée d'herbes aromatiques par allusion à ses qualités revigorantes, aussi « sauce ravigote ».

Quant au « politici » correctness » (p. c. prononcé *pi-ci* on anglais), il est né de la crainte d'utiliser des termes racistes ou sexistes. Il donne lieu aux Etats-Unis à de graves excès sur les campus des universités où il est par exemple interdit d'utiliser une expression tout à fait courante comme « the man in the street » qu'on remplace par « the person in the street ». En Angleterre, au mot chômeur on préfère chercheur d'emploi. En France, les sans-abri sont devenus des s. d. f. c'est-à-dire sans domicile fixe. Nous courons tout droit vers une ère de harcèlement textuel.

A vous,
Charles de PENARANDA,
Zwijnaarde.

Ce fameux décret fumeux

La langue maternelle ne s'apprend pas : elle se communique. Comme le feu. Du papier, des brindilles. Un âge tendre. Plus tard, trop tard. De même l'allumette n'a que peu de prise sur la bûche.

Ce n'est que lorsqu'on maîtrise la langue, qu'on peut entrer à l'école, étudier la grammaire, les règles. On les applique sans le savoir. Des hommes, terme générique qui embrasse la femme, jusqu'à ce décret, par millions, ignorent l'existence même d'une grammaire, cependant parlent, et le font très bien.

Comme la respiration et les battements du cœur sont inhérents à la vie, les règles, les mots, le sont à la langue, organisme en évolution. On les découvre, tout simplement.

En édicter ? Ça ne prend guère, pas plus que la bûche.

Mais cela nuit. Tirer sur le blé en herbe, loin de hâter l'épi, brise des racines, déracine.

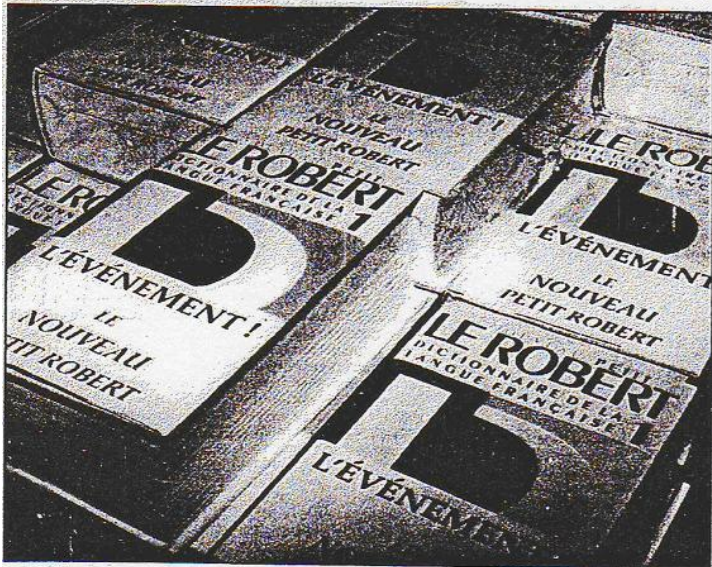
Ce décret, inconsideré, procède d'esprits, si l'on ose dire, qui ont à gagner en gravité : il semble le fait de femmes légères (féminin d'hommes légers), pas putaines (pour faire rimer avec écrivaines), vaines.

Régir le vivant, l'organique est le propre du totalitarisme. Aussi bien, s'agit-il ici du produit de cervelles (féminin de cerveaux) imprégnées de marxisme.

Prétendre que la liste décrétee n'est pas contraignante rappelle encore le recrutement de volontaires pour le travail obligatoire, sous Occupation : à l'époque, les nazis, le national-socialisme, à présent, l'internationalisme socialiste, les Soviets.

Déjà !

Eliane JOURET,
résistante 40-44,
Saint-Servais.



Votre dictionnaire est-il toujours dans le coup ? (PG)

De quoi se mêle la « ministresse » ?

Non, je ne suis pas d'accord, et je ne suis pas le seul. La « Libre » n'a-t-elle pas donné la parole à René Swennen ? Ce n'est pas aux Belges, pas plus qu'aux Bourguignons et aux Provençaux, de décider des modifications importantes dans la grammaire française. Il est entendu que le meilleur ouvrage dans ce domaine est celui du Belge Grévisse, mais il s'agissait de légiférer, de confirmer des règles d'accord, de morphologie, de syntaxe, et non de bousculer des formes essentielles de notre façon d'écrire et de parler.

Quelle prétention, pour quelques représentants du pays, fussent-ils membres d'une Académie, de s'opposer à ceux qui, en France, succèdent à François 1^{er}, signataire de l'Ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, puis aux 40 membres de l'organisme créé par Richelieu en 1635 ! Bien plus, quelle influence sournoise a pu épauler ces Eminences ? Car pourquoi a-t-il fallu qu'un parti politique-celui-ci se préoccupe-t-il beaucoup de culture et de langage ? -se charge, par la voie d'une

jeune politicienne d'imposer la loi de la jungle à travers notre belle langue ?

Avant de prendre une décision aussi fantaisiste et aussi incongrue, ne pouvait-on pas consulter des membres de l'enseignement de toutes opinions politiques ? Ce sont ces porteparole qui seront comme toujours témoins et responsables, devant les étudiants, de ce qui se dit et s'écrit. On se dispense de demander leur avis parce que la politique de parti impose son verdict et qu'on suppose que les timides et les indifférents ne diront mot.

Cette mesure est non seulement ridicule elle est surtout inutile, car ce ne sont pas les « ministresses, les matelotes, les menuisiers, les pompières, les jardinières et tutti quanti » qui engageront nos Wallons à corriger leurs affreux belgicismes et leur mauvais prononciation que l'Académie elle-même est toujours incapable d'amender.

Paul LEFEBVRE,
un professeur de français
retraité,
Soignies.

Des avis d'hommes

On lit dans la presse actuellement (1) les avis donnés par A. Patris, A. Hella, R. Swennen, etc. sur l'Affaire des noms féminins, la Querelle des noms et des genres, la petite Guerre linguistique franco-belge, la Crise des Puristes... Qu'on l'appelle comme on veut, elle fait sourire comme une bataille de gamins à boules de neige. Chacun trouve ridicule ce qui ne lui plaît pas, érige ses opinions en principes et y va de ses exemples, citations, justifications et arguments. Ceux-ci en général ne convainquent que leur auteur.

Mais l'avis des femmes, sur ce problème qui les concerne quand même un peu ? On ne l'entend pas, il ne s'exprime pas, on ne lit pas dans les journaux. D'autres parlent à leur place, en leur nom même. On leur prête des opinions qu'elles n'ont pas énoncées. On se chaille par-dessus leur chignon. C'est là une vieille habitude masculine. Laissons-les faire, mais comprenons bien.

Ce qui est symptomatique c'est la politisation immédiate de la question et comment les signataires de ces articles défendent-plus fondamentalement qu'un vocabulaire renouvelé ou enrichi-une forme de pouvoir qui leur échappe. Comment admettre, en effet, surtout si l'on est rattachiste, que la Communauté française (la si mal nommée, Messieurs les puristes), et surtout à l'initiative d'une femme, prenne ces décisions sans les consulter ? On aime encore mieux s'aplatir

bien bas devant la France et lui abandonner toute l'initiative, comme si la langue n'était pas l'affaire de tous (2). Et l'on passe de la vertueuse indignation à la grogne, de la hargne au persiflage. - Ils - semblent tellement chatouilleux sur ce point qu'on pourrait les croire attaqués dans leurs parties les plus sensibles.

Un peu d'humour, Messieurs ! Et un peu plus de confiance aussi dans la vitalité de notre langue. Les usagers du français en Belgique comme en France et ailleurs sont assez vigilants pour suivre de préférence les règles du bon sens et du bon usage, et pour collaborer tous ensemble à la défense et à l'illustration séculaires. A ce titre, faut-il rappeler que notre très national Grévisse fait autorité en France de même que Joseph Hanso ? Et personne ne trouve qu'ils - lui font la leçon -.

On peut s'étonner de ce qu'un si petit pavé lancé dans la mare francophone ait produit de tels remous. Et les premières à s'en amuser sont sûrement la Ministre ventrécie de cette initiative malfaitrice, et Madame la Juge, l'involontaire fautive des troubles. Et tous ces féminins sont reconnus dans Grévisse, ne vous en déplaîse.

F.G. ROUSSEAU,
Wépion.

(1) - Vers l'Avenir - du 25/02. - La Libre Belgique - des 19, 22, etc., 02/94.

(2) - Ce n'est tout de même pas à notre petite communauté francophone qu'il appartient de faire la leçon à la France ! - (- Vers l'Avenir - , 25/02).

Les féminins en français

Il est amusant d'observer l'émotion que suscite, depuis quelques semaines, la forme féminine de quelques noms français. Une tempête dans un verre d'eau, comme celle que provoquèrent les timides rectifications de l'orthographe du 6 décembre 1990 !

Le professeur Goosse a suffisamment montré que les quelques formes proposées n'ont rien d'audacieux ou d'anarchique : depuis un siècle déjà, nous nous accommodons très bien des deux sens du mot *cuisinière*.

En quoi les modestes propositions de la Communauté pourraient-elles constituer une menace pour la langue française ? Pour ma part, je leur trouverais plutôt un effet vivifiant. Et, si vraiment il fallait redouter quelque chose pour notre langue, je me tournerais de préférence vers ces mots ou ces tournures à la mode qui dispensent le francophone de toute précision dans son langage : *fabuleux, au niveau de, c'est pas évident,...*

Paul FRAITURE,
Ans.

Féminisation : raison garder

Beaucoup d'usagers du français entretiennent avec leur langue des relations quasi passionnelles. Cet attachement, en soi bien sympathique, est sélectif. Quelques lecteurs poussent un soupir attristé quand ils trouvent dans ce journal une grosse faute d'accord et quand ils y lisent des mots comme *lobbying* ou *joint-venture*. Mais, pour susciter un véritable sentiment de frustration, voire de viol, il faut leur recommander d'écrire *nénufar* plutôt que *nénuphar* ou de dire *la juge* pour un juge de sexe féminin. Ce dernier point, je veux dire le féminin des noms

de fonctions, est aujourd'hui dans toutes les conversations et à la une des journaux.

UN COMLOT CONTRE LA FRANCE ?

C'est l'idée que René Swennen a émise ici même, supposant que dans le même élan on va proclamer la légitimité de tous les belgicisms. Laissons de côté cette coquecigrue.

(*) De l'Académie royale de langue et de littérature françaises.

(Voir suite en page 22)

Féminisation : il faut raison garder

(Voir début en page 1)

Le point de départ est indubitablement des langues et des nations particulières : c'est le désir des féministes de supprimer toutes les inégalités entre les hommes et les femmes, et notamment celles qui sont, ou seraient, manifestées par le langage. L'évolution naturelle étant jugée trop lente (la résistance n'étant pas seulement du côté des hommes), les féministes ont demandé l'appui de la loi.

Il ne s'agit pas d'une initiative belge. Dès 1979, les Québécois ont légiféré en matière de féminin, avec un succès incontestable, mais avec des applications qui me paraissent fâcheuses. J'y reviendrai. En France, il y a eu une circulaire du Premier ministre Laurent Fabius (« Journal officiel », 16 mars 1986), mais les suites concrètes ne sont pas bien visibles. En 1988, le canton de Genève a adopté un règlement sur le sujet.

Pour ne pas se singulariser par rapport aux autres pays francophones, sur la proposition de six de ses membres, quatre femmes (Anne-Marie Corbisier, Jacqueline Mayence, Denise Nélis et Laurette Onkelins) et deux hommes (Henri Simons et André Lagasse), le Conseil de la Communauté française a voté un décret le 21 juin 1993. Pourquoi les oppositions qui éclatent aujourd'hui ne se sont-elles pas manifestées alors ?

Les parlementaires ont-ils outrepassé leurs pouvoirs ? Puisqu'il s'agit de réglementer la langue administrative, il semble que non. Sans doute aurait-il mieux valu recommander qu'imposer. C'est ainsi d'ailleurs qu'un circulaire du nouveau patron de la RTBF interprète sagement les choses. En revanche, les parlementaires n'ont pas le droit de régenter l'usage général. Ce n'était pas leur intention. Pourtant, un aîné ne laisse pas d'inquiéter : la féminisation des noms devrait être appliquée dans les ouvrages ou manuels d'enseignement, de formation permanente ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions et associations relevant de la Com-

munauté française ». En ce qui me concerne, la langue que je décris est une langue obscurcie et non celle qui serait imposée par l'autorité d'une Académie ou d'un Parlement.

LE LANGAGE EVOLUE

Répétant l'évolution de la société. Des féminins désignant la femme de celui qui exerce telle profession sont tombés en désuétude parce que la réponse n'est plus considérée comme un satellite du mari : la *notaire* n'est plus la *notaire* de son mari.

Pour éviter des incohérences et de véritables monstruosités, le Conseil supérieur de la langue a publié une liste des féminins recommandés. Cette prudence a été mal récompensée : alors que les neuf dixièmes de ces mots sont déjà dans les dictionnaires, les lecteurs se sont jetés sur les formes nouvelles ou qu'ils croyaient nouvelles. Les jugements sont stéréotypés : le terme qui revient le plus souvent est « ridicule ». Ridicule, *ferme-grenouille* : pourquoi plus ridicule que le masculin ? Ridicule, la *notaire*, alors qu'une foule de mots en -aire ont un féminin reçu (*bibliothécaire, libraire*). Et « j'ai parlé à la cafetière », hi ! hi ! alors qu'on parle sans rire à des cuisinières, à des lingères, à des moissonneuses, comme aussi à des tailleurs, à des patrons, à des coursiers. Affreux, *retordeuse*, alors qu'il est dans tous les dictionnaires qui mentionnent le masculin ? On a rejeté aussi *maguro confédération, championne, mathématicienne, acceptés* aujourd'hui par l'Académie. Il y a dans tout usager du français un conservateur qui sommeille et qui, non content de refuser ce à quoi il n'est pas habitué (ce qui est son droit), prétend donner à son refus des fondements objectifs, surtout esthétiques.

L'usage ne manquera pas d'en susciter d'autres encore. Des événements récents ont répondu en Belgique la *juge* (dont on s'était passé jusque-là), sans que les féministes n'aient le décret y soient pour grand-chose. L'Académie française en a pris quelque ombre, en semblant croire que sa jeune consœur belge avait le pouvoir de contrecarrer l'usage, pouvoir que ne possède aucune académie ni d'ailleurs aucun grammairien.

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA LANGUE FRANCAISE

Chargé par le décret d'établir les règles concrètes à suivre dans la féminisation, a confié le soin de préparer le texte à une commission dans

laquelle les femmes étaient majoritaires. Observateur plutôt que réformateur, je n'ai pas souhaité faire partie de cette commission ; aussi puis-je dire qu'elle a fait preuve d'une grande modération. Les propositions sont, du point de vue morphologique, respectueuses des tendances que l'on observe dans la langue. Elles sont très proches de la circulaire de Laurent Fabius, mais, me semble-t-il, mieux rédigées et mieux informées.

Pour éviter des incohérences et de véritables monstruosités, le Conseil supérieur de la langue a publié une liste des féminins recommandés. Cette prudence a été mal récompensée : alors que les neuf dixièmes de ces mots sont déjà dans les dictionnaires, les lecteurs se sont jetés sur les formes nouvelles ou qu'ils croyaient nouvelles. Les jugements sont stéréotypés : le terme qui revient le plus souvent est « ridicule ». Ridicule, *ferme-grenouille* : pourquoi plus ridicule que le masculin ? Ridicule, la *notaire*, alors qu'une foule de mots en -aire ont un féminin reçu (*bibliothécaire, libraire*). Et « j'ai parlé à la cafetière », hi ! hi ! alors qu'on parle sans rire à des cuisinières, à des lingères, à des moissonneuses, comme aussi à des tailleurs, à des patrons, à des coursiers. Affreux, *retordeuse*, alors qu'il est dans tous les dictionnaires qui mentionnent le masculin ? On a rejeté aussi *maguro confédération, championne, mathématicienne, acceptés* aujourd'hui par l'Académie. Il y a dans tout usager du français un conservateur qui sommeille et qui, non content de refuser ce à quoi il n'est pas habitué (ce qui est son droit), prétend donner à son refus des fondements objectifs, surtout esthétiques.

A MONTREAL ET A GENEVE

Les réformateurs ne montent pas la même modération. En particulier, ils recourent systématiquement à l'addition d'un e à la finale, par exemple dans les noms en -eur dépourvus de féminin (*professeuse*), alors que les noms en - (s) *seur* empruntés du latin forment un ensemble cohérent rebelle aux marques du genre (*défenseur, successeur*, etc.). Mais ils vont bien plus loin. D'une part, le procédé est appliqué à des finales pour lesquelles on n'a jamais eu des formes féminines par l'addition d'un e, comme *chefe* (comparez *veuf / veuve*). D'autre part, des mots en -eur déjà pourvus d'un féminin en reçoivent un nouveau : j'ai participé à une émission de télévision à Montréal, invité par une dame qui se disait *producteur*, on lit aussi *docteure, institutrice, chroniqueuse*, etc. Tout cela va contre les règles établies.

Je comprends mal les féministes. Elles se plaignent que trop souvent leur sexe disparaît dans les désignations, et elles repoussent les formes qui réalisent déjà leur souhait, au profit de formes dont le caractère féminin n'est audible que si l'on viole une règle de la prononciation française, en prononçant *docteure* en faisant sonner le e muet.

Je comprends mal les féministes. Elles se plaignent que trop souvent leur sexe disparaît dans les désignations, et elles repoussent les formes qui réalisent déjà leur souhait, au profit de formes dont le caractère féminin n'est audible que si l'on viole une règle de la prononciation française, en prononçant *docteure* en faisant sonner le e muet.

Je comprends mal les féministes. Elles se plaignent que trop souvent leur sexe disparaît dans les désignations, et elles repoussent les formes qui réalisent déjà leur souhait, au profit de formes dont le caractère féminin n'est audible que si l'on viole une règle de la prononciation française, en prononçant *docteure* en faisant sonner le e muet.

L'EMPOLE DES FEMININS

Nous retrouverons ici l'objection formulée par l'Académie française contre la *juge* : ce féminin serait inutile parce que le masculin est le genre - non marqué ». Cette observation n'est pas fautive, mais sa portée doit être définie.

En syntaxe, le masculin est le genre indifférencié, mais cela n'a aucun rapport avec le sexe. Si l'on dit : « Papa et maman sont blonds », on dit aussi : « Les petits pois et les carottes sont cuits ». Que le masculin remplace en français le neutre latin, dans « Rien ne s'est passé » ou « Mentir est laid », je ne vois pas en quoi cela est une gloire pour les hommes et une honte pour les femmes.

Dans le vocabulaire, les noms de choses et les noms abstraits ont un genre dû à l'histoire et non à leur sens, et a fortiori à un rapport avec les réalités sexuelles : *le vice et la vertu, le poireau et la carotte, le carreau et la vitre, le pantalon et la culotte* (quoique féminin, symbole de l'autorité maritale).

Il en est de même de l'énorme majorité des noms d'animaux : *le brochet et la carpe, l'éléphant et la girafe, le pou et la puce*. Seuls quelques animaux, sur-

tout parmi ceux que l'homme élève ou chasse, connaissent les désignations selon le sexe. Dans ce cas, le genre non marqué est tantôt le masculin : *le chat, le sanglier*, tantôt le féminin si la femelle est plus importante pour l'éleveur : *la poule, l'oie, l'abeille*.

Pour les êtres humains, la différence sexuelle se traduit souvent dans la langue. Cependant, le masculin est le genre non marqué quand il s'agit d'ensembles englobant les deux sexes : « Les chrétiens sont baptisés » ou « Le chrétien est baptisé » ou quand le sexe est indifférent : « J'ai besoin d'un avocat ». C'est le cas des titres légaux, *docteur en médecine, ingénieur civil*, etc. Jusqu'ici, je m'accorde avec l'Académie française et je ne puis suivre les féministes que scandalise cet état de choses, parce qu'elles confondent le genre, catégorie grammaticale, et le sexe, réalité anatomique et physiologique. Remplacer « Le chien est l'ami de l'homme » par « Le chien et la chienne sont l'ami et l'amie de l'homme et de la femme », réécrire dans cet état d'esprit le Code civil, quel gaspillage !

Les Québécois tentent de concilier les exigences du féminisme et une certaine économie par des astuces graphiques, comme la parenthèse : « les étudiant (e) s », le trait d'union : « les étudiant-e-s », la barre oblique : « l'étudiant / e ». Ces procédés, admissibles seulement dans des tableaux et des index, rendent les textes illisibles à haute voix et méconnaissent ainsi une fonction essentielle du langage.

Quant on désigne une personne particulière, la solution est plus difficile. En disant que dans ce cas le masculin est le genre indifférencié, l'Académie française généralise à l'excès et se met en contradiction avec elle-même, puisqu'elle reconnaît depuis longtemps l'existence de *commerçante, institutrice, de reine* (autrefois que comme « femme de... ») et plus récemment celle de bien d'autres, on l'a vu. En tant qu'observateur, je constate chez les femmes deux positions, qui me paraissent également défendables. Les unes considèrent que

l'égalité entre les sexes est mieux atteinte par une désignation faisant abstraction du sexe : pour les femmes, *un professeur* comme, pour les hommes, *une sentinelle* ou une *estafette*, et même, dans des cas où la langue permet déjà de marquer le sexe, un *président, un recteur, un directeur* de revue (le corollaire pour des hommes ne semblant pas exister). Certains font remarquer cependant que cela ne concerne que des professions de prestige.

D'autres femmes estiment que l'égalité implique qu'elles soient reconnues en tant que telles. Elles sont encouragées par un certain nombre d'hommes, parmi lesquels se trouvait Joseph Hanse (que d'aucuns invoquent dans l'adieu sans avec quelque hardiesse). Mais cela a suscité les oppositions qui se sont fait entendre avec plus de force que d'arguments.

POUR CONCLURE

Je souhaiterais que les usagers, les femmes en particulier, puissent choisir en toute liberté. Je ne donnerai tort ni au président Irène Pétry ni à la présidente Antoinette Spaak. Je plaiderais pour la tolérance : que les féministes ne voient pas partout la tyrannie masculine ; que les usagers ne rebutent pas tout changement (c'est la marque même de la vie) et qu'ils ne décrètent pas trop vite affreux ou ridicule tout ce à quoi ils ne sont pas accoutumés.

Quant aux formes nouvelles qui paraîtraient nécessaires, puisqu'il ne s'agit pas de réalités particulières aux bords de la Seine, du Saint-Laurent, du Léman ou de la Senne, les francophones ne devraient-ils pas se mettre d'accord ? Les propositions du Conseil de la langue de Belgique romane pourraient, par leur modération, servir de point de départ. Quant au lieu de rencontre, je propose le Conseil international de la langue française.

André GOOSSE
de l'Académie royale de langue et de littérature françaises.

Une initiative unilatérale et mesquine

Il me semble peu avisé pour la dite Communauté d'adopter de nouvelles règles sans consulter les autorités compétentes chez nos voisins français. La France constitue la mère-patrie de la francophonie et à ce titre, elle mérite à tout le moins d'être consultée. Que le Québec et la Suisse aient pris des initiatives analogues – simple recommandation dans le premier cas, réglementation dans le second, mais limitée au Canton de Genève –, que la France ait édicté des règles en la matière, sans doute sans prendre avis auprès de l'ensemble de la francophonie, ne constituent qu'une piètre raison pour la Communauté française de Belgique d'y aller, à son tour, d'une initiative unilatérale. Ce serait mesquin.

Plus fondamentalement, j'ai la faiblesse masculine de ne pas comprendre en quoi – je cite la Communauté – « l'usage qui consiste à désigner des femmes par un terme masculin leur impose des dénominations qui nient une part importante de leur identité », en quoi cet usage « occulterait en outre le rôle effectif qu'elles prennent sur les diverses scènes de la vie active ». « Le langage n'est pas neutre ». Rendons donc le neutre en adoptant des appellations uniformes ! L'absence de discrimination dans les fonctions correspondrait l'absence de discrimination dans les titres. « Le décret... permet de promouvoir l'égalité entre les

hommes et les femmes ». L'égalité en insistant sur l'origine distincte ?

Les choses étant ce qu'elles sont, j'ai deux remarques à formuler concernant des points particuliers de l'article signé Jacques Franck, paru dans le *Libre Propos* des 26 et 27 février.

« Retordeuse » n'a rien « d'affreux ». Le terme est d'usage courant dans l'industrie textile, à tout le moins dans la région courtraisienne, bilingue de fait au niveau commerce et négoce.

Quant à l'hésitation prétendue de notre Académie devant « professeuse », rendons justice au gouvernement de la Communauté française qui, en ce point, se conforme aux règles qu'il a édictées par son arrêté complémentaire du 13 décembre 1993. Pour le nom masculin se terminant en « -eur », la forme féminine se termine par « -euse » lorsqu'au nom correspond un verbe en rapport sémantique direct, tandis que la forme féminine demeure identique lorsqu'au nom ne correspond pas de verbe. Le verbe « professer » n'a plus de lien direct avec le titre de « professeur ». « Professer le latin ou les mathématiques » est vieillot. Par contre la profession de retordeur est directement liée à la fonction – machinale bien sûr – de retordage du fil.

N. NUTENS,
Ekeren.

Une bonne réforme

L'article de René Swennen intitulé « Réforme incongrue », m'a profondément choquée. Qu'un écrivain fasse semblant d'ignorer que le langage structure l'imaginaire, qu'il existe un lien étroit entre le fond et la forme de tout message, que la langue organise les sociétés, est vraiment dommage et domageable.

Sait-il que la Communauté française vient de rejoindre le Québec et la Suisse dans sa démarche « provincialiste » ? Pourquoi estime-t-il qu'il faut être Parisien pour donner de l'élan et du dynamisme à une langue ? La langue n'est-elle pas l'outil de ceux et celles qui la parlent ?

Pour ce qui concerne les pauvres fonctionnaires, dont je suis, l'idée l'a-t-elle effleuré que certains pouvaient être heureux de faire partie des pionniers dans une matière aussi vitale que celle-là ? « Pour tout homme et toute femme sensible et de bon goût - désireux ou désireuse de rendre à la langue ce que l'histoire lui avait pris, l'heure a été longtemps à la désobéissance et à la ténacité face aux personnes dont le plaisir puéril est de faire la chasse aux féminins « ridicules ».

René Swennen peut-il expliquer en quoi le mot écrivain est

plus... beau que le mot écrivaine ? Pourrait-il nous expliquer également en quoi l'opinion de Maurice Druon de l'Académie française aurait plus de poids que le travail de Jean Tordeur de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ?

Oserais-je rappeler à son souvenir que la Communauté française - qui se prend pour ce qu'elle n'est pas - est la patrie des grands grammairiens de la langue française ?

En réalité, là où l'intelligence exigerait réflexion, étude, échanges on ne trouve bien souvent que réactions viscérales (qui peuvent s'expliquer de bien des manières) face à l'évolution sociologique que personne ne pourra plus arrêter, mais que bien des gens tenteront de ralentir.

Pour terminer j'aimerais dire encore à René Swennen que le jour où - la Belgique sera au fond du trou du provincialisme - le « modèle de bon langage » ne sera pas - Madame le ministre... - mais : Madame la ministre...

Anne HUYGENS,
professeure de français,
fonctionnaire parlementaire.

(Les mots entre guillemets sont ceux de R. Swennen dans son article.)

Féminisme et langage

Les excès d'un féminisme mal compris peuvent pousser leur ridicule jusque dans des domaines insoupçonnés. Aux cas de féminisation aberrante relevés, dans l'usage linguistique du Québec, par le professeur Goosse (voir « LLB » du 9 mars 1994), je puis ainsi, en le regrettant, ajouter une constatation personnelle symptomatique : dans cette région du Canada, le prêtre, à la messe, en offrant à Dieu successivement le pain et le vin, les présente chacun comme « fruit de la terre et du travail des hommes et des femmes » ! Ainsi donc, même dans le contexte, pourtant lumineux, d'un hommage à Dieu, le mot « hommes », dans la Belle Province, ne serait plus suffisamment resenti comme désignant tous les êtres humains...

Guy LUCAS,
Mamer
(G.-D. de Luxembourg).

30 mars 1994, p. 19.

Par Jean-Marie Klinkenberg (*)

A qui appartient la langue ?

On me proposait hier une devinette. « Sur une route, un homme roule à vive allure, son fils à ses côtés. Tout à coup, c'est l'accident. Le père est tué. Blessé, l'enfant est conduit à l'hôpital. Le chirurgien qui le reçoit déclare : « Je ne puis l'opérer : c'est mon fils ». Comment expliquer cette déclaration ? Faites vous-même l'expérience. Vos interlocuteurs se lanceront dans des suppositions plus échevelées les unes que les autres. Jusqu'à ce que vous leur livriez la réponse : le chirurgien n'est autre que la mère de l'accidenté. Leur mille acrobaties logiques prouvent une chose : la cécité que suscite chez le francophone le simple emploi d'un genre grammatical.

C'est notamment pour combattre cette cécité que la Communauté française adoptait, le 21 juin 1993, un décret visant à féminiser les noms de métiers, fonctions et titres. Il s'agissait de briser avec des usages qui occultent le rôle joué par les femmes sur toutes les scènes de la vie active, et de lever un blocage psychologique qui existe, parfois chez celles-là mêmes qui en sont les victimes.

Toutefois et sagement, le pouvoir politique s'abstenait de formuler des recettes pour la féminisation, laissant ce soin au Conseil Supérieur de la Langue Française. Sans exclusion d'aucune sorte, ce Conseil

réunit non seulement les principaux spécialistes du français de notre pays, mais aussi des représentants de secteurs d'activités qui vont de l'éducation à la communication, de l'économie et des relations internationales à la recherche scientifique.

On connaît la suite : une véritable « guerre de la cafetière ». Mais dans le débat, il est une question que l'on a résolu avant de la poser : à qui appartient la langue ? Résolu par une réponse péremptoire : la Communauté française n'a aucun « droit » sur la langue.

L'ÉTAT ET LA LANGUE : DE QUOI JE ME MÊLE ?

Certains - les philologues, les Académies - font profession d'observer l'usage. Mais cet usage, qui le fait ? L'école ? Les médias ? Les inventeurs de nouveaux produits ?... On le pressent : il n'y a pas un usage, mais des usages. Dès lors, pourquoi refuserait-on aux pouvoirs publics une créativité que l'on reconnaît aux industriels et aux artistes : élaborer leur usage, dans les domaines où ils sont compétents ? Car, on semble l'avoir oublié, le décret de féminisation ne s'applique qu'aux écrits administratifs.

Mais pourquoi les pouvoirs publics devraient-ils user de leur droit à la créativité ? C'est que les problèmes de société où la langue joue un rôle sont

nombreux et variés. C'est à travers la langue que s'opèrent les exclusions ; c'est l'intimidation langagière qui piège le client dans la vente par correspondance, et aboutit ainsi à l'endettement des ménages ; c'est aussi dans le rapport de force entre langues que se joue notre avenir en Europe et dans le monde. Il est donc juste que l'État démocratique moderne s'interroge sur la manière dont la communication s'établit dans le corps social. Voici pourquoi il existe des organes de gestion linguistique dans la plupart des grands pays démocratiques. En France, par exemple, ce rôle est joué par un Conseil présidé non pas par un spécialiste du langage, mais par un personnage éminemment politique : le Premier Ministre.

La question de la responsabilité de l'État a un prolongement : se préoccuper du genre des mots, n'est-ce pas un luxe scandaleux à l'heure où, non loin d'ici, pleuvent les obus ? Que les changements proposés ne constituent qu'un petit pas dans la marche hésitante de nos sociétés vers plus de justice, nul ne le contestera. Bien plus : si l'égalité grammaticale ne devait être qu'un astuce pour repousser le problème de l'égalité salariale, elle ne serait qu'une mauvaise farce. Mais les petites choses ne sont pas méprisables. On

sait ce qu'il est advenu des sociétés qui ont considéré les libertés formelles comme des détails.

LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE FAIT-ELLE CAVALIER SEUL ?

Affirmer que, par son décret de féminisation, la Communauté s'est coupée du reste de la francophonie est faux. La Belgique ne faisait que combler un retard : le Québec avait tôt pris des mesures de féminisation ; la France en fit autant, suivie bientôt par des cantons suisses. Enfin, les règles proposées sont très proches de celles que la République avait adoptées le 11 mars 1986. La « guerre de la cafetière » aura eu un effet positif : réaffirmer la nécessité d'une coopération entre pays francophones, naguère inexistante. La situation est autre aujourd'hui, et une coopération linguistique entre Belgique francophone, France et Québec s'est mise en place et est appelée à se renforcer.

Mais au-delà des faits, il y a le principe : si la langue doit être une réalité vivante pour chaque francophone, il faut la lui confier. Or, comment pourrait-il s'y investir si on ne cesse de lui répéter qu'il n'en est pas le propriétaire mais tout au plus un locataire, constamment surveillé et gourmandé ? Comment susciter la créativité symbolique nécessaire pour nous inscrire dans l'avenir si

l'on nous rabâche l'idée qu'il n'est pas permis d'innover ?

Ceci m'amène à une dernière réflexion. Je crois déceler dans le discours de maints opposants au décret une nostalgie pour l'unicité et la fixité : pour eux, les mots devraient idéalement n'avoir qu'un sens (mais ceux qu'ils utilisent en ont de multiples). Il devrait n'y avoir qu'un seul français (alors que le moindre trajet dans un transport en commun les persuaderait que cette langue est plurielle). Et le monde devrait ne pas en changer.

Oui, c'est à quelque chose de profond - à ce désir de sécurité qui habite plus d'un de nos contemporains en cette angossante fin de siècle - qu'à touché ce décret. La manière dont on en a parlé le démontre. La gauloiserie, la gaudriole, les propos à connotation sexuelle (« lubricité lexicale », « harcèlement textuel ») manifestent le malaise ressenti devant des évolutions qui ouvrent devant nous un monde inconnu. Féminiser les noms de métiers, c'était toucher à des phénomènes essentiels pour notre vie intime et pour notre vie sociale. Il est trop rare que des questions de mot aient eu chez nous ce pouvoir pour qu'on ne le souligne pas.

(*) Président du Conseil Supérieur de la langue française

2-3-4 avril 1994, p.10.

Des métiers au féminin ?

Un débat de *La Libre Belgique*
à la Foire du Livre, avec
MM. Swennen, Goosse et Wilmet

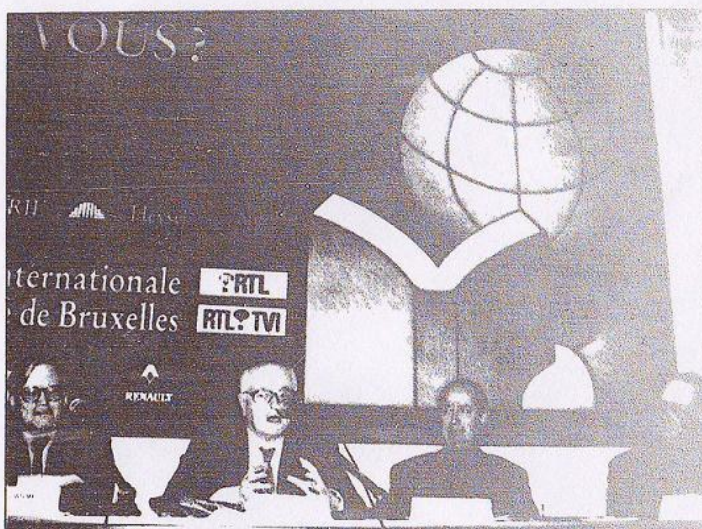
Le débat organisé par La Libre Belgique sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre, décrétée par le Conseil de la Communauté française, avait attiré beaucoup de monde dans l'enceinte de la Foire du Livre. Jacques Franck, directeur de la Rédaction, résuma la question posée : ne faut-il pas laisser la langue française évoluer librement sans interférence du pouvoir politique ? Faut-il féminiser dans une partie de la francophonie sans concertation et harmonisation avec les autres ? A féminiser à tout prix, n'aboutit-on pas à des solutions biscornues ou absurdes ?

Brillant, argumenté, et d'une joyeuse alacrité, René Swennen ouvrit le feu contre ce qu'il a appelé une réforme incongrue (voir *La Libre Belgique*, 22 février). Le président du Conseil du livre donna des exemples de doubles sens risqués et de néologismes ridicules; il regretta qu'on légifère en Belgique sans s'accorder avec la France, le Québec, la Suisse etc; il exprima la double crainte qu'on ne s'engage dans

une légitimisation désastreuse des belgicisms et qu'on ne subisse une pression féministe du type de celles qui tuent toute liberté académique dans certaines universités américaines au nom de la « political correctness ».

Pondéré, érudit, malicieux, André Goosse, grammairien de renom, estima pour sa part que le décret sur la féminisation introduit une réforme modérée : elle s'inspire judicieusement de la linguistique et des féminisations adoptées au Canada ou en Suisse sans les suivre dans leurs excès, et de féminins qui ont droit de cité dans le dictionnaire de l'Académie française. Il constate que tout changement qu'on prétend introduire dans la langue française suscite des résistances acharnées. Partisan de certaines réformes, il se considère avant tout comme un « observateur » de la vie de la langue, et se déclare de toute façon hostile à l'usage de la contrainte dans une matière comme celle-ci.

Dernier intervenant, Marc Wilmet, vice-président de la



Marc Wilmet, André Goosse, Jacques Franck, René Swennen : quatre hommes se prononcent sur la féminisation des noms de métier (Photo Thierry Rogé).

Société de linguistique romane, et professeur à l'U.L.B., plaide lui aussi pour la liberté, même si une féminisation croissante des noms de métier, liée à l'accession nouvelle des

femmes à certains d'entre eux, lui paraît inéluctable. Il signale au passage l'ambiguïté du décret qui s'impose à l'administration de la Communauté française, mais ne spécifie rien

quant à son application dans l'enseignement.

L'assistance se montra de bout en bout passionnée par nos trois orateurs.

Fr. M.

“Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes”

- ▶ Le décret sur la féminisation des noms de professions a un peu plus de dix ans en Belgique francophone.
- ▶ L'évolution est importante mais inégale. Enquête.

ENQUÊTE

LAURENCE MUNDSCHAU

Doyenne”, “receveuse”, “administratrice”, “factrice”, “courtière”, “institutrice”, “architecte indépendante”, “échevine”, “sénatrice”: elles sont tout cela, les femmes belges francophones engagées sur les listes des différents partis politiques aux dernières élections régionales et européennes (2004).

Ces listes officielles, mais aussi les sites Internet des partis et des candidates, les tracts, les programmes ou les courriers électoraux ont été passés au crible d'une enquête linguistique à laquelle Anne Dister (UCL) et Marie-Louise Moreau (UMH) ont mis un point final.

Les deux chercheuses y ont comparé la manière dont les fonctions et professions des femmes politiques étaient déclinées en Belgique et en France.

Et pour évaluer les changements, elles ont travaillé à la fois sur les élections européennes de 1989 et, 15 ans plus tard, sur les régionales et européennes de 2004. Soit un corpus de quelque 5 000 dénominations couvrant un très large éventail de 257 fonctions et professions différentes.

Propagation

Les résultats sont clairs: 11 ans après le décret francophone du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, les appellations féminisées se sont propagées de façon nette, passant de 43 pc en 1989 à 84 pc en 2004.

En 1989, un tract électoral aurait vraisemblablement présenté “Marie-Claude, mère de



■ On dit désormais “factrice”, “échevine”, “courtière”, etc.

deux enfants, parlementaire européen sortant, docteur en psychologie et administrateur”. En 2004, Marie-Claude sera davantage “parlementaire européenne sortante”, “docteure” et “administratrice”.

L'exemple, fictif, montre une deuxième évolution, relative aux fonctions de prestige. En 1989, ce sont surtout les positions sociales hautes (recteur, président, doyen) qui sont associées au masculin, en ce compris par les femmes titulaires de ces titres.

Aujourd'hui, des fonctions socialement valorisées (ministre fédérale, parlementaire européenne... sont étiquetées par des termes toujours au féminin. Et les femmes qui occupent ces charges n'hésitent plus à faire renouveler leur papier à en-tête (“la ministre”).

Ces changements, soulignent les deux chercheuses, se sont effectués avec une rapidité tout à fait inhabituelle dans l'histoire des langues, plus coutumière d'évolutions étalées sur plusieurs siècles.

Enfin, pour qui en douterait encore, la féminisation des professions reflète bien un choix social et politique, avant d'être un acte linguistique.

La preuve? On ne féminise pas de la même façon au MR que chez Ecolo, au FN ou au PCF.

A de rares exceptions près, note l'enquête, “dans les quatre scrutins considérés, tant en Belgique qu'en France, tant en 1989 qu'en 2004, les partis qui féminisent le plus se situent à gauche, ceux qui recourent le plus à des étiquettes masculines sont de droite et les positions intermé-

diaires sont occupées par les centristes”.

MR et Ecolo

Discipline de parti? “En France, clairement oui, affirme Marie-Louise Moreau. Les partis d'extrême gauche féminisent quasi à 100 pc, de façon clairement militante.”

En Belgique, par contre, l'écart entre les partis est moins marqué. Certes, un parti comme Ecolo est à la pointe de la féminisation dès 1989. Avant même l'avènement de la législation, il féminise les professions de ses candidates à quasi 80 pc, là où le PRL, en bas du tableau, le fait à 25 pc.

Mais en 2004, la différence entre droite et gauche s'atténue: le PS féminise à 94 pc, le MR à 71 pc. L'ensemble des partis francophones (les effectifs de l'extrême droite sont insuffisants pour qu'on puisse en tenir compte) ont très bien intégré la nouvelle norme linguistique.

Et même le moins féminisant des grands partis belges (le MR) devance largement les partis les plus rétifs à la féminisation en France (16 pc de professions féminisées pour les partis d'extrême droite français).

Reste que tous partis confondus, la Belgique et la France connaissent une même évolution vers plus de féminisation. Sur la base de cette enquête, peut-on prédire l'attitude linguistique des partis lors des élections communales de 2006 en Belgique francophone?

“Pas sûr, sourit M^{me} Moreau. Car les partis de droite peuvent tenir deux positions: soit identifier les formes masculines comme typiques de la droite et donc les conserver, voire les généraliser pour bien marquer leur position; soit constater que les féminins ont le vent en poupe et les utiliser pour s'aligner sur la tendance dominante, plus moderne.”

Une chose est sûre: les résultats de l'enquête seront envoyés à chaque parti et soumis au débat de ses décideurs et... décideuses. ■

II. France

1. Le Figaro

16 décembre 1997 – 15 juillet 1998

**L'Académie veut
laisser les ministres
au masculin**

*Les Immortels ne veulent plus entendre
ou lire « madame la Ministre ».*

L'Académie française part en guerre contre les femmes ministres. Dans une lettre au président de la République, Maurice Druon, Hélène Carrère d'Encausse et Hector Biancotti s'insurgent contre le fait que certaines femmes ministres « ont décidé de se faire appeler « madame la Ministre », et se désignent de la sorte dans leurs correspondances et leurs actes officiels ».

● « Il n'apparaît pas, écrivent les académiciens, que leurs décrets d'attributions confèrent aux ministres la capacité de modifier de leur propre chef la grammaire française et les usages de la langue. »

● Marcel Landowski, chancelier de l'Institut, estime, de son côté, que le ministère de la Culture est en danger. Le fait que Catherine Trautmann s'apprête, en effet, à réunir dans une seule entité administrative le théâtre, la musique et la danse, signifie à terme, selon lui, l'effacement inéluctable d'une politique nationale et d'une stratégie à long terme pour la culture.

● Marcel Landowski veut demander à M^{me} Trautmann qu'elle dise « un non franc et massif à la politique à courte vue du ministère des Finances ».

(Page 25)

9 janvier 1998, pp. 1, 25.

L'Académie française veut laisser les ministres au masculin

Hélène Carrère d'Encausse, Hector Bianciotti et Maurice Druon écrivent au président de la République : les femmes ministres ne doivent pas se faire appeler « madame la Ministre ».

Dans une adresse au président de la République, « protecteur de l'Académie française », trois académiciens s'insurgent contre la pratique mise en œuvre par les femmes ministres qui consiste à se faire appeler « madame la Ministre ».

Monsieur le Président de la République,

L'Académie française a résolu de s'adresser publiquement à vous, en tant que son protecteur, pour vous demander votre aide en une affaire qui, dans les hauteurs de l'Etat, porte atteinte à la langue française.

Il se trouve que certaines des femmes qui ont l'honneur de faire partie de votre actuel gouvernement ont décidé de se faire appeler « madame la Ministre » et se désignent de la sorte dans leur correspondance et leurs actes officiels.

Or il n'apparaît pas que leurs décrets d'attribution confèrent aux ministres la capacité de modifier de leur propre chef la grammaire française et les usages de la langue.

Ce faisant, les intéressées, non seulement, commettent, à leur insu, un contresens grammatical, mais de surcroît elles vont à l'encontre de la cause qu'elles croient défendre.

Car quel est leur souci ? Il est d'affirmer le principe de égalité entre les femmes et les hommes dans les fonctions publiques.

Il n'y a dans ce principe rien que nous n'approuvions nous-mêmes. N'en avons-nous pas donné la preuve en appelant des femmes à siéger à l'Académie ? Mais les deux que nous avons élues ces dernières années ont fort bien accepté, parce qu'elles ont une connaissance parfaite et un sens aigu du français, d'être désignées comme académiciens et non « académiciennes ».

Déjà, en 1984, un ministre délégué aux Droits de la femme avait voulu créer une commission « chargée d'étudier la féminisation des titres et des fonctions, et, d'une manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes », et cela en vue de promulguer un décret.

Le français ignore le neutre

L'Académie française avait alors publié une déclaration, fort circonstanciée, dont elle avait confié la rédaction à deux de ses membres les plus qualifiés, MM. les professeurs Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss, et l'affaire n'eut pour suite qu'une



Maurice Druon, Hélène Carrère d'Encausse et Hector Bianciotti s'adressent au président de la République. (Photos J.-J. Cecarini, J.-C. Mermas et L. Monier.)

circulaire qui, jusqu'à ces derniers mois, resta inappliquée.

Nos deux confrères, en effet, établissent clairement que, les français ne connaissant pas le neutre, qui existe en d'autres langues, mais seulement deux genres, traditionnellement dénommés masculin et féminin, c'était le genre dit masculin, ou genre non marqué, et qu'on peut appeler également *extensif*, qui avait presque toujours la capacité de représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre. « *Quand on dit, précisait notre déclaration, tous les hommes sont mortels, cette ville compte vingt mille habitants* », le genre non marqué désigne indifféremment des hommes ou des femmes.

En revanche, le genre dit couramment féminin est le genre *marqué*. La marque affecte le terme d'une limitation. Contrairement au genre non marqué, ce genre marqué appliqué aux êtres animés institue entre les sexes une *ségrégation* ou, à tout le moins, une distinction.

« Est-ce cette ségrégation que les femmes ministres veulent établir dans le gouvernement ?

De telles modifications arbitraires peuvent conduire à des dérives pernicieuses ou ridicules. Aurait-on à dire de M^{me} Edith Cresson qu'elle a été la « première ministre » ? M^{me} Guigou devrait-elle être appelée : « la garde ou la gardienne ou la gardeuse des Sceaux » ? S'adressera-t-on à un premier magistrat municipal en lui disant « madame la Maire » ? Aux femmes notaires ou aux commissaires-priseurs devra-t-on dire « madame » ? Et faudra-t-il changer l'inscription du Panthéon : « Aux grands hommes et aux grandes femmes... », ou bien, influencés par une mode américaine qui voudrait qu'on employât « *chairperson* » au lieu de « *chairman* », devrions-nous

faire figurer : « Aux grandes personnes, la patrie reconnaissante » ?

Si l'usage s'est établi depuis longtemps de formes féminines dans les noms du négoce : *boulangère, charcutière, épicière*, ou dans l'enseignement : *institutrice, directrice*, on ne voit pas que le même usage puisse intégrer une « *ingénieuse* » ou une « *proviseuse* ».

Notons encore qu'en français la marque du féminin ne sert qu'accessoirement à rendre la distinction entre mâle et femelle. Les mots *souris, grenouille, taupe*, sont du genre apparemment féminin, mais englobent les mâles de l'espèce. Et même dans les fonctions sociales, certaines, qui sont tenues par des hommes, comme *estafette, vigie*, relèvent du féminin.

Il n'est pas sans risque de vouloir modifier arbitrairement les règles et les usages. Le respect de ceux-ci importe à l'unité de la langue, et cette unité importe aux cinquante pays qui ont le français en partage. C'est parce que la langue française est une, c'est-à-dire, en principe, semblablement écrite et parlée partout, qu'elle reste universelle et que les pays francophones peuvent former une communauté.

On peut regretter que, cédant à des influences démagogiques, certains de nos amis Québécois aient tenté d'écrire : « une auteure », « une professeure », « une écrivaine », ou encore que les autorités francophones belges, pour faire pièce à une initiative flamande équivalente, aient pris une décision linguistique fort contestée, qui conduirait à appeler « *entraîneuse* » une femme chargée de l'entraînement d'une équipe sportive, ou à gratifier les femmes appartenant aux brigades de lutte contre l'incendie de l'appellation de « *sapeuses-pomprières* ».

Mais ce n'est pas à la France de donner l'exemple de semblables déviations, et cela chez les membres du pouvoir exécutif.

En France, une femme chef de mission diplomatique — parce qu'il faudrait autrement la nommer « *cheftaine* » — continuera de s'appeler *madame l'Ambassadeur*, l'usage réservant le terme d'*ambassadrice* à l'épouse d'un ambassadeur en poste. M^{me} Pamela Harriman était ambassadeur des Etats-Unis.

Le madame placé devant le nom de fonction, lequel n'a pas à varier en genre, suffit à marquer le sexe du titulaire, et à inviter aux égards qu'on lui doit.

Nous nous permettons de rappeler que le décret du 3 juillet 1995, pris en conséquence de la loi de 1994 sur l'emploi de la langue française, dite loi Toubaon, confirme l'Académie française dans son rôle séculaire de cour statuant en dernier ressort sur les matières de terminologie et de néologie.

Tout ce qui touche à notre langue, si menacée d'une dégradation contre laquelle nous ne cessons de lutter, est lié à l'image de la France dans le monde.

Nous espérons que vous voudrez bien user de votre autorité suprême pour rappeler chacun, où qu'il soit placé dans l'Etat, au respect dû à cette langue qui est l'élément fondamental de notre patrimoine intellectuel comme de notre avenir culturel.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président de la République, l'assurance de notre plus haute considération et de nos sentiments dévoués.

Maurice DRUON,
secrétaire perpétuel,
Hélène CARRÈRE
D'ENCAUSSE,
directeur en exercice,
Hector BIANCIOTTI,
chancelier.

« La » ministre

Dans un courrier des lecteurs proposé précédemment et non publié, je m'étais déjà insurgé contre cette déviance, citant d'autres élucubrations toujours possibles : la chauffeur de la ministre, la commissaire de police, la proviseur de lycée, la professeur de français et même « la première ministre » que l'Académie française vient de citer, ce qui me réjouit et me reconforte.

Pierre de LAROCHELAMBERT,
86600 Lavoux.

Le mot avait un féminin en latin : ministra, mot employé par Cicéron (cité par le Gaffiot, éd. 1934).

Si « la ministre » n'était pas en usage en France, c'est simplement que des postes de ministres ne sont occupés par des femmes que depuis 24 ans, à une exception près (M^{me} Poincaré-Chapuis en 1947). Il devient donc normal, sur la base de l'origine latine du mot et des usages politiques nouveaux, de dire madame la ministre.

Claude ROPER,
Paris.

Les termes de « président », « ministre » ou « député » ne désignent pas un titre, mais une fonction. Il en résulte que, lorsqu'on dit « madame la ministre », on évoque l'épouse de monsieur le ministre et non la fonction administrative de cette femme. Concernant M^{me} Chirac, on dira « madame le président » lorsqu'on s'adressera à la personne présidant le conseil général de la Corrèze. On dira « madame la présidente », lorsqu'on parlera de l'épouse du président de la République. Cette subtile distinction est très importante, car si l'on dit « madame la ministre » en parlant de M^{me} Ségolène Royal, on suppose que cette personne n'assume pas les responsabilités de son ministère, mais que c'est son mari qui remplit cette fonction.

Dominique BURRUS,
27930 Normanville.

Ostracisme, hostilité et réticences effectuent un retour en force lorsqu'il s'agit de féminiser le nom des métiers, des charges et des fonctions, comme si la grammaire, déjà machiste dès son origine (le masculin l'emportant sur le féminin), devait éternellement reconduire des règles, peut-être acceptables au XVIII^e siècle, mais qui mériteraient d'être dépeussées en 1998.

L'Académie nous laisse pourtant avaler quotidiennement bien d'autres couleuvres, barbarismes, franglais et horreurs technocratico-absconses...

Monique RENAUD,
91170 Viry-Châtillon.

Mme « la » Ministre...

Les académiciens se moquent comme d'une guigne d'entendre à longueur de journée, sur toutes les ondes, la langue française torturée à coups d'« au niveau » et de « par rapport », d'« habiter sur », de mots coupés – ça fait jeune – comme de termes anglais en place de leur équivalents français, pourtant guère plus encombrants, « *soft* » pour doux, « *hard* » pour dur, « *cool* » pour calme, « *challenge* » pour défi, « *look* » pour allure, etc.

Ils ne s'insurgent pas que plus un seul dispensateur d'information ou discoureur politique ne respecte la concordance des temps (« *elle a dit qu'elle viendra* ») ou n'accorde convenablement les participes passés (« *la décision que j'ai pris* »).

Ils ne s'élèvent pas contre le remplacement systématique d'« apporter » ou « rapporter » par « amener » ou « ramener » (un dossier, par exemple, comme si le dossier avait des pattes), ni de l'emploi de « rapatrier », précisément, à la place de « ramener » (« *les Mallens ont été rapatriés en France* »), ni celui d'« avérer » pour « révéler », d'« investir » pour « envahir », etc.

Ils ne critiquent pas la substitution des beaux vocables de « père » ou de « mère » par de sirupeux « papa » ou « maman » qui sont, d'après tous les dictionnaires, des termes affectueux employés par les enfants pour désigner leurs parents, donc par nature uniques, tant et si bien qu'on entendra bientôt, dans les

églises, réciter « *Notre papa qui es aux cieux* » et « *Sainte Marie, maman de Dieu* ».

Ils ne stigmatisent pas davantage la nouvelle mode de placer un véritable accent tonique sur la dernière syllabe, à laquelle, de préférence, on ajoute un « eu » ou, mieux, un « in » (« *bonjour-rin, Je l'ai aperçu sur le boulevard-reu* »).

Sans tomber dans la psychanalyse de bazar, il est permis de se demander – à supposer que le mot « ministre » signifie encore, comme à l'origine, « serviteur » ou « domestique » – si nos pointilleux académiciens prendraient la mouche avec une telle frénésie contre son emploi au féminin ? Ont-ils dénoncé « *la* journaliste » par exemple, alors que le Littré qualifie le terme de substantif masculin, ou « *cette* enfant », également déclaré masculin par la même autorité ? Faut-il leur faire remarquer que les dictionnaires actuels ne précisent plus le genre de ces mots, comme s'ils entérinaient leur usage bisexué, autrement dit neutre ?

De toute manière, comment nos chers académiciens, qui ne se sont résolus que bien à contrecœur et sous l'opiniâtre pression de Jean d'Ormesson – grâce lui soit rendue – à concéder deux ou trois fauteuils de leur cénacle à la gent féminine, n'ont-ils pas perçu qu'ils se ridiculisaient en appelant au président de la République pour régler ce scandale de linguistique ? Pourquoi pas au Conseil de sécurité ?

Brigitte FRIANG, *journaliste-écrivaine.*

« La » ministre

Le soldat ou le marin, sentinelle ou vigile veillant à la sécurité de ses camarades, fier de sa noble mission, n'a jamais demandé à être appelé LE sentinelle ou LE vigile.

Ces dames semblent avoir beaucoup de temps libre pour pouvoir en perdre autant à de pareilles futilités. Elles feraient mieux de se souvenir du propos du cardinal de Retz : « Il sied encore moins à un ministre de dire des sottises que d'en faire. »

Bernard SABATTIER,
35800 Saint-Briac.

M^{me} Ségolène Royal donne des leçons de grammaire aux académiciens. Mais quand elle affirme qu'« au concile de Trente on a délibéré sur la question de savoir si les femmes avaient une âme », elle ajoute une erreur à une légende :

- Ce sujet n'a jamais été traité au concile de Trente (XVI^e siècle).

Par contre, au concile de Mâcon (585), d'après le témoignage de Grégoire de Tours, un évêque demanda, compte tenu d'une évolution de la langue, si le terme « homme » (homo) pouvait s'appliquer à la femme.

Les évêques ont répondu en citant l'Ancien Testament : « (Dieu) les créa mâle et femelle et leur donna le nom d'homme » (Gn5,2)

J.-C. DOUILLARD,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

La récente dictée de Bernard Pivot vient opportunément nous rappeler qu'une sttelle mâle est du genre féminin et doit s'accorder en conséquence. Ce qui revient à dire qu'un étourneau femelle est du genre masculin. Se peut-il que nos ministres, féminins ou masculins, ignorent cette règle ou bien, faisant fi des objurgations de l'Académie et du principe démocratique de la séparation des pouvoirs, s'arrogent-ils le droit de réformer autoritairement l'usage et de changer la langue française ?

J. ALGARRON,
92380 Garches.

Futilités !

Pendant que, dans la rue, outre les « jacqueries » des banlieues, se développe un mouvement sans précédent qui, à certains égards, rappelle la situation qui a précédé la Révolution française (marche sur Versailles), dans la colonne consacrée au courrier des lecteurs du *Figaro*, on débat savamment du bon usage du masculin et du féminin. Est-ce vraiment l'image qui sied à son lectorat ?

Marc CHIAPPERO,
83330 Le Beausset.

19 janvier 1998, p. 8.

LE MOT DE LA SEMAINE

Bernard Pivot : le sexe des mots

Remarquable, amusante, provocatrice ou simplement piquante : chaque semaine *Le Figaro littéraire* publie une intervention d'une personnalité du monde des lettres.

« Ma surprise fut grande de constater, lors de la finale des Dicos d'or, que dans ce bout de phrase : « *Les testicules séchés des mammoths* », ce n'est pas sur l'orthographe du mamouth que les candidats ont buté le plus, mais, si j'ose dire, sur le sexe des testicules. Il s'en est trouvé de nombreux féminisés ! Simple étourderie collective ou mutation génétique ?

M^{me} la ministre Ségolène Royal est aujourd'hui si populaire qu'on peut, comme les célèbres comédiennes, l'appeler familièrement par son patronyme, « la Royal ». Oui, mais, en bon français, la Royale ? Les académiciens sont probablement favorables à l'ajout d'un e muet au nom de cette grande communicatrice. »

Bernard Pivot dans Le Journal du dimanche du 18 janvier 1998.

22 janvier 1998, p. 2.

« La » ministre

M. Marc Chiappero (« Courrier » du 19 janvier) estime qu'il y a actuellement des choses plus importantes que le bon usage du masculin et du féminin. C'est sans doute vrai, mais ce n'est pas la question.

La question est de savoir s'il est dans les prérogatives d'un ministre, fût-il de l'Éducation nationale, d'intervenir avec une autorité décisionnelle dans un domaine qui n'est pas le sien.

Eugène SCHAEFFER,
83400 Hyères.

C'est à se demander pour quelles raisons ces dames les « ministres » attachent une telle importance à ce que cette fonction ne soit plus un mot masculin, comme l'indique encore le Larousse 1997 ? Il me semble qu'elles ont des choses autrement plus intelligentes à évoquer. D'ailleurs tout le monde s'en fiche, sauf elles !

Par contre, le plus choquant, c'est de voir employer le mot Hexagone pour désigner la France, ce si beau nom chargé de l'Histoire de notre pays.

M. T. C.,
92100 Boulogne

26 janvier 1998, p. 2.

« Le », « la » ministre

Chacun, chacune son tour

Ce qui fait l'importance du débat, c'est le refus implicite du genre neutre.

Beaucoup de fonctions avaient un genre mais n'avaient pas de sexe : la sentinelle pouvait être un homme, et le ministre une femme. Mais l'usage avait, aussi, féminisé certaines fonctions : le postier, la postière ; le docteur, la doc-

PAR MARCEL BOITEUX *

toresse. Une sorte de refus latent du masculin apparaît aujourd'hui. Au-delà des péripéties de la conquête du féminin par nos excellences gouvernementales, ce refus pose des problèmes qui expli-

quent la dimension prise par la controverse. D'abord, certains féminins sont déjà pris et ne sont plus disponibles pour nos concœurs : la cafetière, la pèlerine, la chauffeuse, la cantonnière... D'autres, sans doute faute d'habitude, sonnent mal : la proviseuse, la professeuse, la pastoreuse.

Ce qui fait l'importance du débat, c'est le refus implicite du genre neutre : en français, le féminin a son genre à lui, tandis que le masculin partage le sien avec le neutre. Si le neutre est dorénavant exclu, du fait de ses apparences masculines, la langue s'alourdit singu-

lièrement : « Françaises, français (faute sublimée par le Général), à chacune, chacun d'entre vous, soucieux, soucieuse de sa langue et chargée, chargé d'en défendre la beauté, je demande de prendre garde : celle, celui qui, au plus haut niveau, en sache les principes, qu'elle, qu'il songe aux dégâts que peut entraîner l'abandon du genre neutre, porté par le masculin. »

Mais si, derrière le refus du masculin, se profile tout bonnement la question importante de l'égalité des droits entre les sexes, faudra-t-il alors décider que par alternance, les années

impaires, le neutre sera porté par le féminin ? « Mesdames, messieurs les académiciens, vous toutes qui veillez à la grammaire, veuillez demander aux hommes comme aux femmes qu'elles n'oublient pas que, les années impaires, le féminin s'applique aux mâles s'ils sont, dans la phrase, accompagnés de personnes de l'autre sexe ».

Après tout, à chacun son tour ! Chacun, chacune bien sûr...

M. B.

* Membre de l'Institut.

27 janvier 1998, p. 2.

Maurice Druon corrige Ségolène Royal



Nouvelle polémique entre Maurice Druon et Ségolène Royal.

L'académicien, qui s'est déjà insurgé contre le fait que les femmes ministres se font appeler « la » ministre, relève, cette fois, des fautes d'orthographe dans son courrier, dont nous publions un fac-similé.

(Page 32)

Le bon français Ministère et orthographe

M^{me} Ségolène Royal est ministre de l'Enseignement scolaire, titre qui est à la limite du pléonasm. M^{me} Ségolène Royal, de par cette fonction, a donc à veiller au bon apprentissage du français dans les classes primaires.



PAR
Maurice DRUON

de l'Académie française

M^{me} Ségolène Royal ne peut ignorer que la langue française a des règles, et que, l'article 2 de la Constitution disposant que « la langue de la République est le français », on ne saurait donc modifier arbitrairement les dites règles, qu'il appartient à la seule Académie française, par un règlement inchangé depuis sa fondation, de définir.

Parmi ces règles, il y a celle du genre des mots. Que M^{me} Ségolène Royal, avec quelques-unes de ses collègues, ait décidé arbitrairement de modifier le genre du mot « ministre » pose donc, s'agissant particulièrement d'un terme qui revient à maintes reprises dans la Constitution, un problème juridique moins insignifiant qu'il n'y paraît.

Que, d'autre part, M^{me} Ségolène Royal, ministre de l'Enseignement scolaire, n'ait qu'une connaissance assez

floue de l'Histoire, et que, pour faire valoir ses arguments féministes, elle confonde le concile de Trente (de 1545 à 1563) avec le concile de Mâcon (585), on ne peut pas trop lui en vouloir ; chacun peut se tromper de mille ans. De même lorsqu'elle s'obstine à prêter à l'Eglise des positions que celle-ci n'eut jamais ; à chacun son savoir.

Mais il y a pire : connaît-elle l'orthographe ? Un historien nancéien lui ayant courtoisement signalé sa petite erreur conciliaire, elle lui a, non moins courtoisement, adressé la réponse que nous reproduisons ci-dessus.

Deux grosses fautes en sept lignes, l'une d'accord de participe, l'autre d'accord en

République Française

*Ministère de l'Éducation nationale,
de la recherche et de la technologie*

*La Ministre déléguée
chargée de l'Enseignement scolaire*

Paris, le 20 Janvier 1998

Monsieur,

Je vous remercie pour les précisions que vous avez bien voulu m'apporter sur les débats du concile de Mâcon.

Il n'en reste pas moins comme le montre la documentation que vous m'avez adressée que déjà à l'époque, des débats sur le vocabulaire concernant les femmes existaient et que la place des femmes est restée bien subalterne parce qu'elles ne sont toujours pas considérées comme dignes d'exercer le sacerdoce !

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ségolène Royal

101, rue de Valenciennes 75013 Paris 07 572



Ségolène Royal connaît-elle l'orthographe ?
(Photo Paul Delort/Le Figaro.)

nombre : voilà un bien triste exemple d'échec scolaire !

J'imagine bien que ce n'est pas M^{me} Ségolène Royal qui a tapé ni même, probablement, dicté cette lettre. Mais ne pas relire ce qu'on signe, pour un ministre, est fâcheux.

Je vais tout de même verser un peu de baume sur le cœur de notre ministre de l'Enseignement scolaire. En Italie, une personne exerçant une semblable fonction, et chargée de la Santé, avait réclamé qu'une femme non mariée, membre du gouvernement, soit appelée : *signorina ministrassa*. Il faudrait trouver quelque chose d'aussi pimpant pour M^{me} Ségolène Royal.

M. D.

Le bon français

Armée, sexe et genre...

On se demande pourquoi, arrivés au pouvoir en 1981 dans le sillage de François Mitterrand, les socialistes ont attendu non moins de seize ans pour découvrir les vertus des appellations « madame la ministre » et « madame la députée », sans nous dire si une nouvelle Édith Cresson siégeant à Matignon deviendrait « madame la première ministre ». Pas davantage ne nous disent-ils si cet alignement du genre grammatical sur le sexe doit s'étendre à d'autres domaines

PAR JACQUES CAPELOVICI,
agrégé de l'Université

gérés par l'État, notamment à l'armée française. Au nom de cette « logique » tardivement révélée, aurons-nous sans trop attendre des « sous-officières » telles que des « adjudantes », ainsi que des « officières » auxquelles on dira : « Oui, ma lieutenantante » ou « ma commandante » ?

Et, pour rétablir l'équilibre, cessera-t-on d'affubler d'un nom féminin des militaires du sexe masculin pour en faire *un* recrue (ou « recru » ?), *un* sentinelle, *un* estafette, *un* ordonnance ? L'ennui, chez les grammairiens à la petite semaine, est qu'ils sont incapables d'envisager la question dans son ensemble. Quand ils auront affaire à une femme médecin ou avocat, remplaceront-ils « Bonjour, docteur » et « Merci, maître » par « Bonjour, doctoresse » et « Merci, maîtresse » qui, une fois de plus, réconcilieraient le genre et le sexe, comme dirait sans doute « une mannequine », bien décidée à se différencier d'un élégant jeune homme qui n'est autre qu'un mannequin ? Enfin, sachant qu'une femme peut être *témoin* à un procès ou *vainqueur* d'une compétition, on compte sur l'imagination fertile des partisans de « la » ministre pour s'ingénier à féminiser ces deux noms conformément au sexe des intéressées.

LE PLAISIR DES MOTS PAR CLAUDE DUNETON

L'amour du neutre

Les discussions grammaticales sont bien évidemment le reflet de préoccupations profondes au sein de la société. Le chahut périodique fait autour de la féminisation des titres et des professions traduit un malaise, du moins une inquiétude sur la personne humaine. Le débat se situe au-delà des notions un peu exaspérantes en l'occurrence de conservatisme et de modernisme : il met en lumière le besoin impérieux de neutralité qui se fait jour dans le monde contemporain, et d'un autre côté la nature profondément sexuée de la langue française.

La structure du français vient du latin vulgaire qui se développe dans la basse romanité, avec l'abandon de l'écrit et par le frottement de multiples idiomes florissant chez les « barbares »... Or le latin classique, semblablement à la plupart des langues, connaissait un genre neutre qui ne s'est pas perpétué dans le latin vulgaire. La plupart des noms neutres se trouveraient basculés dans le masculin,

une situation de fait que l'ancien français hérita naturellement. Il en résulte qu'en effet notre genre masculin englobe aussi le neutre, comme il désigne le général, le collectif : le *genre humain* est un concept sans sexualité avouée. Mais, pour bien faire, il aurait fallu que toutes les choses inanimées fussent du masculin, par exemple, afin d'assurer à ce genre sa pleine double fonction. Il n'en fut rien : la *via rupta*, ou voie ouverte, « percée » dans une forêt, abrégée en *rupta*, conserva son féminin et nous fournit *la route* cependant que la racine celtique *cam* évoluait en *camino* pour donner *le chemin*. Il est vrai que le masculin possède un degré d'abstraction, de généralisation : on quitte *le droit chemin*, *le chemin du ciel* est semé d'épines, etc., tandis qu'on prend, matériellement, *la route*, on fait *bonne route*, ou concrètement aussi *fausse route*. C'est là une cote mal taillée, car pour le locuteur français les mots féminins tendent à être imprégnés de certaines valeurs attachées à leur

genre – douceur, joliesse, etc. – tandis que les substantifs masculins portent beau, quoi qu'on en dise, une certaine idée de force et de virilité. Cela est clair dans les doublets, du type *le grain* – celui que l'on broie, que l'on achète – et *la graine* chargée de fécondité. *La table* est accueillante, maternelle, surtout quand elle est « mise », alors que *le bureau* est austère, en quelque sorte sévèrement paternel. Nous n'y pouvons rien, la représentation du réel se colore en français, à notre insu, de teintes insolites qui contribuent à notre originalité et probablement au charme de la langue...

Cet aspect sexué crée aujourd'hui une tension interne alors que le monde occidental aspire à gommer les différences entre homme et femme. L'idéal égalitaire voudrait que l'appellation d'une fonction fût neutre. Les langues qui possèdent un genre neutre sont favorisées à ce jeu-là ; le monde anglo-saxon, où le *politically correct* tourne à l'obsession, place tous ses efforts

dans l'effacement grammatical des genres, au prix d'acrobaties syntaxiques qui défient parfois le bon sens. Dans un imprimé d'enquête avant embauche, où le « demandeur » d'emploi est nommé *applicant* (neutre, ou épécène), l'une des questions est rédigée ainsi : *Did the applicant leave your employ of their own accord* (La personne postulante a-t-elle quitté l'emploi de leur propre chef ?).

Un pluriel aberrant alors qu'il s'agit d'une seule personne, afin d'éviter d'écrire *his* ou *her*. L'amour du neutre conduit nos voisins à tordre le cou à leur grammaire ! La violence du procédé nous étonne : la grammaire française est trop fondée sur la logique pour pouvoir se livrer à de telles hérésies... Mais cela donne une idée de l'âpreté de l'effort à fournir chez nous où, nous laissant guider par le penchant millénaire de la langue, il est question au contraire de mettre au pas les *ils* et les *elles*, les *le* et les *la*. La joute ne fait que commencer !

26 février 1998, p. 2.

Féministes

Lettre ouverte à tous ceux qui ont du temps à perdre en vains échanges, au lieu de s'attacher à des problèmes de société plus profonds.

En effet, quoi de plus insupportable que d'ouvrir le journal et d'y trouver des règlements de comptes entre féministes et misogynes.

Quel est l'intérêt pour le lecteur de se demander s'il faut féminiser les titres et surtout d'écrire un roman-feuilleton à rebondissements sur ce thème.

Si vous manquez tant de sujets à traiter, vos lecteurs seront ravis de vous en suggérer.

Angélique PROQUIN
Paris.

6 mars 1998, p. 2.

Le bon français

Pour les droits du « person »

Assez, assez, assez. J'invite les hommes, ministres ou pas, à dénoncer la domination linguistique qu'exercent sur nous les femmes, depuis des siècles, et à protester contre les spoliations dont nous sommes les innocentes victimes.

Pourquoi, je le demande, toutes les meilleures quali-

Royal, Trautmann sont des personnes, soit. Mais alors, il me paraît s'imposer que MM. Jospin, Strauss-Kahn, Chevènement, Kouchner soient des **persons**, qu'ils assistent en **person** aux inaugurations, et qu'ils veillent à ce que ne soit pas porté atteinte au **person** du chef de l'État. C'est quand sa charge sera exercée par

PAR MAURICE DRUON,
de l'Académie française.

tés humaines sont-elles du genre féminin ? La beauté, la bonté, la noblesse, la générosité, la charité, l'élégance, l'intelligence, la lucidité, la bravoure, pourquoi les femmes se les sont-elles appropriées ? Pourquoi la, toujours la ? Même la virilité, c'est un comble !

Et pourquoi la personne humaine, alors que l'espèce est pour moitié composée de mâles ? N'est-il pas temps que ceux-ci se fassent reconnaître pour ce qu'ils sont ? Je propose, je demande que le mot personne ait un masculin.

M^{mes} Aubry, Gulgou,

une **chefesse** qu'alors on pourra reparler de personne.

Nos dames ministres ont mis en route une grave affaire. S'il faut féminiser leurs fonctions publiques, elles doivent reconnaître, en bonne équité, qu'on doit masculiniser tout ce que les femmes se sont approprié, dans le langage privé, depuis le traité de Verdun et le serment de Strasbourg. Autant dire que c'est toute la langue française, depuis ses origines, qui est à reconstruire.

Les académiciens vont avoir du pain sur la planche.

M. D.

Manifestation à Paris : petite mobilisation

*Une centaine de personnes se sont retrouvées
pour écouter Yvette Roudy et Geneviève Fraisse.*

Sous le ciel gris ? chargé de lourdes nuées annonciatrices de pluie, les ballons s'envolent, en grappes multicolores, au-dessus de l'Opéra Bastille. Il est 12 h 30. La plus politique des manifestations organisées un peu partout en France, et dans plusieurs lieux de Paris, pour célébrer le 8 mars, Journée internationale des femmes, se termine comme elle avait commencé. Dans une bonne humeur seulement rafraîchie par l'air frisquet du bassin de l'Arsenal.

Il n'y avait pas foule, il faut bien le dire, à avoir répondu à l'appel de l'Assemblée des femmes, association pour « l'égalité, la dignité, l'autonomie » ? créée à la fin de 1992 et présidée par Yvette Roudy. Une petite centaine de personnes, plutôt des militantes.

Aux côtés de l'ancien ministre délégué aux Droits de la femme (1981-1986), Catherine Tasca, présidente de la com-

mission des lois à l'Assemblée nationale, et Geneviève Fraisse, déléguée interministérielle aux droits de la femme, nommée il y a trois mois auprès de Lionel Jospin.

Les femmes marquent leurs différences : ennemies des discours oiseux, elles prennent la parole brièvement. Yvette Roudy pour rappeler que, même en France, il reste des combats à mener, et notamment en matière de travail, puisque la crise touche de plein fouet les femmes.

« Rendez-vous forts »

Catherine Tasca, avec sa discrétion coutumière, note devant micros et caméras qu'« Il ne faut pas dédaigner des rendez-vous forts comme celui du 8 mars, car, on le constate, pour une avancée, il y a bien souvent des reculs ».

Femmes d'Afghanistan, femmes du Kosovo, de Turquie, femmes d'Algérie, elles sont toutes évoquées. Yvette Roudy s'est rendue en Algérie la semaine dernière et dit son admiration pour les femmes et les hommes qu'elle a pu y rencontrer et qui « luttent et contre la barbarie et contre un code de la famille qui nie tout droit aux femmes ». C'est d'ailleurs en coordination avec l'association Un jour pour l'Algérie qu'était organisé le rassemblement d'hier à la Bastille.

Sur l'estrade, la comédienne Suzana Lastreto lit Olympe de Gouge et sa Déclaration des droits de la femme de 1790. « La femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir le droit de monter à la tribune. » En France, aujourd'hui, elles ne se risquent pas assez en politique. C'est tout le problème.

Armelle HELIOT

Jospin défie l'Académie française

Le premier ministre a choisi le 8 mars, journée internationale des femmes, pour publier une circulaire de « féminisation des noms de métier ».

● Le texte, paru hier au *Journal officiel*, demande aux ministères et aux secrétariats d'Etat « de recourir aux appellations féminines » des fonctions.

● Jean Dutourd, de l'Académie française, dénonce « la puérilité du geste du premier ministre »

(L'article d'Armelle HELIOT, page 38)

La féminisation des noms

Querelle académique : Jospin persiste

Jean Dutourd déplore « la puérilité du geste du premier ministre ».

« Jospin, dans son ministère, est comme un pacha dans son harem. Ses femmes le basinent. Alors, comme tous les hommes, comme tous les pachas, il cane. D'autant plus que les petites satisfactions d'amour-propre qu'il donne aux favorites ne coûtent pas cher. Seule la grammaire en prend un coup. Mais qui se soucie aujourd'hui de la grammaire, à part

PAR ARMELLE HELIOT

l'Académie française ? » Lorsque nous l'avons interrogé, hier, l'écrivain et polémiste Jean Dutourd, de l'Académie française, a préféré accueillir avec humour et une circonspection mi-amusée, mi-navrée, la publication par le sévère *Journal officiel*, le matin même, d'un texte signé Lionel Jospin.

Le premier ministre a en effet choisi le dimanche 8 mars, Journée internationale des femmes, pour lancer une circulaire appelant le gouvernement à « recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre, (...) dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant ». La circulaire exhorte au passage les services à « diffuser cette pratique » (sic).

Et le texte adressé aux ministères et aux secrétariats d'Etat de fournir quelques exemples : secrétaire générale, directrice, conseillère. Il n'indique pas, rassurons-nous, ministresse...

« Charabia au pouvoir »

Le *Journal officiel* annonce également que le premier ministre a demandé « à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude » pour « faire le point sur l'état de la question » (sic). « à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones ». Un rapport devrait être remis à Maignon « dans le courant du second semestre 1998 ».

Carné de près par une sœur écrivaine, Noëlle Châtelet, une femme philosophe, Sylviane Agacinski, auteuse du très récent essai *Politique des sexes* (Seuil), et doté depuis trois mois d'une déléguée interministérielle aux Droits des femmes, Geneviève Fraisse, Lionel Jospin appelle les concepteurs de nouvelles terminologies à s'ap-



Jean Dutourd : « Qui se soucie aujourd'hui de la grammaire, à part l'Académie française ? » (Photo Archambault/Le Figaro.)

puyer « sur les travaux accomplis en 1984 et 1985 par la commission pour la féminisation des noms de métier et de fonction », sous le ministère Roudy, justement.

Pas de panique. Le 11 mars 1986, c'est Laurent Fabius, alors premier ministre, qui s'était fendu d'une circulaire de féminisation des noms. « Elle n'a jamais été abrogée, mais n'a guère été appliquée », remarquent, avec une lucidité qui les honore, les rédacteurs de l'actuelle mouture. Mais quelle fierté pour eux de rappeler que « les femmes de l'actuel gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre ». En janvier dernier, l'Académie française s'était solennellement adressée au président de la République à propos de la tournure « madame la Ministre », pour remarquer que la fonction des ministres ne leur confère pas « la capacité de modifier la grammaire française et les usages de la langue ». La

belle société créée par Richelieu en a vu d'autres en plus de trois siècles et demi. Mais elle pourrait peut-être organiser des cours du soir pour les rédacteurs des circulaires de l'Hôtel Malignon. Passe encore d'avoir des idées discutables, encore faudrait-il les exprimer d'une manière qui ne fasse pas injure aux règles élémentaires de la syntaxe française. « Ce qui se conçoit bien... »

A suivre. A l'heure où certaines associations demandent que, pour marquer, en décembre prochain, le cinquantième de la Déclaration universelle des droits de l'homme, on la rebaptise « des droits de la personne humaine », on peut s'attendre à quelques duels linguistiques. « Le charabia au pouvoir ! », résume, flagmatique, Jean Dutourd, frappé par « la puérilité du geste du premier ministre. »

A. H.

► LIRE AUSSI PAGE 10

pacha tours
LE GRAND-INSALIER DE LA RABAT

« Personne ne connaît la Turquie comme Pacha Tours »

CIRCUIT CAPPADOCE + ISTANBUL
1 semaine en pension complète hôtels 4* 3490F
côté de bon confort, guide accompagnateur francophone

3615 PACHA (2.23 F La minute)
Renseignements dans votre agence de voyages ou au 01.47.42.16.31



10 mars 1998, p. 1.

Hérésie sémantique

La circulaire Jospin sur la féminisation des titres est un battage publicitaire indigne des graves problèmes de notre temps.

Lorsque l'on réfléchit que le corps électoral est composé pour plus de moitié de femmes, et que plus de 11 millions d'entre elles exercent une activité professionnelle, on peut s'interroger sur la sincérité des motifs qui ont poussé le premier ministre à publier au *Journal officiel* – quelques jours seulement avant un scrutin national important pour la majorité qui l'a porté au pouvoir – une circulaire qui s'affiche hautement « féministe ».

PAR GILBERT GANTIER *

Se félicitant que « les femmes appartenant à l'actuel gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre », M. Lionel Jospin lance un appel à la poursuite de ce mouvement, « afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos mœurs ».

« Bigre », se serait exclamé le professeur de langues dont parle Bernanos dans *Monsieur Ouine*, c'est tout le génie de la langue française que notre premier ministre prétend donc remettre en cause.

Notre langue est ainsi faite, par des siècles de polissage, de lente maturation, par les

contacts des parlers populaires de jadis avec d'autres idiomes, etc., qu'elle constitue pour nous, aujourd'hui, un héritage précieux, dont même les étrangetés nous sont chères.

C'est ainsi que le français ne comporte pas de genre neutre, et que tous les substantifs se trouvent être par conséquent soit masculins soit féminins, avec un manque de logique cartésienne qui trouble les étrangers et constitue l'un des charmes de notre langue. Pourquoi dit-on *une* table, pourquoi *un* fauteuil ? Pourquoi va-t-on chez *le* notaire – même si c'est une femme – pourquoi le guet est-il fait par *une* sentinelle, alors qu'il s'agit le plus souvent d'un mâle soldat ? M. Jospin n'a sans doute pas l'ambition – Dieu merci ! – de changer tout cela. Mais, nouveau Vaugelas, soucieux de complaire à sa cour de modernes suffragettes qui se veulent être appelées « Madame la ministre », il leur tire un coup de chapeau et ambitionne de féminiser rien moins que toutes les appellations professionnelles...

Ukazes

Sans doute l'usage a-t-il déjà consacré certains termes en ce sens. On dit *une* avocate, *une* traductrice, *une* prépara-

trice, sans oublier l'horrible, mais devenu traditionnel, *speakerine*, etc. Mais faut-il aller plus loin pour complaire aux... électriques ? Devrait-on dire *une ingénieuse*, *une imprimeuse*, *une magistrate*, etc. Si une femme se trouve être doyen d'une université, faudrait-il l'appeler *Madame la doyenne* – ce qui ne lui ferait pas nécessairement plaisir – et lorsque l'on écrit à son avocat, s'il se trouve être une femme, faudrait-il commencer sa lettre par : *Maitresse*, et si elle a été élue bâ-

tonnier, *Madame la bâtonnière* ? Pourquoi Madame la ministre ne voudrait-elle pas être appelée *Madame la ministre*, afin d'atteindre le comble du ridicule ?

Faudra-t-il rappeler à M. Jospin, ministre plénipotentiaire, que l'*ambassadeur* est le personnage – quel que soit son sexe – qui représente son pays à l'étranger, et que l'*ambassadrice* est l'épouse de l'ambassadeur, la *colonelle* l'épouse du colonel, etc. ?

Pour ma part – et en dépit

des ukases de M. le Premier ministre – je m'en tiendrai aux usages consacrés par Grevisse et par Robert. Je continuerai donc à interpeller mesdames Aubry, Guigou, Royal, etc., en les appelant « Madame le ministre », puisqu'il s'agit de personnes du sexe féminin exerçant la fonction de ministre.

Le reste n'est que battage publicitaire, indigne des graves problèmes de ce temps.

G. G.

* Député (UDF) de Paris.

Résistance

Le déballage sur la période 40/45, à l'occasion d'un procès artificiel, médiatisé et très suivi, fruit de pressions impertinentes de lobbies, est choquant pour le rôle que l'on fait jouer à des résistants (vrais ou faux), des pleurnichards ou des « sommités consacrées » de la Résistance.

(...) Dans mon maquis, les papiers d'identité étaient détruits dès l'arrivée du volontaire. Je possédais un « rôle » des effectifs, avec seulement des noms de guerre. Il fut brûlé lors de l'attaque du camp, en présence de la mission franco-britannique Jedburg. Je ne connaissais pas les noms réels de mes camarades ni celui de mes lointains chefs, et réciproquement...

Il n'y avait pas d'appareil photographique... pour la postérité ou... la Gestapo.

Donc, quand j'entends ou lit : « Il n'était pas sur la liste de notre réseau », cela me fait bondir...

Je considère ceux qui traînaient des listes ou des photos comme des criminels, des traîtres ou des imbéciles... C'est aussi méconnaître la clandestinité et le renseignement. Malgré toutes ces publicités pleines d'erreurs, sous le couvert de la « mémoire ciblée », je suis optimiste car, lors de colloques j'ai rencontré des universitaires qui s'en laissent de moins en moins conter. Les nouveaux chercheurs vont refaire l'histoire de notre période en faisant sauter les mythes volontairement entretenus. Les archives, trop longtemps étouffées, vont révéler des turpitudes, des faux semblants et des vérités cachées, en même temps que la beauté et le désintéressement de la France profonde.

Général René OMNES, alias « Simoun » Ancien chef du « maquis 82 » (SRD 2. Groupement « V » de Haute-Saône), Paris.

12 mars 1998, p. 1.

Féminisation

De même que le Conseil constitutionnel censure le Parlement, je verrais très bien l'Académie française censurer le gouvernement quand il s'immisce dans les questions de grammaire ! Sans quoi, nous aurons un jour une grammaire de la gauche « plurielle » qui bannira l'imparfait du subjonctif, comme temps affreusement réactionnaire, mais qui cédera le pas à une grammaire de la droite « singulière » dès que celle-ci reviendra au pouvoir.

Les gouvernements passent et la langue française reste. Qu'ils aient la discrétion de la laisser tranquille !

Professeur Jacques LACANT,
vice-président d'honneur de Défense de la langue française,
Paris.

12 mars 1998, p. 1.

Le bon français

Des souris et des ministres

On n'imagine guère une souris mâle surgir de son morceau de gruyère en criant : « *Je suis un souris.* » Souris l'est, genre féminin, souris le restera. Il en est de même de la girafe, de la grenouille, de la calite, de l'hirondelle pour qui le terme générique restera toujours féminin.

PAR ALEXANDRE ASTRUC

Vérité que devraient, me semble-t-il, méditer nos dames ministres qui veulent être précédées du « *la* ». Or ministre est une fonction et est masculin, comme éminence est féminin. Le « *le* » ne désigne pas le sexe de la personne qui en assume la charge, mais cette charge elle-même. C'est une des lois de la grammaire, à laquelle aucun plébiscite, aucun référendum, aucune décision arbitrale ne saurait être opposé.

Il va falloir que M^{me} le ministre de l'Environnement et sa collègue des Affaires sociales se fassent une raison. A moins que, et pourquoi pas ?, pour récupérer une féminité et le « *la* » qui l'accompagne, et que tant d'esprits chagrins, académiciens, grammairiens, leur refusent, elles ne préfèrent, avec tout le respect qui s'attache à leur sexe et à leur rang, se faire nommer tout simplement : « *souris* ».

18 mai 1998, p. 32.

Le bon français

Votre Majesté est bien bonne

Les démonstrations irréfutables de Maurice Duon n'ont servi à rien, les journalistes de la télé ont pris l'habitude de dire « *la ministre* », « *la metteur en scène* », « *la juge* », etc. C'est entré dans leurs mœurs. Poirot, dans *Le Père Goriot*, disait, tout aplati : « *Son Excellence le Ministre* »... Les journalistes de la télé ne disent plus « *Son Excellence* », mais ils continuent à prendre toute parole de ministre pour parole d'Évangile. Leur docilité fait leur charme.

PAR BERNARD LÉCONTE

Mais ils s'obstinent à dire « *Maître* » à une avocate ou à « une notaire ». Certes, on ne dit pas « *le maître* », mais « *Maître* ». Peut-on dire « *la maître* » ? Mais ne pourrait-on pas dire « *Maîtresse* » ? « *Maîtresse Gisèle Halimi* » ? Houlà ! Je vois d'ici ses yeux !

Autre problème. Dira-t-on : « *Son Majesté le roi d'Espagne* » ? Après tout, c'est un homme que cet homme-là ! Pourtant, Louis XIV ne s'offusquait pas quand un courtisan (ou une courtisane) lui disait : « *Votre Majesté est bien bonne.* » Il est vrai que ce monarque (« cette monarque » quand on parle de Catherine II) ignorait le sens que les lycéens donnent à « bonne ».

B. L.

Le bon français

Déviations inquiétantes

Comme tous ses collègues du gouvernement, notre vigilant ministre de l'« Éducation » – terme employé abusivement dans le sens d'« Enseignement », dont il n'est pourtant nullement le synonyme ! – a opté pour « la » ministre et « la députée », et, à l'instar de l'éloquente Martine Aubry, transforme élégamment *aujourd'hui* en « aujourd'hui ». Et puisqu'on n'arrête pas le progrès, on l'a entendu dire récemment à la télévision : « *Je fais partie des gens qui ne confond pas...* », instituant ainsi une nouvelle règle d'accord du verbe avec son sujet.

Non moins audacieux est son traitement du pronom relatif. Le 6 mai, à l'Assemblée nationale, devant les caméras

PAR JACQUES CAPELOVICI,

agrégé de l'Université

de la télévision, ce fut « *la circulaire auquel vous faites allusion* », accord compensé, si l'on peut dire, par une réhabilitation inattendue du genre féminin dans « *le réseau dans laquelle...* », en date du 19 mai, toujours au Palais-Bourbon. Pour ne pas être en reste, Lionel Jospin a évoqué le même jour « *la question pour lequel...* » Le 2 avril, sous cette rubrique, nous avons constaté en le déplorant l'emploi abusif et quasiment généralisé de ce fascinant *lequel* quand s'impose le féminin *laquelle* ou le pluriel *lesquel(le)s*. Le bon exemple étant censé venir de haut, et la France étant toujours considérée comme un pays francophone, on aimerait que les membres de son gouvernement, y compris son chef et son savant ministre de l'« Education », respectent les règles les plus élémentaires de la grammaire française, faute de quoi leur vigoureuse campagne en faveur de Mme « la » Ministre et de « la députée » risque de ne pas être prise au sérieux...

J. C.

Bientôt des « chancelières » et des « agentes »

La féminisation des titres gagne l'Éducation nationale

*L'Académie française cherche à organiser une riposte
à la prochaine circulaire ministérielle.*

Une circulaire, présentée actuellement à la signature de Claude Allègre et Ségolène Royal, invite les personnels de l'Éducation nationale à féminiser systématiquement les métiers et les fonctions.

● Une chancelière, une agente ou une médecin seront admis dès que le

texte sera publié, probablement le 9 juillet.

● Ces nouvelles règles ont pour but d'affirmer « l'égalité entre les femmes et les hommes » et d'« accompagner un mouvement de la société contemporaine dont le caractère inéluctable ne saurait être contesté ».

● L'Académie française, hostile à cette « réforme », doit se réunir cette semaine afin d'étudier les ripostes possibles. Elle pourrait saisir le Conseil constitutionnel ou le Conseil d'Etat.

(L'article de Muriel FRAT, page 36)

Alors que l'Éducation nationale invite à féminiser les fonctions et les titres

La grande colère des Immortels

« Les Académiciens ne se coucheront pas ! » tempête-t-on, quai Conti, où l'on prépare la riposte juridique.

La guerre de la féminisation des noms aura-t-elle lieu ? Alors que l'Éducation nationale incite ses personnels à mettre au féminin les fonctions et les

PAR MURIEL FRAT

titres, l'Académie française envisage de saisir, en riposte, le Conseil d'État ou le Conseil constitutionnel.

A l'origine de cette querelle grammaticale, une circulaire présentée en ce moment à la signature de Claude Allègre, le

ministre de l'Éducation nationale, et Ségolène Royal, le ministre délégué à l'Enseignement scolaire.

Le texte, qui devrait être publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN) du jeudi 9 juillet, est inspiré d'une circulaire vieille de 12 ans, signée par le premier ministre Laurent Fabius. Préconisant la féminisation des métiers, des fonctions, des grades et des titres, elle n'avait rencontré qu'un faible écho. Au point que son successeur à Matignon, Lionel Jospin déplo-

rait, en mars dernier, qu'elle n'ait guère été appliquée. Le chantre de l'égalité hommes-femmes priait alors ses ministres de recourir aux appellations féminines. Il les chargeait de répandre la bonne parole dans leurs services, en attendant les conclusions de l'étude qu'il confiait, dans la foulée, à la commission générale de terminologie et de néologie.

« Démagogie »

Les bons élèves du gouvernement, Claude Allègre et Ségolène Royal, ont donc décidé de prendre la tête de la croisade de la féminisation. Ils expliquent aux destinataires du document, les recteurs, inspecteurs d'académie, présidents d'université et inspecteurs, le but poursuivi : « L'affirmation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la fonction publique vise à accompagner un mouvement de la société contemporaine, dont le caractère inéluctable ne saurait être contesté (...) Nous vous demandons, à chaque fois qu'il s'agit de termes dont le féminin est d'usage courant, d'utiliser l'appellation professionnelle féminine à côté de la forme masculine. »

Un mode d'emploi joint en annexe précise la règle du déterminant féminin à utiliser (la, une, cette) et la façon de féminiser les mots en « e », « eur » (lire encadré). Les enseignants - au-delà des responsables administratifs, ce sont bien sûr les premiers visés - parleront désormais d'une médecin, une ingénieur, une chancelière, une maîtresse de conférence, une professeuse agrégée. De même, ils ne craindront plus d'évoquer une doyenne, une principale de collège, une proviseuse de lycée ou encore une contrôlease de gestion.

Cette féminisation systématique scandalise l'Académie française. Dès hier, Maurice Druon, son secrétaire perpétuel, laissait éclater son indignation : « Depuis quand les ministres s'occupent-ils de la néologie ? Et pourquoi une circulaire est-elle prise avant même que la commission de terminologie consultée par le premier ministre n'ait donné son avis ? » Et l'académicien de démonter les arguments des défenseurs de la féminisation : « On nous cite, comme exemple, la Belgique et le Québec. Mais sait-on que la communauté française belge a produit un décret ridicule

par la personne qui l'exerce est contraire aux principes d'égalité contenus dans la Constitution. Une tentative d'adaptation de l'orthographe avait, il y a quelques années, déclenché les passions. Aujourd'hui, sur la question de la féminisation, tout le monde se couche, la droite se couche. Les académiciens ne se coucheront pas. »

L'académicien Jean Du-tourd prend le dossier moins à cœur : « Cette histoire est un gadget. Ce sont les effets de la polygamie de Jospin qui est entouré de sultanes et qui, pour faire plaisir à son harem, relance une vieille idée. »

Le nouveau code

Voici les modifications contenues en annexe de la circulaire Royal-Allègre.

Les noms masculins terminés par une consonne, à l'exception des mots en « eur », ont soit un féminin identique au masculin - une chef de service, une médecin - soit un féminin en « e » avec éventuellement l'ajout d'un accent ou le redoublement de la dernière consonne : une agente, une chancelière, une doyenne, une principale.

Les autres noms terminés en « eur » ont, si le verbe de base est reconnaissable, un féminin en « euse » : une chercheuse, une contrôlease de gestion. Si le verbe n'est pas reconnaissable, il est recommandé, faute de règle acceptée, d'utiliser un masculin et un féminin identiques : une ingénieur, une professeuse agrégée, une proviseur.

parce que les Flamands en avaient fait autant ? Quant aux Québécois, ils ont pris des mesures comparables par simple démagogie féministe. Ce n'est pas à la France de s'aligner sur la Belgique et le Québec. L'idéologie socialiste tiche la France en l'air, et la langue française en même temps. L'Académie qui est chargée de cette langue va se réunir, cette semaine, pour étudier s'il est possible de saisir le Conseil d'État ou le Conseil constitutionnel. Car l'appropriation d'une fonction

Marc Fumaroli, autre habitué du Quai Conti, dénonce une « confusion nuisible à la langue et à ses lois permanentes. Je ne vois pas en quoi la féminisation des fonctions soit la cause des femmes. Au contraire, elle efface les immenses progrès accomplis dans la conquête des différentes activités. Il s'agit d'un mouvement de mode appelé à disparaître. La langue n'obéit pas à des circulaires, elle finit toujours par reprendre ses droits. »

M. F.

FEMINISATION

Benoîte Groult exulte

La romancière Benoîte Groult, ancienne présidente de la commission de terminologie relative aux activités des femmes, a fait part hier de son « bonheur », après l'annonce de la féminisation des noms de métiers (nos éditions d'hier) par l'Éducation nationale : « C'est comme la fin d'une très longue guerre. J'avais l'impression qu'on n'en sortirait jamais. Il y a une résistance foncière, mais on a tous les grammairiens avec nous, on a le gouvernement, on a les députés socialistes, ça commence à faire du monde face à l'Académie française. »

30 juin 1998, p. 36.

1^{er} juillet 1998, p. 11.

Féminisation

Oui, je suis une femme, non, je n'apprécie pas la féminisation des titres.

Retraitée depuis peu, j'exerçais la fonction de directeur d'hôpital, et l'on m'appelait, bien sûr, Madame le directeur.

Ce n'était pas le titre que voyaient mes interlocuteurs, mais la personne représentant une fonction et assumant des responsabilités propres en tant que telle.

Porter un titre, quel qu'il soit, n'est pas la chose la plus importante : ce qui compte, ce sont les capacités à une fonction, et c'est par ces capacités, que l'on soit homme ou femme, que l'on peut être reconnu. La féminisation des titres marquerait une différence et aurait précisément un résultat inverse à celui prétendument recherché.

Ghislaine BARDOU,
28170 Tremblay-Les-Villages.

Le Figaro, qui s'honore de compter parmi ses éditorialistes les signatures d'éminents académiciens, devrait avoir à cœur de s'engager vigoureusement aux côtés de Maurice Druon dans le combat qu'il ne cesse de mener avec beaucoup de courage, de lucidité et de fierté en vue de défendre « ce chef-d'œuvre en péril de notre patrimoine » qu'est la langue française.

Pourquoi ne pas lancer une grande pétition de soutien « en faveur de la souveraineté de la langue française », puisque certains ont la prétention de remettre en cause une mission d'Etat, confiée il y a 363 ans par le Cardinal Richelieu à l'Académie française, « en vue de conserver et de perfectionner la langue française ».

Jean-Albert LUC,
13620 Carry-le-Rouet.

Caesar non supra grammaticos, disaient les Romains. Par contre, de nos jours, certains gouvernements démocratiques seraient-ils habilités à réglementer la langue de leurs « sujets » ?

Jusqu'à présent, c'était là une prérogative de régimes totalitaires (communistes et national-socialiste en particulier) qui cherchaient par ce moyen à diriger les esprits dans le sens qui leur semblait être le « bon »...

Rudolf LANGNER,
77 694 Kehl (Allemagne).

Polémique sur la féminisation des noms

Philippe de Saint Robert : « L'Académie se trompe de cible »

Le président de l'association de sauvegarde du français critique la position des Immortels, qui se réunissent aujourd'hui.

L'Académie française pourrait décider de saisir, aujourd'hui, le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel en riposte à une circulaire du ministère de l'Education nationale qui incite ses personnels à mettre au féminin les fonctions et les titres. Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie, a fustigé, dans les colonnes du *Figaro* (nos éditions du 30 juin), une « Idéologie socialiste (qui) fiche la France en l'air et la langue française en même temps. » Pour Ségolène Royal, ministre qui préside à la destinée de l'Enseignement scolaire, tout cela fait penser « aux interrogations du Concile de Trente qui se demandait si les femmes avaient une âme ». Philippe de Saint Robert, membre du Haut Conseil de la francophonie et président de l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française, répond au *Figaro*.

LE FIGARO. - Cette querelle « masculin-féminin » prend des allures de bataille rangée. Pourquoi est-ce si difficile de transposer, dans la langue française, le fait que des femmes occupent aujourd'hui des postes qui leur étaient fermés encore hier ?

Philippe de SAINT ROBERT. - Nous vivons sur une conception napoléonienne du « féminin » et de la place de la femme dans la société : c'est une conception infiniment plus fermée que celles de l'Ancien Régime et même du Moyen Age. Ne disait-on pas alors abbé et abbesse ? C'est une question d'habitude. Bien sûr, nous n'allons pas nommer une dame ministre, une « ministresse ». Mais, dans ce cas, l'article « la » peut déterminer le genre. La langue change, évolue. Cela ne signifie pas, pour autant, qu'elle doit aller dans tous les sens. Même si dégager des règles générales en matière de féminisation n'est pas aisé, comme je l'ai constaté lorsque j'étais commissaire général de la langue française entre 1964 et 1967, sous la présidence de Benoitte Groult. La Commission générale de terminologie devra donc se prononcer au cas par cas en évitant un caractère désuet ou ridicule.

- La parité dans la langue



Philippe de Saint Robert : « Nous vivons sur une conception napoléonienne du « féminin » et de la place de la femme dans la société. » (Photo Louis Monnier.)

Jean Dutourd épinglé

Le ministre des Relations avec le Parlement Daniel Vaillant a dénoncé hier les propos de Jean Dutourd contre la féminisation des noms dans l'Education nationale, « qui ne sont à la hauteur ni de l'enjeu ni des personnes en cause ».

L'académicien avait déclaré mardi dans *Le Figaro* que la féminisation des noms était un « gadget » et dénoncé les « effets de la polygamie de Jospin qui est entouré de sultanes et qui, pour faire plaisir à son harem, relance une vieille idée ».

Sans le nommer, M. Vaillant s'est élevé, en marge du compte rendu du Conseil des ministres, contre de telles « comparaisons », « bons mots » et « connotations ».

La veille, le ministre de la Jeunesse et des Sports Marie-George Buffet, sans citer elle non plus M. Dutourd, avait stigmatisé ses « réactions sexistes d'une rare médiocrité ». (AFP.)

française dépasse-t-elle la « simple » question de terminologie.

- On cherche à opposer une pseudo-gauche à une pseudo-droite sans aucune logique. Il y a un présupposé idéologique qui est la satisfaction d'une minorité féministe combattante dans une société qui se communautarise. Mais je ne trouve pas, pour autant, que la logique qu'on lui oppose soit extrêmement solide.

- Vous ne semblez guère sensible aux arguments de l'Académie française.

- Je ne suis pas convaincu par les propos de Maurice Druon qui déclare que « l'appropriation d'une fonction par la personne qui l'exerce est contraire aux principes d'égalité contenus dans la Constitution ». On dit bien « directrice d'école » alors pourquoi pas « directrice de cabinet » ? En affirmant que la langue française est immuable, l'Académie se coince dans la portière. Il ne fallait pas alors se rallier, dans un premier temps, à la réforme de l'orthographe (heureusement abandonnée) qui était autrement plus contestable que ce phénomène de féminisation des métiers. Quand l'Académie était revenue sur ses positions, elle avait déclaré que l'usage consacrerait éventuellement les rectifications proposées. Pour la féminisation, il faut admettre le même principe.

Les Immortels se trompent de cible. Le français est menacé de l'intérieur par l'incursion de mots étrangers, principalement américains. Le gouvernement ne fait rien pour défendre le français dans le monde, les administrations nationales et les entreprises travaillent de plus en plus en anglais. Et cela contrairement à la loi Toubon du 4 août 1991 qui fait obligation à l'administration de ne s'exprimer qu'en français. Depuis un an, il n'y a plus de politique de défense de la langue française. Lorsque Claude Allègre nous invite à ne plus considérer l'anglais - ou plutôt l'américain - comme une langue étrangère, il relègue le français au rang de langue régionale.

Propos recueillis par
Alice SEDAR

2 juillet 1998, p. 9.

Féminisation : l'Académie cherche une riposte

L'Académie française, qui s'est réunie hier, a décidé d'attendre l'avis de la Commission générale de terminologie et de néologie sur la féminisation de certains noms.

● Prenant connaissance, lundi, d'une circulaire de Claude Allègre et Ségolène Royal, Maurice Druon avait menacé de saisir le Conseil d'État ou le Conseil constitutionnel.

● Jusqu'à ce jour, l'Académie française a toujours servi de conseil et d'accompagnement de l'État dans le domaine de la langue.

(L'article
d'Anne MURATORI-PHILIP,
page 36)

Les suites de la querelle autour de la féminisation des mots

L'Académie aime garder sa langue

L'institution, qui avait envisagé de saisir le Conseil d'État ou le Conseil constitutionnel, a décidé hier d'attendre l'avis de la Commission générale de terminologie et de néologie.

La querelle autour de la langue française est relancée. C'est la circulaire de Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, et Ségolène Royal, ministre délégué à l'Enseignement scolaire, qui, en proposant la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres dans l'Éducation nationale, a re-

« adresse personnelle » au président de la République, son protecteur, dans laquelle elle démontrait qu'il « n'apparaît pas que leurs décrets d'attribution contiennent aux ministres la capacité de modifier de leur propre chef la grammaire française et les usages de la langue » (1). Le camp féministe avait riposté en

PAR ANNE MURATORI-PHILIP

lançant le débat au début de cette semaine (nos éditions du 20/21).

Ce texte, qui doit être publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN) du 9 juillet, est la mise en application d'une circulaire du 6 mars du premier ministre, inspirée par celle de son prédécesseur, Laurent Fabius, signée en 1986. L'Académie française, qui avait aussitôt réagi en envisageant de saisir le Conseil d'État ou le Conseil constitutionnel, s'est réunie hier. À l'issue de sa séance hebdomadaire, elle a décidé d'attendre l'avis de la Commission générale de terminologie et de néologie.

L'affaire a éclaté au début de l'année, quand certains ministères féminins du gouvernement Joseph Jégo ont décidé de se faire appeler officiellement « madame la Ministre ». Dès lors, le nom prestigieux de « ministre » allait rejoindre les rangs des mots épicéens - ceux qui appartiennent aux deux genres, comme concierge ou libraire. L'Académie française s'en était émue, faisant parvenir une

déclaration toute compétence à l'Académie française.

Cette querelle, qui survient après celle de la réforme de l'orthographe (1991) et après la bataille sur la loi Toubon relative au bon usage de la langue française (1994), pose aujourd'hui le problème des prérogatives de l'Académie française.

Cette vénérable institution a été créée en 1635, avec pour principale fonction de « donner des règles à notre langue, et la rendre pure, éloquent, et capable de traiter les arts et les sciences ». Elle est tenue de préparer un dictionnaire, une poétique et une rhétorique de la langue française. Les privilèges attachés à cette fonction sont tels que le Parlement, jaloux de ses prérogatives, a refusé pendant deux ans d'enregistrer les lettres patentes qui lui donnaient un statut.

En 1672, Louis XIV la place sous la protection directe du souverain, et la hisse au rang des « cours supérieures ». Après l'éclat de la Révolution, qui supprime toutes les académies et sociétés savantes en



L'Académie française a été créée en 1635 pour « donner des règles à notre langue, et la rendre pure, éloquent, et capable de traiter les arts et les sciences ». (Photo François Bouchot/Le Figaro)

1793, après le purgatoire du Consulat et de l'Empire, qui la noient au sein de l'Institut, l'Académie est rétablie par les ordonnances de 1816 « dans l'intégralité et la plénitude de ses statuts », tout en restant intégrée administrativement à l'Institut de France. Enfin, à l'avènement de la République, elle est directement placée sous la protection du chef de l'État.

Confirmation

Ainsi, depuis 363 ans, l'Académie française entend bien pourvoir sa tâche, qui consiste à « donner et fixer la langue, à en clarifier les difficultés et à en maintenir le caractère et les principes », et à achever la 9^e édition de son dictionnaire, qui sera enrichi de près de 20 000 mots nouveaux. Mais l'article 6 de ses statuts précise aussi : « Aucune proposition étrangère à ces travaux ne pourra, si elle est de quelque importance, être prise en considération que dans une assemblée qui aura été convoquée spécialement pour en délibérer ».

Fondateur de son statut d'organe de décision en matière de langue française, l'Académie française a vu ses pouvoirs confirmés par le décret du 3 juillet 1986, relatif à l'enrichissement de la langue française. Instaurant la Commission générale de terminologie. Ce texte, qui place la Commission de terminologie sous l'autorité de l'Académie, précise dans son

article 9 : « Les lemmes, expressions et dérivations proposées par la Commission générale ne peuvent être publiés au Journal officiel dans l'accord de l'Académie française. Si celle-ci n'a pas formulé d'avis dans un délai de quatre mois à compter de la saisine, son accord est réputé acquis ».

Pour Maurice Druon, son secrétaire perpétuel, l'Académie « est la gardienne de cette partie du patrimoine national intellectuel qui est la langue française ». Et jamais, en trois siècles et demi, elle n'a été désemparée par un gouvernement. Il y a bien eu des tensions. Des menaces ont même pesé sur elle, notamment lorsque François Mitterrand et Jack Lang lui ont opposé une Académie internationale des cultures. Mais elle a tenu bon.

Aujourd'hui, dans cette querelle qui oppose au gouvernement japonais, les uns considèrent qu'il s'agit d'une attaque contre les valeurs morales et le respect des traditions ; les autres un combat dans lequel ils voient dans une pseudo-liberté les aspirations de la modernité. Ce qui est étrange, c'est que l'Académie a toujours servi de conseil et d'accompagnement de l'État dans le domaine de la langue. Pourquoi veut-on subitement changer cette règle du jeu ? Pour servir la langue française, ou pour concrétiser une arrière-pensée politique ?

A. M.-P.

(1) Le Figaro du 9 janvier 1998.

Féminisation

La mesquine vanité de nos dames, ministres et autres, chargées (et non « en charge ») de fonctions dont les noms, jusqu'ici, restaient au masculin serait sans doute satisfaite de la féminisation desdits noms. Mais la ministre, la proviseur, la consule, ont-elles aperçu la réforme grammaticale que leur délire revendicateur devrait, entre autres modifications, entraîner ?

Comment écrirait-on : *M. le ministre Claude Allègre et M^{me} la ministre Ségolène Royal* sont invités (ou invitées ?) à prendre la mesure de leurs fantaisies linguistiques ? La règle du masculin, qui l'emporte sur le féminin dans l'énumération de personnes, d'animaux, de choses de sexes ou de genres différents, sera-t-elle annulée, chacun donnant la préférence au masculin ou au féminin selon son humeur ou ses fantasmes ?

Ginette GUITARD-AUVISTE,
19430 Saint-Bonnet-
les-Tours-de-Merle.

10 juillet 1998, p. 11.

Le bon français

Laideron, tendron, dragon

Dans la circulaire du ministère de l'Éducation sentimentale concernant la féminisation de certains grades, titres ou qualités, on a oublié de mentionner les noms féminins qui commandent le masculin.

PAR JEAN DUTOURD
de l'Académie Française

Par exemple, que vont devenir le laideron et le tendron ? Faudra-t-il dire à présent : une laideronne, une tendronne ? Dans certains romans de 1900, on voit des trottins, jeunes apprenties modistes dont la mission était de faire des courses en ville et qui faisaient rêver les vieux marcheurs. Il n'y a plus guère de

modistes ni, par suite, de trottins. Heureusement pour ces petites car « trottine » n'a pas l'attrait coquin de trottin. Quant à la trottinette elle n'a vraiment rien de romanesque ni de sensuel.

Une honnête femme, qui repousse avec horreur l'idée d'adultère, et jusqu'au flirt, a été de tout temps un « dragon de vertu ». Voilà encore un grand exemple de phallocratie. Une dragonne de vertu s'impose, même si le mot de dragonne désigne un cordon garnissant la poignée d'un sabre.

Comme quoi, avant d'apporter des modifications à une langue, il faut longuement réfléchir. On touche à un mot et dix autres, vingt autres, cent autres s'en trouvent affectés comme dominos qui s'écroulent.

11 juillet 1998, p. 18.

Après le 15 juillet 1998

Féminisation des mots : « Le Figaro » lance le débat

AVEC L'ÉLECTION d'Angela Merkel comme chancelier fédéral de l'Allemagne, la question de la féminisation des fonctions se pose de nouveau. M^{me} le chancelier ou M^{me} la chancelière ? En France, cette querelle dure depuis vingt ans.



Le vocabulaire concernant les activités des femmes a évolué et des centaines de mots nouveaux ont été entérinés par les dictionnaires, provoquant parfois la colère des académiciens et des partisans de l'ancien usage. Prenant acte de cette évolution, *Le Figaro* rouvre le débat et invite ses lecteurs à lui faire part de leur opinion.
Le Figaro Littéraire

8 décembre 2005, p. 1.

Une langue vivante agit et réagit

Une langue n'est pas simplement, comme on le dit pour faire vite, le « reflet » de la société qui la parle ; elle constitue cette société, elle la contient... Les us, les coutumes, les mœurs d'un groupe social cohérent existent d'abord par la langue, ou dans la langue. Le droit, par exemple, n'existe pas en dehors de la langue qui le dit. La notion de *vol*, l'action qui consiste à s'emparer d'un objet qui ne vous « appartient » pas, n'existe que dans le nom « vol », ou l'un de ses affiliés, le *rapt*, la *fauche*. Tournez l'affaire dans tous les sens : sans le mot *vol*, il n'y a que le passage de l'objet des mains de quelqu'un aux mains d'un autre individu – il ne se différencie pas du *don*. C'est pourquoi, incidemment, l'argot ancien, l'argot vral, était la langue du crime. La réalité est dans les mots : *faucher*, *chouraver* approuvent, glorifient l'action vue par le voleur.

Appeler un évêque « Monseigneur » n'est pas qu'une convention arbitraire ou une politesse de sacristie. « Oui, monseigneur », signifie en un mot : « Je suis chrétien et je vous reconnais comme mon guide, mon maître et mon seigneur. Le mot porte en lui l'allégeance à la foi catholique et l'adhésion à une hiérarchie de type médiéval. Dire « Salut, mon vieux » à un évêque annule toute cette relation profonde,

éminemment culturelle, qui n'existe, comme la prière, que dans les mots. Dans les sociétés anciennes illettrées, la langue portait le poids entier des règles de vie, de la morale. « Tel père, tel fils » contient dans un dé à coudre la notion de continuité par l'éducation et par la génétique. C'est le dicton de l'ADN !... Aujourd'hui encore, les mœurs sont dans les mots : *homosexualité* porte en lui l'acceptation de l'acte, alors que *sodomie* et *pédérastie* en portaient le rejet violent. *Pédo* fait plus qu'exprimer le refus social : il est, catégoriquement, le refus. Au contraire, le mot *gay* (c'est sa justification) confère un droit de cité à la relation autrefois taboue – il lui donne même un ton d'allégresse plutôt engageant.

On comprend dès lors que toutes les mutations sociales et intellectuelles aient été non seulement « accompagnées » mais « coproduites » par une évolution de la langue. La Réforme, au XVI^e siècle, avec ses conséquences incalculables sur l'histoire de France, est intimement liée aux changements intervenus dans la langue française à cette époque – langue qui se ressourçait alors dans le grec et le latin. Pour faire image, il est difficile de dire qui est l'œuf et qui est la poule, de Calvin ou de Rabelais... Pareillement, l'abandon des valeurs médiévales chevaleresques, leur pervers-

sion progressive au cours du XIV^e siècle, est imbriqué de façon mystérieuse avec l'abandon de la vieille déclinaison à deux cas de l'ancien français. On glisse dans le moyen français et l'on tombe dans la guerre de Cent Ans, dans la peste et la désolation ! Diderot, *L'Encyclopédie*, la Révolution, sont les enfants d'une langue en mouvement depuis le début du XVII^e siècle.

Comment imaginer que le bouleversement des mœurs et des mentalités ne déclencherait pas les passions et les controverses sur la langue ? La féminisation radicale de notre société, au sein de laquelle les femmes ont pris une place jamais occupée depuis l'âge de pierre, ne créerait aucun remous ? Dans un idiome qui, de surcroît, ne possède pas le genre neutre !... À l'époque de *La Vie de bohème* de Murger, les *étudiantes* étaient des filles légères, des Mimi entretenues qui partageaient provisoirement le garni des futurs notables de province. On a oublié. Les mansardes sont parties avec les plumes d'oie. On oublie tout ! On oubliera un jour qu'il a existé une querelle au sujet de la féminisation des mots. Ce n'est d'ailleurs pas une raison pour cesser de se disputer. Heureusement qu'on se bat ! En France, dès qu'il s'agit de la langue française, même les morts se relèvent la nuit pour monter au créneau !

Féminisation des mots : l'oreille juge aussi la langue

À propos de la féminisation des noms de métier, heureusement que les délicatesses de l'oreille se sont obstinées à garder l'avantage sur la force de la loi.

LES LECTEURS du *Figaro* se souviennent d'échanges assez vifs, dans ces colonnes, entre les partisans de la féminisation des appellations des emplois administratifs et les avocats du viell usage français. C'était au commencement de l'année 1998. Une décision ministérielle prise quelques semaines auparavant avait fait rebondir une ancienne polémique, lancée en 1984 par Yvette Roudy, alors ministre des Droits de la femme. Des dames invitées par Lionel Jospin à siéger en son Conseil avaient exigé d'être appelées « M^{me} la ministre ». Le chef du gouvernement avait accédé à leur requête en donnant à sa décision une tournure officielle.

L'Académie française avait alors pris position par l'intermédiaire d'une « adresse au président de la République » signée par Maurice Druon, secrétaire perpétuel, Hélène Carrère d'Encausse, directeur en exercice, et Hector Bianciotti, chancelier. Dans ce texte, ils rappelaient qu'en français, le genre neutre n'existant pas, le genre masculin est « non marqué » lorsqu'il représente différents éléments relevant de l'un et de l'autre genre. Les féministes pouvaient être apaisées. L'inscription « Aux grands hommes la patrie reconnaissante » qui orne le fronton du Panthéon vaut pour les dames. Dans leur texte, les académiciens rappelaient également que, si l'usage a enregistré des formes féminines telles que « boulangère », « institutrice » et « directrice », la féminisation systématique des noms de métier a quelque chose d'outré et de déplaisant pour l'oreille. Qui donc fera jamais le 10 pour appeler les

L'usage contre la loi, c'est la sagesse même. Nous autres Français avons tendance à trop en attendre du politique, et notamment qu'il arbitre les querelles de langage. Depuis l'édit de Villers-Cotterêts, le français tel qu'on le parle, ou qu'on ne le parle pas, est une affaire d'État. Heureusement que nous avons des romanciers et des poètes pour rêver d'une vie de la langue plus libre et plus spontanée. Il n'y en aura de jamais assez pour nous défendre à la fois des vieux grincheux arc-boutés au « bon usage » et des longues figures employées à faire naître une langue purgée de ses imperfections morales et devenue enfin le médium d'un message « postif ».

L'histoire du XX^e siècle devrait nous avoir guéris de la tentation de conférer une fonction « progressiste » au langage. À ce propos, il semble que George Orwell ait tout dit dans 1984. Ce qui ne vaudrait pas pour autant l'hypothèse « granitique ». La langue vit et le seul juge de cette vie, c'est l'oreille. Il n'y a aucune gêne à appeler M^{me} Gavalda ou M^{me} Nothomb des « écrivaines » à quelque chose d'un jeu de mot lacrimien assez malveillant ; « chirurgienne » ne pose aucun problème, « médecine » s'entend de soi, une confusion ; une « libraire » s'entend de soi, une « libraresse » chiffonne les tympans... Inutile de

souligner que, dans le cas de « gendarmette », la suffixation parasitaire est inépisante... Pris par la patrouille, il faut dire « M^{me} la gendarme » si on veut avoir une chance de s'en tirer. Pourquoi rêver toujours de circulaires publiées au *Bulletin officiel* et ne pas laisser glisser les choses tendrement, sans lenteur ? Il y a des « abbesses » cisterciennes depuis le Moyen Âge, des « directrices » d'école depuis des décennies. Il n'y a aucune raison de priver d'un petit « e » qui ne s'entend pas les *docteurs*, les *provoiseurs*, les *procureurs* et les *députés*. Les poètes s'arrangeront bien pour raccommoquer leurs mètres. Le seul problème, c'est de mettre tout le monde d'accord. Le général de Gaulle considérait qu'un pays où il y avait autant de fromages que de jours de l'année était ingouvernable. Que dire d'un gouvernement où celles-ci veulent se faire appeler M^{me} la Ministre et celles-là tiennent à M^{me} le ministre ? Florence Delay est sans doute ravie de s'entendre appeler « académicienne », mais ce titre froisse Hélène Carrère d'Encausse, le secrétaire perpétuel de l'Académie française.

« On n'arrête pas le progrès », vous répliquera Bébert, au Café du Commerce. Tout le laisse penser, en effet. Nous entrons dans un monde où aux agresseurs se joignent les agresseuses, aux défenseurs, les défenseuses, aux racketteurs, les racketteuses, aux sculpteurs, les sculptrices, aux sabreurs, les sabreuses... Avant qu'une dernière pelletée ne l'enterre, certains se surprendront cependant à regretter le viell usage français, qui voulait qu'à une femme, qu'elle soit bergère ou reine de France, mère supérieure ou tenancière de bozon, « pédégée » d'une multinationale ou ambassadeur plénipotentiaire, toujours on dise : « Madame ».

SEBASTIEN LARQUE

Un siècle de discussions

1907 : Dans *Le Problème du style*, Remy de Gourmont rappelle qu'« électrice » figure déjà sous la plume de Saint-Simon mais raille les prétentions normatives de certaines féministes. « Les mots qui n'ont pas de féminin, c'est que leur féminisation était inutile. Quand il en sera besoin, les féminins se formeront tout seuls, sans qu'il soit besoin de réagir » une élite d'homme et de femmes ».

L'instinct a sur la langue plus de droits que l'intelligence. »

1928 : Dans *La Pensée et la Langue*, le grammairien Ferdinand Brunot prend acte de la

féminisation en cours des noms de métiers qui se sont peu à peu ouverts aux dames.

1984 : Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme, met en place une commission de terminologie « relative au vocabulaire concernant les activités des femmes ».

14 juin 1984 : Dans une déclaration rédigée par Claude Lévi-Strauss et Georges Dumézil, l'Académie française dénonce la féminisation des noms de profession comme un « contresens sur la notion de genre grammatical ».

11 mars 1988 : Quelques semaines avant de quitter Matignon, Laurent Fabius publie une circulaire relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre.

Janvier 1998 : Polémique, dans les colonnes du *Figaro* et du *Monde*, sur l'appellation « Madame la ministre ».

6 mars 1998 : Nouvelle circulaire, signée par Lionel Jospin cette fois-ci, recommandant de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier lorsqu'il s'agit de termes « dont le féminin est par ailleurs d'usage courant ».

8 décembre 2005, p. 1.

Du sage-homme au maïeuticien

SI LA GORGE est le miroir du corps, les yeux ceux de l'âme (voire !), le langage est celui de la société. Quand cette société se féminise, et que les femmes en ouvrent toutes les portes, il est normal, et juste, que le langage se féminise aussi, et que des mots qui ne se déclinaient qu'au masculin changent, pour être plus précis, de genre, sans changer pour autant de sens. Une doctoresse est simplement un docteur qui tient à être reconnu comme femme, et désire le faire savoir. Quoi de plus légitime ? On se gardera bien, en la quittant, de lui dire respectueusement : « *Au revoir, doctoresse !* » Elle pourrait le prendre mal. Mais vous écririez, comme il se doit, *Doctoresse Untel, chef de clinique à l'hôpital X, et non cheffesse, ou pis, cheftaine*, ce qui serait du plus mauvais goût. On voit par là qu'en ce bas monde rien n'est simple, et que nous vivons tous au cœur de contradictions irréductibles.

Quand une société se féminise, les hommes parfois se féminisent aussi, et choisissent, non sans bonheur, des métiers qui étaient, naguère, réservés aux femmes. Il faut alors changer son fusil d'épaule ; et masculiniser les mots. La tâche n'est pas plus simple. Comment nommer cet aimable garçon qui distribue le linge dans une communauté ? Un linge ? Peut-être, puisque lingère n'a pas de masculin. Quant à la sage-femme, à défaut de devenir sage-homme, elle deviendra maïeuticien, ce qui a le mérite de nous rappeler Socrate et sa digne mère. On voit que le meilleur est encore d'inventer. Que dira-t-on d'une femme qui dirige un café. Qu'elle est une cafetière ? Cela est malencontreux ! Mais si on ajoute qu'elle n'emploie que des garçons de café, nous pouvons rêver. Les mots, c'est bien connu, changent la face du monde.

PIERRE MARCABRU

8 décembre 2005, p. 1.



**Féminisation des noms :
nos lecteurs sont contre**

Vos lettres traduisent un refus de toute réforme. Maurice Druon rappelle l'opposition de l'Académie française à la féminisation des noms de métiers, grades et fonctions.

► LE FIGARO ET VOUS. Page 26

29 décembre 2005, p. 1.

2. Le Monde

Avant le 16 décembre 1997

FRANCOPHONIE Querelle franco-belge

Article paru dans l'édition du 25.02.94

Rien ne va plus entre le Quai Conti et la Communauté française de Belgique, appellation ambiguë de l'instance en charge des affaires culturelles des Belges francophones dans le royaume fédéral.

BRUXELLES de notre correspondant

Il y a peu, Eric Tomas, ministre de la culture du gouvernement de la Communauté française de Belgique, signait un décret et un arrêté relatifs à la féminisation de quelque quinze cents noms de métier, fonction, titre ou grade. Désormais, dans l'administration belge, il faut parler de pompière, de cafetière (à ne pas confondre avec l'ustensile), de mineuse (pour le cas où une femme travaillerait dans les rares mines ayant survécu à la crise), de matelote, et même d'entraîneuse, en espérant que personne n'a l'esprit mal tourné dans les équipes sportives.

Du coup, Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, prit sa plus belle plume pour écrire à Jean Tordeur, son homologue de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, une lettre aussitôt publiée par la presse belge : " L'attention de l'Académie française vient d'être attirée sur un décret relatif à la féminisation des noms (...). Nous avons d'ailleurs pu relever récemment, dans un compte rendu du correspondant du Monde à Bruxelles l'expression : la juge (1). L'Académie française considère que cette féminisation est abusive et choquante (...). Le genre dit " masculin " est un genre dit " non marqué ", qui a la capacité de représenter à lui seul les éléments relevant de l'un ou l'autre genre. Lorsque l'on parle des " habitants " d'une ville ou des " juges " d'un tribunal, c'est le genre non marqué qu'on emploie. A l'inverse, le genre " féminin " est un genre marqué. Il institue entre les êtres animés une ségrégation, de sorte que son emploi devrait être soigneusement évité par ceux et celles-là mêmes qui prétendent vouloir abolir toute inégalité professionnelle entre les sexes. "

Un véritable camouflet pour la communauté française de Belgique, qui justifiait ainsi son initiative : " Le décret répond à l'évolution de notre société, où les femmes occupent de plus en plus le terrain professionnel, et permet de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. En effet, l'usage qui consiste à désigner des femmes par un terme masculin leur impose des dénominations qui nient une part importante de leur identité. "

L'affaire est prise très au sérieux par les gazettes et les commentateurs. Les uns sont tentés d'y voir une nouvelle manifestation de " l'impérialisme culturel " des Français, abusifs donneurs de leçons à leurs voisins francophones. D'autres estiment que le ministre Eric Tomas ferait mieux de sévir contre l'invasion de l'anglo-américain à Bruxelles, où les enseignes, la publicité et un certain galimatias commercial paraissent préfigurer dangereusement ce que pourrait être demain la " capitale de l'Europe ". Une brochure publiée récemment par un autre service de la Belgique francophone avertit d'ailleurs : Bruxellois, ton français file à l'anglaise.

25 février 1994.

LE COURRIER DES LECTEURS Au lendemain du sommet de la francophonie, qui s'est achevé le 16 novembre à Hanoï, de nombreux lecteurs ont tenu à s'exprimer sur l'avenir de la langue française. Certains reprochent au *Monde* d'avoir traité d'« ayatollahs », le 14 novembre, ceux qui s'indignent

que Claude Allègre a invité les Français à « cesser de considérer l'anglais comme une langue étrangère ». Nous revenons également sur la féminisation des noms de métier. Nous publions par ailleurs une réponse d'Yves Michaud à la lettre de Jacques Henric parue dans *Le Monde* daté 23-24 novembre.

Madame la ministre...

par Thomas Ferenczi

UNE LECTRICE de Fontaine, dans l'Isère, Françoise Comparat, professeur de mathématiques et militante féministe, nous a adressé, il y a quelques semaines, un dossier par lequel elle souhaite, dit-elle, nous convaincre d'adopter



L'AVIS DU MÉDIATEUR

Fabius, alors premier ministre, avait formulé diverses recommandations, est revenue sur le devant de la scène depuis que les femmes ministres et députées de la nouvelle majorité ont choisi de se faire appeler « Madame la ministre » ou « Madame la députée ».

De nombreux lecteurs n'acceptent pas que *Le Monde* se soit à son tour rallié à cet usage. Ils nous reprochent de céder, par sympathie politique, à la demande des élus de la gauche et nous font observer que nous recourons à des formes grammaticales qui ne sont pas dans les dictionnaires. Ils nous rappellent aussi que, se-

lon les linguistes, la distinction entre le masculin et le féminin ne correspond en rien à une différenciation sexuelle, mais traduit une opposition entre un genre dit non marqué (donc applicable aux deux sexes) et un genre dit marqué. Comme toutes les querelles touchant à l'emploi de la langue française, celle qui porte sur la féminisation des noms suscite des passions fortes et des prises de position véhémentes.

C'est Yvette Roudy, alors ministre délégué(e) chargé(e) des droits de la femme, qui a été à l'initiative de la circulaire du 11 mars 1986 signée par Laurent Fabius. Elle avait créé à cette fin une commission placée sous la présidence de l'écrivain – ou plutôt l'écrivaine – Benoîte Groult. « *Le langage*, avait déclaré M^{me} Roudy, *est sexiste en France.* » Benoîte Groult soulignait dans notre journal, en juillet 1984, face à l'hostilité de l'Académie française, que « *toute langue, pour rester vivante, doit s'adapter aux réalités nouvelles* » et que « *la présence de femmes de plus en plus nombreuses dans des métiers de plus en plus divers est une de ces réalités* ». Ségolène Royal, devenue en 1992 ministre de l'environnement, a continué le combat.

Dans le rapport qu'elle nous a adressé, M^{me} Comparat relève que la « confusion » règne

encore dans les colonnes du *Monde*, où Madeleine Albright se trouve, par exemple, désignée comme « le secrétaire d'Etat » américain alors que les titres des ministres ou parlementaires françaises sont, le plus souvent, féminisés. Elle nous invite donc à adopter une « position de principe », à en informer nos lecteurs et à demander à nos correcteurs de veiller à son application.

Cette recommandation, qui, nous le savons, ne fait pas l'unanimité dans la rédaction du *Monde*, nous paraît relever du bon sens. Son respect permettrait au moins d'éviter les incohérences (ainsi Anne Sinclair est-elle appelée par *Le Monde* directeur général adjoint de TF 1 le 2 juillet et directrice générale adjointe le 25 août) et les bizarreries (« *Le chef de l'Etat, accompagné de son époux* », dans *Le Monde* du 7 septembre). L'hebdomadaire protestant *Réforme* n'hésite pas à appeler « pasteur » une femme pasteur. N'hésitons pas à employer au féminin les mots de « maire », de « ministre », de « juge » ou de « secrétaire », acceptons que notre sécurité soit assurée par des « policières », nos départements gérés par des « conseillères générales » et notre pays dirigé, le jour venu, par une « présidente ».

Lionel Jospin et Jacques Chirac militants du féminisme grammatical

LE PREMIER MINISTRE et le président de la République avaient-ils imaginé les redoutables conséquences de leurs actes pour la sécurité de l'Etat, lorsqu'ils ont décidé, lors du conseil des ministres du mercredi 17 décembre, que les appellations des emplois administratifs devront être féminisées ? La nomination, par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de quatre femmes à des postes supérieurs de l'administration centrale a donné lieu à un échange passionné.

Claude Allègre a regretté que la langue administrative ne suive pas l'évolution de la société, puisqu'une directrice est toujours appelée « directeur » dans les textes officiels. Ses collègues femmes l'ont chaudement approuvé et ont demandé à être appelées « M^{me} la ministre ». C'est alors que Lionel Jospin, appuyé par Jacques Chirac, a décidé que les textes administratifs devraient faire mention de « directrices » et d'« inspectrices ». « *Le secrétariat général du gouvernement a pris acte de cette décision* », a déclaré Catherine Trautmann, porte-parole du gouvernement, à l'issue du conseil.

Las ! Avec quels tourments ! Les services de Jean-Marc Sauvé, secrétaire général du gouvernement, ont passé l'après-midi à se demander quelles conséquences juridiques aurait cet accès de féminisme des plus hautes autorités de l'Etat. Priés d'employer le mot de « directrice » dans les arrêtés de nomination qu'ils sont chargés de préparer, doivent-ils, par souci de cohérence, signer de cette façon les décrets et les arrêtés qui suivront ? Ces gardiens du droit estiment que faire allusion au sexe de l'auteur met en danger la pérennité des textes, qui sont ainsi personnalisés. Ils pensent qu'il convient de désigner leur auteur par sa fonction. Or celle-ci se décline au masculin, ce genre étant générique : une « inspectrice » remplit ainsi une fonction d'« inspecteur ». Accessoirement, les juristes du secrétariat général du gouvernement se demandent quel sera le féminin de « recteur »... Ces graves questions, à la croisée du droit et de la grammaire, devraient les conduire à solliciter les avis du Conseil d'Etat et de la commission de terminologie...

Ce n'est pas la première fois que l'administration résiste aux instructions des hommes po-

litiques. En mars 1986, Laurent Fabius, alors chef du gouvernement, avait fait publier au *Journal officiel* une circulaire imposant « la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », dans les décrets, arrêtés et autres documents administratifs. Elle n'a jamais été appliquée. Cette circulaire, qui reprenait les conclusions de Benoîte Groult, ancienne présidente de la commission de terminologie et célèbre auteur féministe, présentait les règles de féminisation des noms. Elle expliquait notamment que « les noms masculins terminés en "teur" ont, si le "e" appartient au verbe de base, un féminin en "teuse" : une acheteuse... ; si le "e" n'appartient pas au verbe de base, un féminin en "trice" : une animatrice... ». Le « t » n'appartenant pas au verbe « régir », le féminin de « recteur » devrait logiquement être « rectrice »...

Benoîte Groult qualifie de « formidable » la décision prise au conseil des ministres. Elle espère que Lionel Jospin fera vivre des directives qui, depuis onze ans, étaient restées lettre morte.

Rafaële Rivals

LA MEILLEURE MINISTRE

Ségolène Royal, après sa nomination au gouvernement, a déclaré qu'elle voulait être « *perçue dans sa fonction en tant que femme* » et qu'il fallait donc l'appeler Madame la ministre et non plus Madame le ministre. On apprend maintenant que Jacques Chirac et Lionel Jospin, applaudis par Benoîte Groult, militent pour le féminisme grammatical et que les textes officiels mentionneront désormais le sexe des agents (et des agentes?) de l'Etat.

Tout ce qui concourt à l'égalité des sexes est bienvenu. Mais n'est-on pas en train, pour y parvenir, d'aller à l'encontre du but recherché? Si Jean-Pierre Chevènement, ou Charles Pasqua avant lui, avait déclaré: « *Je veux être perçue, dans ma fonction de ministre, en tant qu'homme* » (par opposition à une femme), n'aurait-il pas été ridicule? Si l'on affirme que Ségolène Royal est le meilleur ministre du gouvernement, protestera-t-elle? Pour l'emploi du masculin sans doute, par modestie sûrement. Mais si l'on dit qu'elle est la meilleure ministre, n'ira-t-on pas comprendre qu'elle ne supplante que ses collègues féminines et que les mâles du gouvernement demeurent au-dessus du concours, comme le sont les hommes à l'égard d'une épreuve sportive féminine, aux performances généralement moindres?

On doit certes regretter qu'il n'existe pas, en français, de genre grammatical générique autre que le masculin. Il faut donc en inventer un autre, effectivement *sui generis*. Mais, en attendant, ne serait-il pas sage de s'accommoder du fait qu'un masculin générique peut englober tous les sexes, comme toutes les races? A défaut, ne verra-t-on pas le féminisme grammatical, de conquête en conquête, conduire nos hommes politiques à haranguer, la mondialisation aidant, « les êtres humains et les êtres humaines » et donner ainsi raison à l'ironie décapante de Coluche, qui en appelait aux Belges et aux Belges?

**Pierre Handburger
Auch (Gers)**

AU COURRIER DU « MONDE »

LA MEILLEURE ÉLÈVE DE LA CLASSE

Un de vos lecteurs s'inquiétait, dans *Le Monde* du 27 décembre 1997, de la féminisation des noms de métiers. Prenant pour exemple Ségolène Royal, il affirmait que si l'on disait d'elle qu'elle était la meilleure ministre du gouvernement, on devrait comprendre qu'elle est la meilleure parmi les femmes ministres, et craignait que cela ne soit restrictif.

J'aimerais le rassurer et lui prouver qu'il ne s'agit que d'une question d'habitude et qu'il est grand temps de mettre le vieux machisme au magasin des antiquités. En effet, si je lui dis que sa fille est

la meilleure élève de ma classe, comprendra-t-il qu'elle est la meilleure parmi les filles, ou la meilleure en général? Si vous dites qu'une journaliste est la meilleure de votre rédaction vous n'entendez pas, je suppose, de façon restrictive, parmi les femmes journalistes uniquement. De même pour des noms moins évidents: une avocate ou une directrice peuvent être les meilleures dans leur catégorie sans se croire comparées uniquement à d'autres femmes. A l'avenir, on pourra tout aussi facilement dire un ou une ministre, un ou une juge, comme on dit un ou une élève, un ou une journaliste.

**Danielle Lifshitz-Malka
Paris**

Mauvais genre

par Pierre Georges

A CE MOT, à cet outrage flagrant aux bonnes mœurs et usages, le sang du perpétuel et néanmoins chef de la brigade de répression du banditisme linguistique, vieux lion blanchi sous le lexique, ne fit qu'un tour. Des femmes et non des moindres, des haut et bien placées, des femmes de tête et pourtant bien écervelées, des femmes-ministres avaient osé le pire. Non seulement elles étaient femmes et ministres, mais, comme si cela ne suffisait pas, elles exigeaient que cela se sût ! Elles imposaient, du haut de leur ministère, une pratique étrange et révolutionnaire, celle, carrément odieuse, de se faire appeler « madame la ministre ».

C'était trop. Ras-la-Coupole ! Maurice Druon, donc, convoqua sa garde rapprochée, ses plus fameux lieutenants. A moi, Hélène Carrère d'Encausse, « directeur en exercice ». A moi, Hector Bianciotti, « chancelier ». Le français était en danger, la patrie en émoi. On convint donc qu'il fallait faire quelque chose. Mais quoi ? Ecrire peut-être. Le lieu n'était pas si mal choisi et, après tout, qui peut le plus peut le moins. A l'Académie, on a du temps. Tout son temps. Ou on le prend. L'immortel trio trempa donc sa fureur dans l'encrier, pesa, soupesa ses termes et adressa, en poste restante au *Figaro*, où l'un a son couvert perpétuel, son humble et longue supplique au Protecteur de l'Académie. Un admirable poulet, un cours du matin de français, qui, ce vendredi, commence par cet envoi sublime :

« Monsieur le Président de la République,

L'Académie française a résolu de s'adresser à vous, en tant que son protecteur, pour vous demander votre aide en une affaire qui, dans

les hauteurs de l'Etat, porte atteinte à la langue française.

Il se trouve que certaines des femmes qui ont l'honneur de faire partie de votre gouvernement ont décidé de se faire appeler « madame la ministre » et se désignent de la sorte dans leur correspondance et leurs actes officiels. »

Outrage constitué donc. Et l'explication suivait. Longue. Amusante souvent. Hilarante parfois. Académique toujours. Faute de place ici, on se contentera d'en recommander la lecture à tout ce qui scribouille, ratouille et correctouille au beau et inamovible pays de France.

Retenons simplement deux choses, la règle et l'exception. La règle, c'est que la langue française « ignore le neutre ». Elle n'a pas cela en magasin. Le français ne se connaît que deux « genres ». Un « genre dit masculin ou genre non marqué » et « un genre extensif », qui sert indifféremment. Exemple académique : « Tous les hommes sont mortels, cette ville compte 20 000 habitants ». Voilà bien un genre qui ne préjuge point le sexe des mortels et des habitants. Et puis, autre genre, d'assez mauvais genre, de « genre marqué », le genre féminin qui, « appliqué aux être animés institué entre les sexes une ségrégation ou, à tout le moins, une distinction ».

La règle donc. A appliquer sans faille. Avec ses exceptions. Ne dites pas un souris, un grenouille, un taupé, même aux messieurs du genre. Ne dites pas la ministre, pas même la ministre. Mais dites l'institutrice. Ne dites pas maîtresse à madame le notaire. Maîtresse à madame le maire. Gardesse, gardienne des sceaux, à M^{me} Guigou. Mais dites madame la boulangère, c'est d'usage. Et saluez d'un vibrant « madame l'académicien » Hélène Carrère d'Encausse !

Madame « la » ministre

par Josette Rey-Debove

LES récentes déclarations de trois académiciens (dont une académicienne) prétendent dissocier la personne de la fonction et affirment que l'emploi de « la ministre » met la langue française en péril. Ce texte pourrait faire sourire les grammairiens si l'Académie n'était investie d'une sorte de pouvoir officiel en matière de langue française, pouvoir mythologiquement entretenu par le public.

Pour respecter la langue française, il faut la connaître, et, pour la « défendre » ?, il ne suffit pas d'en faire usage avec un beau brin de plume. La langue est un domaine de la connaissance (et non le moindre), comme la biologie, l'anthropologie ou le droit.

Les trois personnalités qui ont adressé une lettre au président de la République, Jacques Chirac, n'ont aucun titre à imposer leurs vues, pas plus d'ailleurs que, naguère, Claude Lévi-Strauss ou Georges Dumézil pour les mêmes raisons. La preuve en est vite faite à la lecture de cette lettre rendue publique, lettre où la confusion, l'incompétence et la mauvaise foi rivalisent d'arrogance.

« Il n'y a pas de neutre en français », est une assertion qui, généralement, invite les étrangers à retenir l'arbitraire du féminin de mouche et du masculin de moustique. Il n'y a pas de cas non marqué, et les genres sont indépendants de la notion de mâle ou de femelle, sans aucune préférence pour le masculin. Les seuls exemples donnés par l'Académie de ce genre non marqué sont des pluriels (« cette ville compte vingt mille habitants »), cas tout à fait normal.

Mais nul n'affronte le singulier ; car c'est aussi une règle que le genre soit lié au sexe lorsque la forme du

mot le permet : un élève/une élève, un architecte/une architecte, une athlète, une institutrice, une mathématicienne, une présidente.

A quoi sert-il que la langue française soit « une » si elle est manipulée inconsidérément au profit de ses invraisemblances et de ses archaïsmes ?

Pour avoir participé aux travaux sur la féminisation (texte du *Journal officiel* du 11 mars 1986, dont l'Académie ne souffle mot), nous pouvons affirmer que cette règle est appliquée dans 95 % des cas. Se référer aux exceptions comme ingénieur ou professeur est un abus de confiance : le maintien du masculin vient de la difficulté formelle de féminisation et non d'une pseudo-règle de neutralité masculine des fonctions.

Dans la plupart de ces exceptions, c'est la finale du mot, souvenir de son étymologie, qui gêne l'harmonisation du genre et du sexe ; un mannequin, du moyen néerlandais *mannekijn*, et une estafette, de l'italien *staffetta*, montrent cette contradiction. Le genre étymologique est, par ailleurs, la loi générale des noms d'objets (le lit, latin *litus* ; le liquide, latin *liquidus* ; la lumière, latin *luminaria*).

Tous les exemples qui se veulent humoristiques montrent, par la so-

lution apportée, que le problème n'est pas maîtrisé. Ingénieur ne peut donner « ingénieuse » puisqu'on ne saurait « ingénier » comme la danseuse peut danser. La « gardienne » ou « gardeuse des sceaux » n'est nullement nécessaire puisqu'on peut dire « la garde » et qu'il n'existe pas de gardien ou de gardeur des sceaux ! Et personnellement la « pompière » et la « plombière » ne nous dérangent pas plus que la « cuisinière ».

Quant à la « cheftaine », ce mot d'origine anglaise n'est même pas un féminin dans cette langue, alors que « la chef » fonctionne aussi bien que « la prof ».

Rencontrant l'exemple rebattu de l'« ambassadrice », il nous a semblé que les épouses d'ambassadeurs n'exploitaient plus les fonctions de leur mari. L'époque est passée de ce transfert aux épouses « maîtresses », « préfètes » et « pharmaciennes ». Ne pourrait-on utiliser ces mots pour les fonctions réelles des personnes ?

Certes, nous avons toujours rejeté les barbarismes militants du type « docteur », mais la « doctresse » existe, à moins qu'elle ne craigne de perdre sa clientèle masculine conservatrice. La grammaire n'a rien à voir dans tout cela. Entre la grammaire et le prestige de la France à l'étranger, il se passe bien des choses. A quoi sert-il que la langue française soit « une » si elle est manipulée inconsidérément au profit de ses invraisemblances et de ses archaïsmes ? On pourrait ainsi diffuser la dictée de Mérimée dans toute la francophonie. Heureusement, Mérimée a écrit *Carmen*.

Josette Rey-Debove est linguiste, codirectrice de la rédaction des dictionnaires *Le Robert*.

L'art de donner le « la »

par Pierre Georges

DANS la guerre sans merci qui oppose désormais l'Académie française, mère des orthodoxies, à quelques délinquantes de renom sur les bons et mauvais usages du « le » ou du « la », un élément de poids : un lecteur du *Figaro* signale que le mot « *ministra* » existait parfaitement en latin. Au féminin donc, et utilisé par Cicéron lui-même.

En bonne logique, et en bon français, déduit ce lecteur, on pourrait parfaitement dire « *la ministre* ». Et, conclut-il, si l'usage ne le permet pas, c'est plutôt parce que les hommes ont fait le maximum, pendant des siècles, pour que la question ne se pose pas en France. Les femmes ministres, dans notre pays, sont d'une invention récente et diabolique. Hormis une certaine M^{me} Poinso-Chapuis, « *ministra* » en 1947, cette espèce étrange et assexuée n'a fait son apparition de manière plus fréquente que depuis un quart de siècle. La fonction créera-t-elle l'usage ? Aussi sûrement que Ségolène Royal charge contre l'académique forteresse ! Homérique combat !

Pour dire comme le français est une langue étrange. A moins que ce ne soit la conséquence de mœurs étranges. Imaginons un instant que le pays s'offre, un jour, la fantaisie extrême d'élire une femme président(e) de la République. Le pire n'est jamais sûr, mais enfin, cela se peut. Quelle affaire, quelle tempête sous les biches !

Dans le *Figaro* toujours - on pardonnera ce larcin de correspondance -, un autre lecteur donne une idée du tourment qui guette. Prenons, écrit-il, M^{me} Chirac. La vie politique l'a trouvée épouse du président. Donc, en académique français, « *Madame la présidente* ». Mais la vie politique l'a faite égale-

ment, non pas présidente du conseil général de Corrèze, comme l'affirme ce lecteur, mais conseiller général. Donc, en académique langage, « *Madame le conseiller* ». Ainsi M^{me} Jacques Chirac est « *la* » à la cour. Et M^{me} Bernadette Chirac est « *le* » au bourg. Renversons maintenant les rôles. Imaginons une femme élue à la magistrature suprême. Dirait-on de son conjoint « *M. le président* » ? Impossible, puisque l'usage en est réservé, par protocole académique, à l'élu de la nation. On ne dirait rien. Ou simplement « *M. Tartempion* », époux de « *M^{me} le président* » ! Inextricable et vexatoire !

Splendeurs du français ! Par exemple, Lionel Jospin, bien obligé de donner le *la* en cette rentrée d'année un rien chahutée. Comme maître de ballet, au bal des gauches, le malheureux se doit de mettre un peu d'ordre dans le quadrille des valse-hésitations. Il se doit, fonction oblige, de tempérer un peu les ardeurs intempestives d'alliés inconfortables et de soutiens à objectifs variables.

Les services communication de Matignon se sont employés à faire passer, mardi, un beau et fort message. Dans tout ce qui se passe, ce coup de vent social amplifié par des médias désœuvrés lors de la trêve des confiseurs, sachez qu'il y a, en France, « *un pôle de stabilité* », Matignon, « *habité par des gens calmes* », les gens de Matignon. Que cela se dise ! Sur la mer agitée, existe un « *pôle de stabilité* ». Et un gardien fidèle au « *pôle* », comme on l'est au poste, pour garantir qu'il n'y aura « *ni dérapage, ni accélération, ni inflexion, ni virage* ». Qu'en somme, ces « *ni* » multipliés par ces « *ni* » finiront bien, dans l'admirable français de la mathématique politique, par faire un plus !

Académie et misogynie

par Michelle Coquillat

TROIS académiciens français viennent publiquement de faire appel au chef de l'Etat pour qu'il use de son autorité afin de défendre la langue française mise à mal par la féminisation de la fonction de ministre, enfin dévolue à quelques femmes. Elles se font appeler – on ne peut que les en féliciter – « *M^{me} la ministre* ».

Josette Rey-Debove a montré, avec toute sa compétence de linguiste et de grammairienne (votre page Débats du 14 janvier) que l'inquiétude exprimée par l'Académie française n'avait rien à voir avec la grammaire. Pour ceux qui auraient encore des états d'âme sur ce qui leur apparaîtrait comme un barbarisme, « *M^{me} la ministre, M^{me} la garde des sceaux, M^{me} l'académicienne* » sont des formes parfaitement françaises. Il reste à l'Académie à en entériner l'usage, comme c'est son rôle.

Mais puisque l'inquiétude de l'Académie n'est pas due à la grammaire, à quoi peut-on attribuer un sentiment qui justifie qu'elle s'adresse au garant de nos institutions ? C'est que la question de la langue française masque une véritable théorie misogyne. Reprenant la thèse exposée déjà dans un texte de 1984 par l'Académie, texte dû à Georges Dumézil et à Claude Lévi-Strauss, les trois académiciens définissent le masculin comme le genre « non marqué » ou « extensif » et le

féminin comme le genre « marqué ». Cela signifie, en clair, que le masculin, doté ainsi d'une puissance universalisante, a la capacité de représenter à lui seul les deux genres, englobant dès lors tout naturellement le féminin.

Par opposition, le féminin, « non marqué », c'est-à-dire spécifique, est affecté, osent nous affirmer ces étranges doctrinaires, d'une limitation. Il ne renvoie qu'au féminin. Et comme chacun sait, à l'air de dire l'Académie, renvoyer au féminin, c'est renvoyer à rien ou à fort peu de chose.

Comment expliquer autrement cette gronderie condescendante à l'égard de nos femmes ministres que profèrent les trois académiciens : elles iraient, en féminisant leur fonction « à l'encontre de la cause qu'elles croient défendre », qui est « d'affirmer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les fonctions publiques ». Ainsi donc, lorsqu'on choisit le féminin, lorsqu'on affiche une identité de femme, on ne peut être l'égal des hommes dans les fonctions publiques. C'est dire assez que pour être l'égal d'un homme... il faut être un homme et qu'on ne pardonne à une femme d'être une femme que lorsqu'elle consent à se dire homme.

On se demande par quelle aberration le masculin serait le genre non marqué et le féminin le genre marqué. Faut-il donc toujours que l'un soit l'universel quand l'autre est le

spécifique ? Pourquoi le féminin serait-il affecté d'une limitation ? Quelle règle commune, quel décret naturel peuvent bien présider à la mise en place de spéculations aussi ouvertement misogynes ? Ces conceptions n'ont aucun fondement historique. En auraient-elles qu'il faudrait, au nom de la démocratie et de l'égalité, les combattre avec la dernière vigueur.

Il n'y a pas si longtemps que des théories identiques s'attachaient à démontrer l'inégalité fondamentale des races. Les académiciens ont-ils bien conscience qu'en affirmant l'universalité du genre masculin, c'est-à-dire de l'homme, ils justifient le peu de femmes que nous avons en France dans la représentation populaire ? Il y a des années que nous dénonçons cette prétention des misogynes à l'universel qui, les rendant prétendument aptes à représenter à eux seuls les deux sexes, légitime leur seule présence dans les assemblées élues.

La langue, qui est notre première représentation symbolique, façonne une grande partie de notre psychisme et de notre conscience au monde. Comment ne pas comprendre alors le déni de soi que représente pour une femme le fait de vouloir se faire appeler *le ministre, le directeur* ou *l'académicien* ? Comment accepter que certaines d'entre nous puissent admettre sans révolte, comme une loi naturelle devant laquelle on ne peut que s'incliner, ces

visions du monde que l'on a traditionnellement appelées patriarcales et qui exposent, sous des masques différents – ici le masque de la grammaire et de la langue –, la toute-puissance masculine et l'inexistence, le « n'être que... », la « limitation » féminins, comme le professe l'Académie ?

Il y a, bien sûr, dans toute cette affaire des enjeux autres que linguistiques. C'est bien d'un problème de pouvoir qu'il s'agit. Les ministres qui affirment leur identité dans leur fonction le savent bien. On peut d'ailleurs remercier l'Académie d'avoir si clairement dévoilé la finalité de la question de la féminisation des noms de professions et des titres.

En affichant les prétentions masculines au pouvoir que donne l'universel et le mépris dans lequel elle tient le féminin et le genre féminin, elle rappelle aux femmes qu'elles ont une lutte à mener et que les acquis sont fragiles. Elle montre que nous sommes dans une société déséquilibrée où la démocratie se heurte à des bastions de pouvoir séculaires qui, sous couvert de culture, cherchent à maintenir à toute force les inégalités qu'on est tout de même surprises de voir exprimées si librement.

Michelle Coquillat est agrégée de l'université, docteure, écrivaine.

Français de Suisse

Le « romand » dans un savoureux dictionnaire

A l'heure où, à Paris, on s'étripe pour savoir s'il est légitime qu'une femme se fasse appeler madame « la » ministre, on apprend qu'en français on peut se donner du « madame la cheffe », « la procureure » ou « la professeuse ». Il y a belle lurette, en effet, qu'à Genève ou Lausanne les journaux écrivent que Margaret Thatcher était « première ministre ». C'est une des surprises que nous réserve le Dictionnaire suisse romand, que publient les éditions Zoé. Loin de la simple découverte amusée de termes locaux, l'ouvrage nous oblige à constater que, hors de nos frontières, les francophones font parfois preuve d'une salutaire inventivité. Il nous conduit aussi à nous interroger : qu'est-ce que le français ?

Ce dictionnaire n'est que le début d'une vaste opération de coopération internationale. Suivront les publications d'ouvrages de ce type en Belgique, au Québec, ainsi qu'un dictionnaire du français des régions. Le but est de constituer un « Trésor de la langue française », banque de mots qui sera constamment augmentée. Les rédacteurs des dictionnaires travaillent de concert. Aussi, le Dictionnaire suisse romand signale, et c'est une première, les mots que l'on rencontre aussi dans les autres pays francophones ou tout simplement dans les régions françaises voisines de la Suisse, Savoie ou Franche-Comté.

Les auteurs se défendent de promouvoir une langue romande. Leur propos est d'étudier les variations géographiques du français en utilisant exclusivement des exemples datant des années 60 à nos jours. Le dictionnaire rassemble non seulement les mots ou expressions que l'on ne rencontre pas dans le français de référence, mais aussi les termes qui pos-

èdent un sens différent à Neuchâtel et à Paris. L'origine et l'histoire de chaque mot sont relevées. Les exemples sont pris dans le langage courant, dans la littérature et dans la presse, pour examiner toutes les variations de sens possibles. Au fil des pages, on rencontre des termes dialectaux, qui désignent parfois des spécificités helvétiques, comme la « bisse », qui est un canal d'irrigation en bois, des mots empruntés aux autres langues parlées en Suisse, un « neinsager » étant une personne qui s'exprime régulièrement par la négative aux consultations populaires, des néologismes comme le mot « ballon » pour désigner un petit pain, des archaïsmes comme le célèbre « nonante », mais aussi d'ingénieuses innovations, comme « imperdable », plus imagé que notre épingle de sûreté, ou « bancomat », plus pratique que notre distributeur automatique de billets, qui nous donnent de rassurantes nouvelles sur la bonne santé de notre langue.

En Suisse francophone, cet ouvrage pensé pour des bibliothèques est devenu un véritable succès populaire. Les deux premières éditions se sont vendues en quelques semaines. Nos voisins se découvrent une identité, s'apercevant avec amusement que des termes qu'ils utilisent tous les jours n'appartiennent pas au français standard. La presse a plaisamment remarqué que l'écrivain proeuropéen Jacques Mercanton, qui de son vivant allait jusqu'à nier l'existence d'une littérature romande, est de nombreuses fois cité par les auteurs du dictionnaire.

Sylvie Tanette

★ Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain, sous la direction de Pierre Knecht. Editions Zoé, Genève, diffusion en France par Harmonia Mundi, 864 p., 272 F.

IL Y A 50 ANS, DANS Ce Monde

Autour des féminins

SI LES PROBLÈMES de grammaire devaient être plébiscités, l'extension du féminin aux noms de professions récemment exercées par les femmes bénéficierait d'une majorité écrasante, à en juger par le courrier que j'ai reçu. Sans violenter l'usage, il n'est pas interdit de le guider. Pour les mots terminés par un e muet, ce n'est qu'une question d'habitude. Puisque propriétaire, secrétaire et tant d'autres sont des deux genres, pourquoi n'en serait-il pas de même pour ministre ? On me rappelle qu'en 1946 M^{me} Viénot était appelée officiellement la sous-secrétaire d'Etat.

Je suis convaincu que l'avenir ajoutera à député un e muet pour former un féminin normal et nécessaire, et je ne serais pas surpris si ingénieur et professeur, sur le modèle de prieur-prieure, suivaient la même voie. Nous avons accueilli

le féminisme dans les fonctions : il faut l'accepter dans les mots. Pour les masculins encore irréductibles, ce qu'il faut éviter, c'est l'accouplement dans un groupe grammatical de discordances entre substantif et appellatifs, comme madame le docteur, ou, pire encore, la docteur. La langue française offre assez de ressources pour tourner les écueils grammaticaux.

Sait-on que le problème avait intéressé Jules Renard, qui l'avait résolu dans son *Journal* (6 mars 1905) par une boutade de misogynie : « Les femmes cherchent un féminin à auteur : il y a bas-bleu... A moins qu'elles n'aient mieux écrivaine : la rime n'aurait rien d'excessif. » Inutile d'ajouter que le signataire du présent article ne s'associe pas à ces conclusions.

Albert Dauzat
(7 avril 1948.)

LA speakerine *par Pierre Georges*

TOUT respect dû, c'est un peu comme si on allait, ce samedi, à l'enterrement d'une arrière-arrière-grand-mère de province médiatique. Catherine Langeais n'était pourtant pas si vieille qui est morte à soixante-quatorze ans. Mais l'époque et l'accélération du temps télévisuel, l'avaient - comment dire sans offenser ? - cataloguée, hors d'âge, figuré totemique dans la galerie des ancêtres de famille.

Elle était speakerine. Ce qui fut une fonction. Et n'est même plus un mot. Car la fin de la fonction engendra la fin du mot. Alors, c'était quoi, mère-grand, une speakerine ? Une dame de télévision, comme il en est de compagnie. Une ouvreuse de petit écran. Une placuse de programmes et passeuse de mots, pour expliquer, avec des termes aimables, et des mines aimables, une tenue et une coiffure parfaitement aimables et bourgeoises, ce que nous allons voir à la télévision.

Elle faisait la réclame des programmes. Et la pédagogie aussi. Elle était, cette speakerine, la fée télévision et sa madame Loyal. Elle s'installait au salon, dans chaque salon, comme chez elle. Car il n'eût plus manqué, en ce temps-là, que l'objet absolu de la modernité, l'écran ovale ou rond dans un catafalque de bois rectangulaire, avec des boutons chromés comme tableau de bord de Buick, soit ailleurs qu'au salon, magique et cyclopéen symbole du luxe et du progrès !

La télévision trônait. Et ces speakerines en étaient les vestales, les gardiennes des mœurs et des orthodoxies, et déjà les stars. Elles veillaient à tout et tous, veillées des télévisions comme des chaumières. Elles servaient les plats et régentaient les goûts, récitant, avec de suaves in-

tonations et des politesses de convenances, le menu du jour. Menu unique pour chaîne unique, d'ailleurs.

Etant de la télévision française, elles parlaient en français. En bon français, s'entend. Leurs mots annonçaient la couleur du noir et blanc. Si ce qui venait était grave, elles prenaient un ton grave. Si ce qui suivait s'avérait dramatique, elles optaient pour le dramatique. Et elles affichaient la gaieté, avec gaieté, comme l'annonce aux enfants d'une fête ou d'une sortie. Et puis elles veillaient au grain, derrière le rideau rouge.

On s'est longtemps demandé ce que faisaient ces speakerines, hors l'écran, pour tuer le temps. On les savait assignées à sauvetage, en studio, toujours prêtes à parer à la panne d'images ou de son, ou à meubler un enchaînement interminable. Que faisaient-elles ? Des patiences, ou leur interminable tricot de Pénélope ? Elles étaient là en tout cas, fidèles au poste, sentinelles sur leurs gardes.

Des speakerines, il y en eut beaucoup. Et pour tous les goûts. De doctes, de sages et de mères, de compassées, de coquines probablement et d'écervelées aussi, de mignonnes et de modernes, de bafouilleuses parfois et de professorales souvent. Mais aucune n'atteignit jamais à la gloire et à la perfection de Catherine Langeais, sorte de mère tutélaire du genre.

Elle fut, outre ses autres activités, LA speakerine. Comme un dépôt légal à la vidéothèque de nos mémoires, est un temps où la mode faisait paraître les femmes plus âgées qu'elles n'étaient et la télévision plus vieille qu'elle ne s'espérait. C'était hier. C'est-à-dire, aujourd'hui, carrément autrefois.

« Rapporteuse, ça fait cafteuse ! »

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a donné le « la », Désormais, on dira « la députée », et non plus « madame le député ». Ainsi en a décidé son bureau, jeudi 14 mai, au terme d'un long débat. Désormais, on lira, à l'article 19 de l'instruction générale du bureau, que « les noms des députés et des députées sont publiés au Journal officiel », et non, plus seulement les noms de « MM. les députés ». Une belle victoire pour la députée Yvette Roudy (PS, Calvados). Cette militante féministe se souvient de sa colère lorsque, à son arrivée au ministère des droits de la femme, en 1981, son papier à en-tête indiquait « le ministre ». « Je n'ai pas changé de sexe en devenant ministre ! », s'exclame-t-elle, dans les couloirs de l'Assemblée.

Féminiser les titres professionnels est, pour elle, une question d'« identification ». A contrario, les « masculiniser », c'est « une manière de faire disparaître les femmes des lieux de pouvoir », analyse la députée gaulliste Roselyne Bachelot-Narquin (Maine-et-Loire). Finalement, régler cette question en plein débat sur l'exclusion, « c'est pas si futile que ça », sourit-elle. Pourtant, la plupart de ses collègues masculins du RPR mettent un point d'honneur à dire « madame le ». Si elle qualifie cette attitude d'« hystérie », elle ajoute aussitôt qu'elle la comprend : « Lionel Jospin a fait de la féminisation des titres un argument marketing. Dire « la députée », c'est faire le jeu des socialistes », assure-t-elle.

L'idée de la « parité linguistique », l'expression

consacrée des Verts, mûrit lentement. Pourtant la question n'est pas neuve. En 1986, une circulaire de Laurent Fabius, alors premier ministre, demandait de « veiller » à utiliser les règles permettant de féminiser les titres professionnels, que venait d'édicter la commission de terminologie de féminisation. Las, elle ne fut guère appliquée. Lionel Jospin ne manque pas de le souligner dans sa propre circulaire du 6 mars 1998, qui propose d'accélérer « l'évolution en cours », engagée par les femmes « appartenant à l'actuel gouvernement ». L'Assemblée saisit la balle au bond : pour M. Fabius, c'est aussi une belle occasion de marquer la séparation des pouvoirs.

La guerre de la féminisation des titres n'est pas terminée. Jeudi soir, Nicole Catala, vice-présidente de l'Assemblée, a fait son entrée dans l'hémicycle sous un retentissant : « Madame-LE-Président » ! Cette polémique fait « sourire » André Santini (UDF, Hauts-de-Seine), vice-président de l'Assemblée : « Que les femmes se fassent appeler comme elles veulent ! »

Restent des questions techniques. Comment féminiser le mot « rapporteur » ? « Rapporteuse, ça fait cafteuse ! », rejette Yves Cochet, vice-président de l'Assemblée, avec la moue. Un « copain socialiste » de M. Cochet proposerait de féminiser « garde des sceaux » par « gardienne des sottes ».

Clarisse Fabre

Madame la députée veut banaliser sa présence

AU FOND, elles sont ravies de ne plus être des bêtes curieuses. Le succès médiatique des premiers mois finissait par être pesant. Trop de questions sur leurs vies privées. Trop de clichés de leurs enfants dans les journaux. Et la désagréable impression que la télévision ne sélectionne encore que les plus jolies d'entre elles, lorsqu'elle consent à les filmer.

Les soixante-trois femmes de l'Assemblée sont redevenues de simples élues et la banalisation de leur présence leur paraît encore le meilleur signe de l'évolution des mentalités. Elles ont obtenu la féminisation des titres parlementaires. Sous l'impulsion de Laurent Fabius, le bureau de l'Assemblée a décidé, le 14 mai, que les femmes seront appelées « madame la députée », et non plus « madame le député ».

Bien sûr, elles sont loin d'avoir tout conquis. Passé l'exaltation des premiers jours, les députées ont bien dû se rendre à l'évidence : elles restent extrêmement minoritaires dans l'ensemble des groupes parlementaires. A gauche, 42 femmes sur 251 élus siègent au groupe socialistes, 1 sur 6 parmi les écologistes, 5 élues communistes sur 37. A droite, les proportions sont plus édifiantes encore : 5 députées RPR sur 139 et 7 élues UDF sur 109. Pas de quoi menacer le bastion masculin. Elles ne l'ont d'ailleurs pas tenté.

Près de la moitié d'entre elles ont-en-effet « spontanément » opté, dès leur arrivée à l'Assemblée, pour la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Une répartition aussi traditionnelle des tâches a parfois surpris : une seule élue à la commission de la défense, sept à la commission des lois, moins d'une dizaine à celle de la production et des échanges. Il a fallu une volonté toute particulière du groupe socialiste pour que Béatrice Marre (Oise) et Nicole Bricq (Seine-et-Marne) rejoignent finalement, en février, soit sept mois après leur arrivée à l'Assemblée, la commission des finances, où elles demeurent les deux seules femmes.

Conséquence de leurs choix : les députées se retrouvent donc particulièrement en pointe sur tous les sujets traités par une autre femme, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry. L'exclusion, la réforme des allocations familiales, la réduction de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) ont, chaque fois, propulsé face à la ministre de nouvelles élues comme Dominique Gillot (PS, Val-d'Oise) ou Odette Grzegorzka (PS, Aisne).

Convaincues d'être plus « assidues » que les hommes, lors des séances de travail comme dans l'hémicycle, les nouvelles élues ne notent pourtant pas de difficultés particulières dans leurs relations

avec leurs collègues masculins. Mais sans doute faut-il d'abord y voir un effet de leur âge. Car les femmes qui sont arrivées en 1997 à l'Assemblée appartiennent le plus souvent à la génération « post-féministe ». Moins directement revendicatives, elles ont d'abord le souci d'être aussi politiques et aussi performantes que les hommes. Et se distinguent ainsi d'élues plus aguerries qui, à l'instar d'une Yvette Roudy (PS, Calvados) ou d'une Roselyne Bachelot (RPR, Maine-et-Loire), continuent d'afficher une solidarité féminine, au-delà des clivages gauche-droite. Sans doute forgée par des années d'isolement au cœur du club masculin qu'a longtemps été l'Assemblée nationale.

Rle. B.

L'éducation nationale féminise les intitulés de ses titres et fonctions

Article paru dans l'édition du 01.07.98

UNE HUISSIÈRE », « une recteur », « une physicienne », « une maîtresse de conférences », « une professeur agrégée », « une chef de service ». Ainsi parlera-t-on dans l'éducation nationale à compter du 9 juillet, date de publication au Bulletin officiel d'une circulaire signée par Claude Allègre et Ségolène Royal portant sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. « L'affirmation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la fonction publique vise à accompagner un mouvement de la société contemporaine, dont le caractère inéluctable ne saurait être contesté, indique ce texte adressé notamment aux « directrices et directeurs » d'administration centrale, aux « inspectrices et inspecteurs » et à la « doyenne de l'inspection générale ». (...) « L'un des moyens de parvenir à [la suppression de toute discrimination entre les sexes] consiste à féminiser les appellations professionnelles. »

L'éducation nationale est ainsi la première administration à mettre en oeuvre la circulaire signée par Lionel Jospin le 6 mars. Soucieux d'« accélérer l'évolution en cours », le premier ministre avait demandé à la Commission générale de terminologie et de néologie de faire le point sur la question. Sans attendre les conclusions de cette étude, attendue pour la fin 1998, M. Jospin demandait un recours aux appellations féminines « dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant ». Cette démarche est reprise par Ségolène Royal et Claude Allègre qui demandent aux responsables de leur administration d'utiliser le féminin « dans tous les textes et documents émis par [leurs] services ». « TEUR » FAIT « TRICE »

La circulaire publie en annexe les règles de féminisation édictées par un texte de 1986 signé par le premier ministre d'alors, Laurent Fabius, mais jamais appliqué. Ainsi, les noms terminés par un « e » muet ont un masculin et un féminin identiques (une documentaliste ou une architecte). Les noms masculins terminés par une consonne, à l'exception des noms terminés par « eur » ont, soit un féminin identique (« une chef de service », « une médecin »), soit un féminin en « e » (« une chancelière », « une intendante », « une principale »). Quant aux noms terminés en « teur », ils ont « en général » un féminin en « trice » (« une inspectrice », « une programmatrice »). Mais la circulaire cite curieusement « mesdames les recteurs » parmi ses destinataires.

Enfin, les autres noms en « eur » ont un féminin en « euse » « si le verbe de base est reconnaissable » (« une chercheuse », « une contrôleuse de gestion »). Dans les autres cas, « faute de règle acceptée », la circulaire recommande un féminin identique au masculin (« une ingénieur », « une professeur agrégée », « une proviseur »).

La cause de la féminisation des titres et fonctions avait progressé lorsque les femmes du gouvernement Jospin avaient demandé à être nommées « Madame la ministre ». Le 17 décembre 1997, Jacques Chirac et Lionel Jospin avaient décidé que les textes administratifs devaient mentionner le féminin. L'Assemblée nationale leur a emboîté le pas, le 14 mai, en écrivant désormais « députés et députées ».

L'Académie française demeure hostile à cette évolution. En janvier, trois de ses membres ont ainsi fait appel au président de la République, estimant que la féminisation du mot « ministre » « porte atteinte à la langue française ». Dans Le Figaro du 30 juin, Maurice Druon menace de saisir le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel. L'éducation nationale réfute par avance l'argument d'un « usage immémorial » du masculin avancé par l'Académie. Dans un argumentaire cité à l'appui de sa circulaire, l'administration affirme qu'on parlait de « mairesse » au XIIIe siècle, de « commandante en chef » au XVe, et même, en 1701, d'« académicienne ».

PHILIPPE BERNARD

1^{er} juillet 1998.

FAUT-IL féminiser les noms de métiers, de titres et de fonctions, comme le préconise un projet de circulaire du ministère de l'éducation nationale ? Dans un entretien au Monde, Marina Yaguello, professeur de linguistique à l'université Paris-VII, souligne que la France est l'un des derniers pays où la question est débattue avec tant de passion. « Je ne sais pas si la féminisation des mots a un effet de promotion réelle des femmes ou si elle a un effet facilitateur pour accéder aux fonctions nommées, note-t-elle, mais je pense qu'elle est symboliquement importante pour accompagner cette promotion. » Aujourd'hui, 80 % des femmes de 25 à 49 ans ont une activité professionnelle.

MODES DE VIE Une semaine après l'annonce d'un projet de circulaire de Claude Allègre et Ségolène Royal sur la féminisation des noms de métiers dans l'éducation nationale, le

débat se poursuit. ● **POUR MARINA YAGUELLO**, professeur de linguistique, la féminisation des mots est « symboliquement importante pour accompagner la promotion des femmes ». ● **C'**

DÉBAT est la conséquence logique de l'entrée des femmes sur le marché du travail. Entre 25 et 49 ans, 80 % des femmes travaillent. En revanche, les accidents d'effacement à des postes de

responsabilité. ● **ROSELYNE BACHELOT**, députée (RPR), raconte ses difficultés pour imposer, à l'Assemblée nationale, la féminisation des son titre. ● **DEUX ACADEMICIENS**, Maurice

Druon et Jean Dutoit, ont violemment protesté contre cette « violence faite à l'usage ». La Commission générale de terminologie et de néologie se réunira le 8 juillet.

La France est l'un des derniers pays où la féminisation des titres fait débat

Marina Yaguello, professeur de linguistique, rappelle que nous avons besoin de nommer « pour concevoir et intégrer la réalité ». « Je ne sais pas si la féminisation des mots a un effet de promotion réelle des femmes mais la langue montre que l'on est dans la norme »

MARINA YAGUELLO, professeur de linguistique à l'université Paris-VII - Denis-Diderot, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les questions croisées de féminisme et de la linguistique. En 1978, son essai *Les Mots et les femmes* a lancé, en France, le débat sur la féminisation des noms d'agents. Elle vient de publier *Trois fois de l'usage*, aux éditions du Seuil. Une semaine après la présentation du projet de circulaire de Claude Allègre et de Ségolène Royal féminisant les noms de métiers, fonctions, grades ou titres dans l'éducation nationale (*Le Monde* du 1^{er} juillet), elle retrace l'histoire des rapports complexes entre la langue et les mutations sociales.

« L'évolution de notre langue est-elle parallèle à l'évolution de la place des femmes dans la société ?

« Des origines de la langue française jusqu'au XVIII^e siècle inclus, toutes les fonctions étaient féminines. Et cela ne choquait personne. La langue autorisée, de par ses structures morphologiques, la féminisation des noms masculins, sauf dans quelques rares cas. Par le passé, ces ressources linguistiques étaient utilisées : au Moyen Âge, par exemple, un médecin s'appelait un

mière, dont le féminin était *mirresse* ou *mirresse*. Ce qui ne veut pas dire du tout que ces fonctions sociales étaient assurées à l'égalité par les femmes. Les mots *mirresse* ou *mirresse* (comme les mots *colonelle*, *ministresse*, *curiessesse* ou *clergiessesse* existaient pour désigner l'épouse du titulaire de la fonction. Ce qui est étonnant : c'est qu'à partir du XIX^e siècle, lorsque les femmes ont commencé à accéder à certaines de ces fonctions, les ressources de notre langue n'ont plus été utilisées.

« À quel stade cette évolution est-elle due ?

« Les femmes elles-mêmes en sont largement responsables. Pour être traitées d'égal à égal avec les hommes, pour bien montrer qu'elles occupaient la même fonction qu'eux, et surtout pour se distinguer des épouses, elles ont voulu être nommées au masculin. C'est d'ailleurs une position défendue aujourd'hui par un certain nombre d'entre elles. Voilà pourquoi la période charnière du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, qui a vu l'entrée en masse des femmes dans des professions qui leur étaient auparavant fermées, a correspondu à un recul sur le plan linguistique. Les mots *avocate* ou *doctoresse* n'ont pas été

utilisés par les femmes qui en faisaient nouvellement profession. Par ailleurs, l'Académie française, qui a fixé l'usage de la langue à partir du XVII^e siècle, a accompagné ce mouvement en mettant un frein à la création spontanée des féminins. La liberté des locuteurs n'a alors trouvé de plus en plus surveillée.

« Des origines de la langue française jusqu'au XVIII^e siècle inclus, toutes les fonctions étaient féminisées. Et cela ne choquait personne »

« Depuis quand se pose en France la question de la féminisation des noms de métiers ?

« Lorsque mon livre *Les Mots et les femmes* est sorti, il y a vingt ans, la question n'était absolument pas posée en France, alors qu'elle était depuis le début des années 70 aux Etats-Unis. Les lobbies féministes réclamaient une politique volontariste d'aménagement de la langue anglaise, défendant l'idée que cette dernière contenait des éléments sexistes, en parti-

culier dans les dénominations d'agents. Des succès ont vite été obtenus concernant quelques mots symboliques comme *chairman* (président), devenu *chairperson*, ou *chair*, tout simplement. Le débat, par ricochet, a ensuite gagné l'Angletterre. Et les années 70 - la France, comme

« Des origines de la langue française jusqu'au XVIII^e siècle inclus, toutes les fonctions étaient féminisées. Et cela ne choquait personne »

c'est le cas pour tous les mouvements touchant à l'idéologie sociale. Durant le premier septennat de François Mitterrand, une commission présidée par Yvette Roudy a été mise en place, dont les conclusions ont fait l'objet d'une directive en mars 1986, tombée aux oubliettes avec le changement de majorité. Il a fallu attendre plus de dix ans et la circulaire de Lionel Jospin, en mars, pour voir la question révisée. « Comment expliquer-vous la résurgence actuelle du débat ?

« La phase phallique de conquête du pouvoir, où les femmes demandaient avant tout qu'on les traite comme des hommes, est peut-être dépassée... Alors qu'Edith Cresson n'avait pas du tout souhaité être nommée "Madame la ministre", les femmes du gouvernement de Lionel Jospin en ont fait une question de principe. Les Français sont plus facilement prêts qu'il y a dix ans à cette évolution linguistique : la rapidité fulgurante avec laquelle la directive de Lionel Jospin est entrée dans les usages en témoigne. Sans doute parce que les femmes sont de plus en plus nombreuses à occuper ces fonctions désignées au masculin. Sans doute également parce que l'on sent qu'il n'y a pas de relations harmonieuses entre l'état de la société et la représentation qu'en fait la langue. Lorsque la capitale Prieur a été incarquée, et qu'elle s'est trouvée encadrée, les journalistes ont dû déployer des stratégies d'évitement pour ne pas avoir à utiliser « le capitaine » et « encinte » dans la même phrase.

« La féminisation des fonctions jeune-elle, selon vous, un rôle important ?

« On a besoin de nommer pour concevoir et intégrer la réalité. Je ne

sais pas si la féminisation des mots a un effet de promotion réelle des femmes ou si elle a un effet facilitateur pour accéder aux fonctions nommées. Mais je pense qu'elle est symboliquement importante pour accompagner cette promotion. La langue, justement, montre que l'on est dans la norme. Dire "Madame la ministre", c'est aussi faire en sorte que les générations futures considèrent comme allant de soi le fait qu'une femme soit ministre.

« Les autres pays francophones, et nos voisins européens, nous ont-ils devancés ?

« Au Québec, en Belgique ou en Suisse, des décisions ont été prises il y a une dizaine d'années et elles ont très vite été suivies d'effets. Tous ces pays se demandent d'ailleurs pourquoi la féminisation fait encore débat en France : ils ne sont pas soumis à l'influence de l'Académie française, et ils se sentent donc un peu plus libres par rapport à leur langue. Le débat est ouvert partout en Europe de l'Ouest. Mais la France est sans doute l'un des pays européens où le décalage entre la langue et la réalité est le plus grand. »

Propos recueillis par Pascale Krémer

Quai de Conti, la grogne des adversaires de la circulaire « grammaticide »

AFFAIRE D'Etat ou tempête dans un encier ? Les retombées médiatiques du projet de circulaire du ministère de l'éducation nationale sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, ont pris, en moins d'une semaine, une telle ampleur que la question se pose. Le texte à l'origine de la grogne de certains membres de l'Académie française n'a pas été publié et n'est qu'à l'état de projet. Mais l'affaire emprunte déjà des codes de guerre de tranchées entre partisans et adversaires de ce « coup de pouce » à l'évolution de l'usage, qu'appelaient déjà de ses vœux Laurent Fabius, alors premier ministre, dans une circulaire du 11 mars 1986 publiée au *Journal officiel* le 16, soit quelques jours avant que la défaite de la majorité présidentielle n'aboutisse à la première cobaltation.

Cette année, Lionel Jospin a repris la croisade dans une circulaire du 6 mars, symboliquement publiée au *Journal officiel* le 8, pour la Journée internationale des femmes. La circulaire de 1986 « n'a jamais été abrogée mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre », précise le message du premier ministre. Servi par le calendrier, cet épisode a davantage intéressé la presse que les administrations interpellées. En janvier, Le Figaro avait fait écho à la passe d'armes entre Ségolène Royal et l'Académie française sur

ce sujet. Aujourd'hui, c'est encore un « immortel », Jean Dutoit qui, dans *France-Soir*, stigmatise « les sultanes », « hauris du gouvernement » constituant le « harem » de M. Jospin, « moins que tout autre préparé à la polygamie », et réclame « avec insistance des fauves, des calichets, des bijoux adaptés à leur nouveau statut.

La circulaire « grammaticide » du 8 mars, ralliée par Jean Dutoit, annonçait, « pour accélérer l'évolution en cours », une étude confiée à la Commission générale de terminologie et de néologie

« qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones, fera[it] le point sur l'état de la question ». Cette mesure, gage de sérénité, s'accompagnait toutefois d'une consigne, d'une imprudente impatience. « Dès maintenant et sans attendre le résultat des travaux de la commission (...), il convient de recourir aux appellations féminines (...) dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant », suggérait M. Jospin, invitant ses ministres « à diffuser cette pratique dans les

services placés sous [leur] autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à [leur] signature ».

« **ABUS DE POUVOIR** » C'est l'application précipitée de cette consigne par le ministère de l'éducation nationale qui a provoqué la colère du secrétaire perpétuel de l'Académie française, Maurice Druon. L'écrivain, ancien ministre de la culture, parle même de saisir le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel devant cet « abus de pouvoir ». Rien d'aussi radical n'a été sérieusement envi-

sagé lors de la séance hebdomadaire de l'Académie, jeudi 2 juillet. L'auguste assemblée a rappelé sa fidélité à la mission que lui a assignée le cardinal de Richelieu et le respect du cahier des charges qui est le sien : outre établir une poétique, une rhétorique et élaborer un dictionnaire moderne, « donner des règles à notre langue, et la rendre pure, éloquent, et capable de traiter les arts et les sciences ». Et elle s'est naturellement tournée vers le chef de l'Etat, son protecteur. Ce qui rend savoureux d'entendre Jean Dutoit citer Les

Femmes savantes, de Molière - pour rappeler que la grammairie « soit régenter jusqu'aux rois et les fait (...) obéir à ses lois » - et dénoncer une intervention du politique dans le champ de la langue... alors que c'est au nom même de cet interventionnisme qu'est née l'institution et que le président de la République apparaît comme un recours.

« **VIOLENCE FAITE A L'USAGE** » Si chaque académicien a commenté librement la querelle, sa parole n'engageant que lui-même, l'assemblée, elle, n'a, ce 2 juillet, arrêté aucune position collégiale sur la suite à donner à ce que beaucoup considèrent comme une « provocation ». Il s'est aussi trouvé des voix - qui refusent de prendre position publiquement - pour appeler à la trêve des menaces et à une certaine modération. Pour tenter de mettre un terme à cet excès de polémique, plusieurs d'un calendrier bousculé que d'une « violence faite à l'usage » - le seul terrain où l'affaire mérite d'être envisagée étant le débat de société -, la Commission générale de terminologie et de néologie se réunira le 8 juillet.

L'Académie y est, de droit, représentée. Elle préparera le rapport technique que le premier ministre lui a demandé pour l'automne. L'Académie saura alors se souvenir qu'elle n'est pas le juge de paix de la langue, tout juste sa greffière.

A. Ga. Philippe-Jean Catinchi

La croisade de madame la députée de Maine-et-Loire

DÉPUTÉE (RPR) de Maine-et-Loire, vice-présidente du conseil régional des pays de la Loire et conseillère municipale d'Angers, Roselyne Bachelot n'a pas attendu

PORTRAIT
Roselyne Bachelot : « J'ai des dénominations en cohérence avec mes convictions »

le débat sur la féminisation des titres et des fonctions pour décliner ses mandats électifs au féminin. « J'ai des dénominations en cohérence avec mes convictions », explique-t-elle. Je revendique avant tout mon titre de femme. Ses prises de position féministes et sa

croisade pour une égale présence des hommes et des femmes en politique ne datent pas d'hier. « Ce n'est pas un combat que je découvre maintenant et auquel je me rallie derrière Lionel Jospin, précise-t-elle. C'est plutôt Lionel Jospin qui a rejoint des militantes comme nous. »

En octobre 1995, Alain Juppé l'avait nommée « rapporteure » générale de l'Observatoire de la parité, créé pour relancer le débat sur la participation des femmes à la vie publique. Aujourd'hui, Roselyne Bachelot est l'une des rares élues de droite à mener bataille pour la féminisation du champ lexical. « Cela fait des années que j'utilise un titre féminin quand je dois saluer une femme, affirme-t-elle. Et dès que je prends la parole, je distingue toujours les pronoms : je dis

toujours ceux et celles, ils et elles... » A l'Assemblée nationale, ce « temple du machisme », madame la députée ne rate ainsi aucune occasion de passer de la théorie à la pratique, même si elle doit, pour cela, heurter quelques oreilles sensibles.

« **UN GADGET** » « Un jour, au cours d'une explication de vote, j'ai entendu des hurlements derrière mon dos, se souvient-elle. Je venais de m'adresser à Madame Aubry en l'appelant madame la ministre. C'était une vraie meute et j'en ai perdu la fin de ma phrase. » « Mes collègues masculins considèrent que cette mesure est un gadget, poursuit-elle. Ils n'ont sans doute pas tort. Certains pensent même que c'est un coup des socia-

listes pour épater la galerie. Mais je ne leur en veux pas : j'essaie de les convaincre de la nécessité de féminiser les titres. »

De retour dans sa circonscription, Roselyne Bachelot constate pourtant que le débat continue à porter ses fruits. « Les hommes ont peur d'être politiquement incorrects, observe-t-elle. Ils se surveillent plus qu'il y a quelques années, ils prennent des précautions. C'est peut-être un signe de culpabilité tardive, mais maintenant les gens me demandent comment on doit m'appeler. Il faut dire que j'ai la chance d'être la seule femme en vue dans mon département. Je suis un peu un oiseau de paradis, une exception, un alibi pour tout le monde. »

A. Ga. Philippe-Jean Catinchi

La ligne bleue des mots *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

A L'APPROCHE des derniers matches du Mondial, une question vient à l'esprit : quel événement non sportif a été de taille à lui disputer la vedette ? La réponse est flatteuse pour la culture : ni les voyages présidentiels (Clinton en Chine, Chirac en Afrique), ni les « affaires » en tout genre, ni les chiffres du chômage n'ont autant concurrencé la fascination pour le foot que certaines nouvelles touchant le... langage.

A l'heure où l'équipe de France éliminait l'Italie et les Croates, l'Allemagne, l'opinion s'est passionnée pour la loi algérienne excluant de l'usage public toute langue autre que l'arabe, donc le français et, surtout, le berbère - auquel sa fidélité avait valu la mort, quelques jours plus tôt, au chanteur kabyle Lounès Matoub. La même semaine, à Paris, une circulaire ministérielle tranchait de la féminisation des noms de titres et de fonctions, sans trop d'égards pour les consultations engagées par le premier ministre et pour certains avis autorisés. Dans le même temps, un texte rappelait le droit de cité, et d'école, des langues régionales. (Un des avantages des réformes linguistiques, pour les gouvernements, c'est qu'elles ne grèvent pas le budget !)

Ce n'est pas d'hier que le pouvoir politique se préoccupe de la langue comme d'un élément de souveraineté et de cohésion nationale. Le recours obligé au français dans les actes officiels date de l'ordonnance signée en 1539 par François I^{er}, à Villers-Cotterêts. Cette exclusivité a été réaffirmée dans notre Constitution en 1992, et, en 1994, par la loi dite Toubon, notamment destinée à contenir l'invasion des termes étrangers dans la vie administrative et économique - souci dont le législateur algérien pourrait également se prévaloir. L'adaptation de notre langue aux évolutions de la société survivra peut-être au Mondial dans les conversations de vacances, chaque Français ayant son avis sur la question, autant que sur le foot. La vigueur des polémiques et l'abondance du courrier portent témoignage d'une passion grandissante de toute la population pour les formes langagières dont dépendent nos relations avec les autres et avec nous-mêmes.

A quoi tient ce renforcement ? On ne peut négliger qu'il a accompagné un ensemble de phénomènes : l'emprise de l'image à la longue ressentie comme aliénante par rapport au verbe ; l'effacement des frontières territo-

riales par les traités et les satellites ; le déclin du patriotisme de pré carré né des deux dernières guerres ; la fin des affrontements idéologiques liés à la guerre froide ; l'éclipse des valeurs à transmettre aux enfants, et des pouvoirs du citoyen, comparés à sa souveraineté sur les usages verbaux. La langue représente un recours face à ces bouleversements. Elle reste le moyen le plus démocratique et le plus sûr de retrouver le sens perdu d'appartenance à un groupe, de se sentir en charge d'un héritage, d'une mission collective. C'est aussi le meilleur remède à la crispation identitaire exploitée par les nationalismes extrêmes.

Longtemps, l'existence d'un ennemi héréditaire a tenu lieu de ciment national, de raison de vivre, de mourir. Les mots ont pris cette place de lien privilégié avec l'Histoire, le passé, le futur. Tandis que le Mondial rectifiait les domaines respectifs du chauvinisme et du cosmopolitisme, les querelles autour du langage ont redessiné un nouvel horizon immatériel, et peut-être sacré ; après la ligne bleue des Vosges, le tracé à l'encre violette d'une langue aimée, qui nous illustre et nous constitue.

(Cette chronique s'interrompt jusqu'au numéro daté mercredi 1^{er} septembre.)

L'Académie, le féminin et le neutre

S'IL EST une première leçon qui s'impose après la passe d'armes entre plusieurs membres de l'Académie française et le ministère de l'éducation nationale à propos de l'appellation féminisée de certaines fonctions, c'est bien que la langue n'est pas un dépôt sacré. Ou plutôt, qu'elle ne l'est plus : elle est révolue, l'époque où la validité d'un usage se contrôlait seulement dans les dictionnaires de langue et les manuels de grammaire.

Certes, le mythique *Dictionnaire* de l'Académie n'est guère utilisé. La dernière édition complète remonte aux années 30 ; la neuvième mouture ne sera pas achevée avant la fin du siècle. Cette lenteur garantit sans doute sa sagesse à ne pas bousculer les usages. Mais elle creuse toujours plus l'écart entre le français usuel et les « tables de la loi » jadis souhaitées par le cardinal de Richelieu.

D'autres références, *Le Grand Robert de la langue française*, de Paul Robert, Josette Rey-Debove et Alain Rey et *Le Bon Usage* de Maurice Grevisse et André Goosse (Duculot) en tête, sont en

passé de perdre leur rôle ancien d'assurance contre le « fol usage » ou, plus simplement, la créativité dans le langage.

Ce sont souvent les publicitaires qui ont commencé à bousculer la langue, là où l'usage ne l'avait pas encore fait. L'exemple des magasins Carrefour qui nous incitent à « positiver » a, semble-t-il, suffi à forcer le barrage des spécialistes : le mot a fait son apparition dans les dernières éditions du *Petit Robert* (1997), à l'imitation du *Dictionnaire Hachette* (1994). Dans les deux cas, l'emploi du néologisme (le *Robert* en homologue l'apparition vers 1970) est toutefois présenté comme discutable - la formule retenue est : « critiqué ».

N'ayant pas « bénéficié » d'une semblable campagne de lancement, le tout aussi hétérodoxe « criser », plus couramment attesté dans le langage parlé, attend pour l'heure son homologation. Mieux vaut, semble-t-il, séduire les technocrates et les concepteurs de slogans que le public des cités de banlieue. L'anglicisme « Initier », au sens de « prendre l'initiative de », passe plus facilement le filtre des lexicographes que les mots de la rue, dont l'un des seuls recours semble l'expression du rap et la caution de MC Solaar.

Philippe-Jean Catinchi

Lire la suite page 10

L'Académie, le féminin et le neutre

Suite de la première page

La revendication des femmes ministres du cabinet Jospin, reconnue par la circulaire du 6 mars 1998 qui y fait droit, procède de la même logique : donner un coup de pouce à l'usage pour que celui-ci s'impose. Pour paradoxale qu'elle soit, la démarche n'est pas inédite. Elle rappelle le combat pour la parité dans l'hémicycle de l'Assemblée, mené au sein de certains partis en attendant une éventuelle modification du jeu institutionnel pour les scrutins à venir.

Si l'on oublie la polémique assez strictement politique de ce début d'été - anticipation par le ministère de l'éducation des conclusions de la Commission générale de terminologie et de néologie, chargée, « à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones », de faire le point sur l'épineux débat

sur la féminisation de certaines fonctions -, force est de constater que ce chantier linguistique largement ouvert depuis le début du siècle avec la reconnaissance de l'irruption des femmes dans la vie publique, sociale et professionnelle, a trouvé du côté de l'Académie un écho attentif.

Dès la huitième édition de son *Dictionnaire* (1932-1935), l'auguste assemblée avait admis l'usage des néologismes *artisane*, *auditrice*, *aviatrice*, *bûcheronne*, *candidate* et *électrice*, *éditrice*, *factrice* ou *positière*. Même le peu usuel *chauffeuse* (« celle qui conduit une auto ») trouvait alors grâce aux yeux des Immortels ; depuis, le mot qui, reconnaissons-le, ne s'est pas imposé, a été écarté lors de la révision de 1988.

Aussi ne convient-il pas de taxer hâtivement l'Académie de frilosité systématique, même si le rejet de *banquière* et la tardive acceptation de *championne* (1988 encore) surprennent, venant d'un aréopage qui avait su, en accueillant Marguerite Yourcenar dès 1980, démentir - un temps du moins - sa réputation d'inébranlable misogynie.

Reçu sous la Coupole en 1991, le philosophe Michel Serres, qui in-

siste sur la nécessité d'avaliser la réalité sociale sous peine de perdre tout crédit, doit regarder avec plus que de la bienveillance la créativité d'autres littératures francophones, Québec en tête, où l'on compose systématiquement des féminins, inconnus du français « officiel ».

RARE « PANTINE »

Si les plaisants, mais aventureux, « *pantine* » de Huysmans, « *harpagonne* » de Bloy, « *fantassine* » de Colette, sans parler de quelques *forçates*, n'ont guère de chance de survivre, la responsabilité en incombe surtout à la rareté des occurrences susceptibles de les imposer. A cette aune, les directives de Laurent Fabius (1986), Lionel Jospin et Claude Allègre (1998) devraient parvenir à faire triompher leurs vœux, quelle que soit la violence faite ainsi au lent travail de l'usage et l'indignation toute martiale de quelques académiciens.

Reste l'objection du secrétaire perpétuel de l'Académie française, Maurice Druon, ancien ministre de Georges Pompidou et général en chef de l'offensive contre la circulaire cosignée par Claude Allègre et Ségolène Royal. Le neutre existe-t-il en français ?

Pour incongrue qu'elle paraisse,

la question mérite d'être examinée. Il est clair qu'aucun nom commun, aucun adjectif ne propose de forme particulière qui déroge à la seule alternative masculin/féminin. Toutefois, les pronoms acceptent des formes spécifiques pour désigner le non-humain. Opposés aux démonstratifs *celui-ci* ou *celui-là*, à l'interrogatif *qui*, *ceci*, *cela* ou *quoi* attestent une singularité qu'on ne peut méconnaître.

On observe que l'usage a arrêté un accord sur la forme masculine (*Cela est vrai*, *Quoi de neuf ?*), que les spécialistes qualifient alors de « forme indifférenciée ». C'est elle qui commande l'accord des infinitifs, étrangers à la notion de genre (*Travailler c'est trop dur*), comme les propositions conjonctives (*Qu'elle ne soit pas là est inquiétant*). Cet héritage du neutre latin ne peut cependant suffire à établir l'autonomie d'un genre.

Féminisation ou « neutralisation » ? Le débat mérite plus de sérieux que des invectives publiques et d'impensables recours juridiques. Mais, finalement, ce genre de débat est aussi un signe de vitalité : tant que la langue est un enjeu, c'est qu'elle est vivante.

Philippe-Jean Catinchi

12-13 juillet 1998, pp. 1, 10.

Après le 15 juillet 1998

La querelle du neutre

Article paru dans l'édition du 31.07.98

UN bruit court. Il est déclenché par une circulaire qui n'a pas été publiée, que le ministre de l'éducation en personne affirme n'avoir pas signée et dont tout le monde parle et écrit sans que la plupart l'ait jamais lue. Elle imposerait dans l'usage administratif la féminisation d'un certain nombre de titres de fonctions, quand celles-ci, ce qui est de plus en plus souvent le cas, sont exercées par des femmes.

Ce qui a toutes les apparences d'un ballon d'essai a fait mouche. Le Monde daté du 12 juillet, jour de la victoire française au Mondial de football, l'a commenté en première page, sous la plume ironique de Philippe-Jean Catinchi. Les questions de forme, dans le sport comme dans la langue, et cela dans les plus infinis détails de protocole, intéressent en effet et même passionnent les Français. Ils sentent bien que ces questions tiennent à leur raison d'être à la fois commune et singulière.

Il est difficile de se prononcer sur un texte inaccessible. Officielle ou officieuse, cette circulaire homologuerait la féminisation de l'article précédant leur titre que certains ministres-femmes de l'actuel gouvernement ont fait adopter à leurs services et à plusieurs journaux, dont Le Figaro et Le Monde. Mais le même texte (selon ce qu'on en rapporte) irait un peu plus loin : il rendrait obligatoire dans la langue administrative la féminisation de certains substantifs signifiant des fonctions de la vie publique. On devrait dire et écrire désormais « madame la députée » ou « madame la chancelière de l'université ». C'est la rumeur qui le dit. Il semblerait néanmoins que, dans la mystérieuse circulaire, la liste de ces nouvelles titulatures, qui seraient autant de néologismes, reste courte, et surtout incomplète. Ni ministresse, ni gardeuse ou gardienne des sceaux, ni mairesse, ni proviseuse, ni professeuse, ni rectrice, ni sénatrice (ou sénateure, ou sénateuse) ne figureraient dans ce fameux projet de modernisation de la langue.

Nous avons en France une Académie française, traditionnellement investie de la définition du bon usage. Nous avons aussi une commission générale de terminologie, qui travaille en étroite coopération avec l'Académie. On n'imagine pas le gouvernement légiférant sur la grammaire française sans prendre conseil de ce grand corps et de ce comité d'experts. C'est ce qui explique sans doute le caractère très confidentiel de ce texte, mais aussi les fuites abondantes auxquelles il a donné lieu : les auteurs anonymes de la circulaire ont cherché, semble-t-il, à créer pour leur thèse le fait accompli, acculant l'Académie et la commission générale de terminologie, avant même que ladite thèse ait reçu force de loi, à n'avoir de choix qu'entre se soumettre ou se ridiculiser par indignation impuissante.

L'idée d'une telle réforme grammaticale, même du strict point de vue de la cause des femmes, révèle une humeur tout à fait nouvelle en France. Jusqu'à une date récente, l'ambition féminine a visé victorieusement des fonctions au masculin et, aujourd'hui encore, il semble bien que la plupart des femmes qui occupent ces fonctions préfèrent s'entendre appeler Mm le recteur-chancelier ou Mm le professeur de droit que Mm la ceci ou cela.

Pamela Harriman, la première femme « ambassadeur des Etats-Unis » à Paris (et excellente praticienne de notre langue), entrain en fureur quand un malheureux commettait la gaffe de l'appeler « Mm l'ambassadrice ». C'était bien le titre et la fonction au masculin qu'elle exerçait et qu'elle voulait exercer, telles qu'elle en avait été revêtue par le président Clinton, récompensant et justifiant à ses

yeux à elle et pour le public toute une carrière certes on ne peut plus brillante, mais qui s'était déroulée jusque-là dans les coulisses de la grande politique internationale, c'est-à-dire, malgré tout, dans une sphère toute privée. Le titre d'ambassadeur des Etats-Unis en France, porté avant elle par Benjamin Franklin et Thomas Jefferson, la faisait enfin paraître dans la pleine lumière de la scène publique et historique. Il révélait officiellement ce que la chronique lui avait refusé de paraître jusque-là : un homme d'Etat caché sous la femme du monde. Mêler les genres et ignorer la transcendance des titres, ne serait-ce pas affaiblir la subtilité du langage, qui permet aux femmes de tête et de coeur de faire savoir qui, en dernière analyse, elles veulent et peuvent être ?

Le retournement soudain en faveur de la féminisation des titres n'est peut-être qu'une fougade propre à une poignée de ministres-femmes. Emportera-t-il l'adhésion des femmes en général et du public, qui fait l'usage ? Ce n'est pas un oukase gouvernemental qui tranchera, même s'il a été bien préparé avec l'appui de la presse. Mais on ne peut non plus exclure que le public, lui aussi capricieux, suive et entérine cette nouveauté.

En tout cas, le point de vue de Pamela Harriman était, jusqu'ici, généralement adopté par les femmes françaises exerçant des fonctions publiques, et il allait dans le sens de la distinction classique entre genre (grammatical) et sexe. Le français ne connaît que deux genres grammaticaux, le masculin et le féminin ; la répartition de ces deux genres n'a jamais coïncidé avec la division des sexes ; elle est donc bien incapable aujourd'hui de devenir la mesure de l'« état du front » dans la « guerre des sexes ».

Il se trouve que le genre masculin l'emporte en français lorsque deux substantifs, l'un masculin et l'autre féminin, sont en facteur commun, ou lorsqu'il s'agit de déterminer le genre d'un infinitif substantivé. Nul n'y peut voir une preuve d'un quelconque privilège mâle. On est porté, avec les meilleurs grammairiens, à y voir au contraire l'effet d'une double fonction du genre masculin en français. Le jour est du masculin quand il s'oppose à la nuit, mais il est du neutre (et il englobe alors toutes les heures, diurnes et nocturnes) quand il devient un instrument de mesure du temps.

De même, on peut considérer que, si les noms de fonctions dans la vie publique sont en français au masculin, ce n'est pas pour proclamer que leurs titulaires ont été, sont et doivent être exclusivement et à jamais des mâles. Le sexe n'a rien à voir dans la définition grammaticale et juridique de ces rôles publics, par essence dépourvus de caractères sexuels primaires ou secondaires. Les latins les nommaient au neutre : officia. Le français en porte partout la trace en creux. Selon les cas, ces officia peuvent être exercés par des femmes et par des hommes, et il n'est pas absurde de soutenir que la promotion féminine à ces fonctions a été précédée et facilitée par la grammaire française, alors qu'elle a été vivement contrariée par des préjugés qui, eux, n'avaient rien de grammatical. Le ministère des affaires étrangères comme le rectorat de Paris, le secrétariat général du gouvernement ou le Conseil d'Etat sont des entités juridiques impersonnelles et asexuées. On ne fait pas l'amour avec ces corps-là, pas plus qu'avec les titres qui signalent qu'on en est chef ou membre. Leur genre masculin n'a rien de commun avec le sexe qui s'est cru fort. Les féminiser quand leur titulaire est de sexe féminin serait ôter, semble-t-il, à leur titulaires féminins de leur autorité impersonnelle, impartiale et inaccessible au sexual harassment. On quitterait la sphère publique pour s'embarquer dans la sphère privée, ou semi-privée, c'est-à-dire à quelques encablures de la comédie de boulevard.

Il est évident, soit dit en passant, que la question se pose aussi dans les religions et pas seulement la catholique. Dieu et le sacerdoce divin ont-ils un sexe ou bien relèvent-ils d'une catégorie nominalement masculine, mais qui transcende en réalité la distinction humaine des sexes ? Le débat déchire les Eglises protestantes, il oppose judaïsme libéral et judaïsme orthodoxe et, au moins en surface, il est tranché dogmatiquement par les autorités du catholicisme, des Eglises orthodoxes et de l'islam. Dans la France laïque, ni cette dispute ni cette violence théologiques ne devraient avoir de place.

Les titres déjà au féminin que l'on allègue en français et que l'Académie, respectueuse de l'usage, a homologués très volontiers dans son dictionnaire sont ou bien des titres d'Ancien Régime (reine, duchesse, comtesse, marquise, baronne, etc., qui ont encore cours mais qui n'ont aucun statut juridique en République), ou bien des noms de métier : boulangère, lingère, couturière, cigarière, romancière, avocate, aviatrice, voire chauffeuse de taxi, etc., qui n'ont rien de commun avec des fonctions de la vie publique. Ces féminins ne sont pas des exceptions à la règle du neutre, pas plus que le féminin de sentinelle, d'estafette ou de vigie, fonctions volontiers assumées par des mâles sans qu'on puisse accuser leurs titulaires de se travestir.

On est en droit de soutenir que la sexualisation grammaticale des titres de la vie publique ferait disparaître, ou oblitérerait, l'histoire, les effets moraux et le sens proprement politique de la victoire des femmes. Ce qu'elles ont conquis, ce ne sont évidemment pas des métiers, des spécialités sur le marché du travail, qui ont toujours été plus ou moins à leur portée, mais de l'autorité, des responsabilités, du pouvoir. Cela se dit grammaticalement au masculin. Ce n'est pas pour autant, et la preuve en a été faite aujourd'hui à grande échelle, le privilège des mâles. Pour le dire en latin, auctoritas et virga avaient pu, dans la pratique traditionnelle, se croire inséparables ; il est toujours possible de les dissocier nominalement dans la pratique. On voit de plus en plus d'auctoritates incontestées et incontestables, quoique dépourvues de virga (qu'on peut traduire aussi bien par bâton de commandement, au masculin, que par verge, au féminin !).

Maintenant, si l'on veut faire vraiment de la théologie en République et ne pas se contenter d'une petite vague d'humeur, il faut aller jusqu'au bout. Françaises et Français, encore un effort ! La langue et sa grammaire ont donc été, nous dit-on, corrompues dans leurs profondeurs par une immémoriale et immonde sexualisation au profit des mâles ? L'état actuel des genres en français, dont nous avons vu la relative cohérence, et qui a pu fort bien jusqu'ici convenir aux femmes victorieuses, est-il vraiment devenu maintenant insupportable aux femmes triomphantes ? Si c'est le cas, alors de l'audace, de l'audace et encore de l'audace. Faisons notre nuit du 4-Août. Ne nous limitons pas à une réformette timide. Sexualisons à l'envers tous les titres sans exception, privés ou publics, sur deux colonnes. Substituons à la cohérence actuelle une cohérence de revanche. Légalisons sans frémir ces mots que les femmes avaient jusqu'ici refusé avec horreur : notairesse, mairessse, maîtresse de conférences, doctoresse, cheffesse, parce qu'ils riment fâcheusement avec fesse, borgnesse et drôlesse, n'évoquant la duchesse que de très loin. Tranchons entre recteuse, rectrice et rectale. Choisissons entre gardeuse et gardienne, entre proviseuse et proviseure, entre procureuse et procureure, entre ingénieuse et ingénieure. Trouvons un féminin pour juge, pour amiral, pour capitaine. Que les séries soient enfin systématiques. Je ne sais pas si les femmes y trouveront leur compte, mais au moins la logique de l'humeur féminisatrice qui prévaut aujourd'hui en haut lieu ne se sera pas bornée à de petits pas. Elle aura révolutionné et tourneboulé la langue et donné, selon la formule consacrée, l'exemple au monde.

Mais pour l'instant, si exemple il y a, il vient d'outre-Atlantique. C'est, une fois de plus, avec dix ans de retard sur la mère patrie. Le féminisme américain aujourd'hui beaucoup moins fanatique et dogmatique que naguère a porté le politiquement correct à un point tel que la plupart des revues américaines auxquelles on adresse un article en anglais corrigent systématiquement votre texte (même s'il porte sur des faits datant du XIII^e siècle) pour en faire disparaître systématiquement toute trace de prétendu sexisme grammatical. Sur le papier à en-tête du chef de département (chairman) de la plupart des universités américaines, le neutre « chair » a remplacé le sexiste « chairman ».

L'offensive actuelle de féminisation des titres en France est en réalité une imitation timide, tardive, provinciale, coloniale, sur les traces du Canada et de la Wallonie, d'une mode sectaire qui a eu son épice dans les universités des Etats-Unis. Son application à la langue française, dont les structures grammaticales sont moins costaudes que celles de l'anglais, aurait quelque chose de caricatural, et

d'humiliant. A moins de se montrer pour une fois plus royaliste que le roi.

On se retrouve ici face à face avec la contradiction qui rend si pénibles (parce qu'à la fois naïfs et retors) les grands discours sur l'exception française et sur l'Etat, qui seul peut en préserver jalousement le pré carré. Ceux qui claironnent ce noble programme de ligne Maginot sont souvent les mêmes qui se ruent le plus servilement, en pratique, dans l'imitation des modes, moeurs et manières d'une certaine Amérique, la plus bruyante, la plus éphémère, celle dont l'Amérique elle-même s'irrite et se lasse vite, et qu'elle s'amuse de retrouver singée à retardement en France.

Il est surprenant que des esprits qui se veulent de gauche, c'est-à-dire « dans le mouvement » mais tout de même pas n'importe lequel, puissent tenir pour des autorités en matière de langue française, comme le fait imprudemment M. Catinchi, des compagnies commerciales comme Carrefour, dont la « créativité » publicitaire serait à même de briser le prétendu « fascisme » dont parlait en 1977 Roland Barthes dans sa leçon inaugurale au Collège de France, et donc éventuellement l'imaginaire « sexisme », de la langue. Faudra-t-il attendre des initiatives de McDonald's ou de Benetton un « grand soir » de la grammaire française, enregistré par des lexicographes automates, avant d'être canonisé par l'Etat culturel ?

Dans les conversations animées auxquelles cette rumeur d'une éventuelle féminisation des titres a donné lieu un peu partout en France, trois partis, le plus souvent, se sont opposés. Les « pour », qui s'exaltent à l'idée de sexualiser la grammaire française ; les « contre », qui rappellent les distinctions élémentaires qui s'imposent, et les « neutres ». Ceux-là, plutôt favorables in petto au second parti, ne manquent pas de s'écrier, au moment où le débat s'exacerbe : « Cette sottise est regrettable, mais, que voulez-vous, il faut s'y faire, elle va dans le sens de l'époque. »

Dans cette micro-querelle, on voit ainsi se dessiner en miniature les trois attitudes morales qui ont fait de ce siècle en Europe un siècle de fer. Le fanatisme, la vraie modération qui le combat au nom du bon sens, et la neutralité, la neutralité collaboratrice, qui consent à tous les excès démagogiques de droite et de gauche, tour à tour tenus pour « conformes au sens de l'histoire ».

La grammaire française est notre règle du jeu. Ne l'abîmons pas au gré des humeurs de coterie ou des ambitions de lobby. A moins que nous ne soyons résignés, au fond, à voir le français devenir un artificiel créole (on y dirait, comme les deuxième classe « indigènes » dans les romans Banania : « y a bon, ma capitaine »), et la France elle-même une usine de recyclage des modes américaines usagées. La grammaire du français n'est pas immobile. C'est vrai. Elle peut évoluer. C'est évident. Mais cette évolution ne peut être que fille du temps, et de l'usage. Ne la précipitons pas. Le ridicule peut très bien rendre odieux demain ce qui veut passer aujourd'hui pour une fatalité.

PAR MARC FUMAROLI

31 juillet 1998.

Ecrivez donc à Madame « le » ministre et parlez à Madame « la »...

Article paru dans l'édition du 04.12.98

FAUT-IL s'adresser à Elisabeth Guigou en l'appelant LE ministre ou LA ministre de la justice ? Illustrée par de récentes passes d'armes entre Mme Guigou et des députés de l'opposition, la polémique entre partisans et adversaires de la féminisation des titres et fonctions relèverait-elle de l'affaire d'Etat ?

Déjà deux rapports ont été remis au premier ministre, sans susciter de réactions. Ce qui ne manque pas d'irriter Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française et membre de droit de la Commission générale de terminologie et néologie, présidée par le conseiller d'Etat Gabriel de Broglie. Estimant que ladite commission donne plutôt raison aux académiciens hostiles à toute féminisation, il lui paraît urgent de rendre publiques ses conclusions. Il est vrai que Lionel Jospin, sans doute aujourd'hui plus préoccupé de questions autrement essentielles, avait insisté, dans une lettre en date du 19 mars, sur sa volonté de disposer du résultat des travaux de la commission « avant la fin du mois de juin ». Celle-ci a rendu sa copie le 16 octobre. Quelques jours plus tard, le comité d'études de l'Institut national de la Langue française du CNRS (INaLF), dirigé par Bernard Cerquiglini, livrait à son tour ses conclusions. Depuis, silence radio.

Peut-être le contenu même de ces rapports explique-t-il ce curieux mutisme. Digne de Ponce Pilate, le texte de la Commission générale vise avant tout à ne pas prendre de position. Il s'abrite derrière l'unique légitimité de l'usage, seul à trancher « en définitive ». Pas d'« obstacle de principe », donc, à admettre la féminisation des noms de métier et de profession, en revanche « désaccord » et « opposition » s'il s'agit de « désignations de statuts de la fonction publique » et des « noms de fonction dans les textes juridiques ». Au moins reconnaît-on « dans la sphère de la relation privée » la légitimité d'une mise en conformité de l'usage avec le genre naturel du sujet, le féminin, donc, pour une ministre : « Si une personne refuse qu'on l'appelle d'une façon qui ne rende pas compte de sa véritable identité, il n'est pas déraisonnable qu'on en tienne compte. » En un mot, écrivez donc à Madame LE ministre et parlez à Madame LA. Voilà qui fait considérablement avancer la réflexion, n'est-ce pas ?

Le rapport de l'INaLF ne retient pas si aisément « les raisons linguistiques de la valeur générique du masculin » et, partant, le « principe de neutralité des fonctions ». Dans un aperçu historique très argumenté, le comité d'études date le recul de la féminisation - jusque là toute naturelle -, des XVI^e - XVII^e siècles, au moment même où les progrès de l'absolutisme s'appuient sur un contrôle étroit de la langue, dont d'ailleurs la vocation originelle de l'Académie française est l'indice le plus visible. Aussi dénonce-t-il la prétendue neutralité du masculin employé comme visée générique et affirme : « Dérober son sexe derrière le genre adverse, c'est trahir son sexe. »

On a déjà vu, à l'occasion des débats à rebondissements autour de la sempiternelle question de la réforme de l'orthographe combien l'enjeu de toute action publique dans les questions linguistiques était, en France, hautement symbolique. Ici le symbole va au-delà de la langue. Certains hommes peuvent-ils admettre qu'« une » ministre soit « un vrai » ministre ?

PHILIPPE-JEAN CATINCHI

4 décembre 1998.

III. Table des Matières

I. Belgique

1. Le Soir

Avant le 9 juin 1993

« Et le Verbe créa la femme », *Le Soir*, 8 avril 1993, p. 9. p. 3

9 juin 1993 – 21 juillet 1993

TELLIER, D., « Les noms de fonction féminisés par décret ! », *Le Soir*, 10 juin 1993, p. 1.

TELLIER, D., « La langue décorsetée », *Le Soir*, 11 juin 1993, p. 2. p. 4

Courrier des lecteurs, « Langage : la féminisation des noms de fonction suscite déjà de premiers commentaires. Y alternent bon sens et ironie », *Le Soir*, 17 juin 1993, p. 2. p. 5

Courrier des lecteurs, « Langue française : tant l'origine des mots que leur évolution suscitent des remarques », *Le Soir*, 13 juillet 1993, p. 2. p. 6

Après le 21 juillet 1993

WEBER, G., « Quand Toine Culot corrige Voltaire », *Le Soir*, 30 Août 1993, p. 2. P. 7

WILMET, M., « Quand Pestiaux se prend pour Voltaire », *Le Soir*, 10 décembre 1993, p. 2. p. 8

2 février 1994 – 2 juin 1994

MAURY, P., « Les noms de profession au féminin. C'est officiel : une femme vaut un homme ! », *Le Soir*, 3 février 1994, p. 13. p. 9

MAURY, P., « La féminisation des noms de métier en question. L'Académie parle à l'Académie », *Le Soir*, 16 février 1994, p. 7

MAURY, P., « Le feuilleton de la féminisation des noms de métier rebondit. L'Académie répond à l'Académie », *Le Soir*, 18 février 1994, p. 10 p. 10

« Langage et femmes d'Europe », *Le Soir*, 23 février 1994, p. 7 p. 11

Courrier des lecteurs, « Langage : féminiser les noms de métier, de fonction, etc. ? Les avis sont partagés », *Le Soir*, 24 février 1994, p. 2. p. 12

MAURY, P., « Le français fait de la résistance : "Too much", c'est trop ! », *Le Soir*, 25 février 1994, p. 12. p. 13

FRANCARD, M., « Du provincialisme linguistique », *Le Soir*, 5-6 mars 1994, p. 2. p. 14

Courrier des lecteurs, « Langue française : encore des commentaires sur la féminisation des noms de métier, fonction, etc. », *Le Soir*, 7 mars 1994, p. 2. p. 15

CLEANTE, « En bons termes », *Le Soir*, 14 mars 1994, p. 20. p. 16

Courrier des lecteurs, « Langue française : encore des réactions à propos de la féminisation des noms de fonction et d'une récente « Carte blanche » traitant du sujet », *Le Soir*, 15 mars 1994, p. 2. p. 17

CANTRAINED, P., « Féminisation : les locuteurs locataires de leur langue », *Le Soir*, 28 mars 1994, p. 2. p. 18

Courrier des lecteurs, « Féminisation des noms de fonction : plusieurs réactions à la p. 20
carte blanche de Philippe Cantraine (« Le Soir » du 28 mars). À suivre. », *Le Soir*, 6 avril
1994, p. 2.

Courrier des lecteurs, « Féminisation des noms de fonction : suite des réactions à la p. 21
Carte Blanche de Philippe Cantraine (« Le Soir » du 28 mars) », *Le Soir*, 7 avril 1994, p.
2.

Après le 2 juin 1994

M. G., « La féminisation des noms de métier. En France aussi on devra dire “madame p. 22
la secrétaire” », *Le Soir*, 10 mars 1998, p. 9.

MESKENS, J., « Femme j’écris ton nom au féminin », *Le Soir*, 2 août 1999, p. 1. p. 23

DEFFET, E., « Une voyelle qui fait parler d’elle », *Le Soir*, 6-7 mars 2004, p. 12. p. 24

2. La Libre Belgique

9 juin 1993 – 21 juillet 1993

VAUTE, P., « Les noms de métiers bientôt au féminin ? », *La Libre Belgique*, 10 juin 1993, p. 25
pp. 1, 3.

VAUTE, P., « Les mots et la loi », *La Libre Belgique*, 11 juin 1993, p. 3. p. 26

« Pourquoi pas des... Écolotes ? », *La Libre Belgique*, 18 juin 1993, p. 3. p. 27

2 février 1994 – 2 juin 1994

« Noms de métier au féminin », *La Libre Belgique*, 3 février 1994, p. 22. p. 28

MOUTON, O., « Une féminisation peu souhaitable », *La Libre Belgique*, 15 février 1994, p. 1. p. 29

MOUTON, O., « Réponse de l’Académie belge », *La Libre Belgique*, 17 février 1994, p. 23. p. 30

MOUTON, O., « Appel au dialogue sur la table des mots », *La Libre Belgique*, 19-20
février 1994, p. 21.

SWENNEN, R., « Réforme incongrue », *La Libre Belgique*, 22 février 1994, pp. 1, 28. p. 31

SALMON, J., « Le décret “la pompière” », *La Libre Belgique*, 24 février 1994, p. 23. p. 32

ROELANDTS, C., « Non, nous ne parlerons pas belge », *La Libre Belgique*, 25 février 1994, p. 33
p. 23.

FRANCK, J., « Et on devrait les appeler... matelotes ? », Libre-propos, *La Libre Belgique*, p. 34
26-27 février 1994, pp. 1, 3.

GERSON, M., « M. Swennen a bien raison », *La Libre Belgique*, 28 février 1994, p. 27. p. 35

« Comment féminiser le mot fonctionnaire ? », *La Libre Belgique*, 2 mars 1994, p. 10.

GHISTE, Y., « Les décisions incongrues », *La Libre Belgique*, 2 mars 1994, p. 21. p. 36

KERVYN, H., « Nous, on a... de la culture », *La Libre Belgique*, 3 mars 1994, p. 19. p. 37

DE PENARANDA, C., « Harassement textuel », Libre-propos, *La Libre Belgique*, 5-6 mars 1994, p. 12. p. 38

JOURET, E., « Ce fameux décret fumeux », Libre-propos, *La Libre Belgique*, 5-6 mars
1994, p. 12.

LEFEBVRE, P., « De quoi se mêle la ministresse ? », Libre-propos, *La Libre Belgique*, 5-6
mars 1994, p.12.

ROUSSEAUX, F. G., « Des avis d’hommes », Libre-propos, *La Libre Belgique*, 5-6 mars
1994, p.12.

FRAITURE, P., « Les féminins en français », *La Libre Belgique*, 7 mars 1993, p. 25. p. 39

- GOOSSE, A., « Féminisation : il faut raison garder », *La Libre Belgique*, 9 mars 1994, pp. p. 40
1, 22.
- HUYGENS, A., « Une bonne réforme », Libre-propos, *La Libre Belgique*, 19-20 mars
1994, p.12.
- NUTENS, N., « Une initiative unilatérale et mesquine », Libre-propos, *La Libre Belgique*, p. 41
19-20 mars 1994, p. 12.
- LUCAS, G., « Féminisme et langage », *La Libre Belgique*, 30 mars 1994, p. 19. p. 42
- KLINKENBERG, J.-M., « À qui appartient la langue ? », Libre-propos, *La Libre Belgique*, 2-
3-4 avril 1994, p.10.
- M., Fr., « Des métiers au féminin ? », *La Libre Belgique*, 23-24 avril 1994, p.24. p. 43

Après le 2 juin 1994

- MUNDSCHAU, L., « “Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes” », *La* p. 44
Libre Belgique, 18 juillet 2005, p. 3.

II. France

1. Le Figaro

16 décembre 1997 – 15 juillet 1998

- « L’Académie veut laisser les ministres au masculin », *Le Figaro*, 9 janvier 1998, pp. 1, 25. p. 45
- Courrier des lecteurs, « “La” ministre », *Le Figaro*, 14 janvier 1998, p.1. p. 47
- FRIANG, B., « Mme “la” Ministre... », *Le Figaro*, 15 janvier 1998, p. 2. p. 48
- Courrier des lecteurs, « “La” ministre », *Le Figaro*, 15 janvier 1998, p. 2. p. 49
- Courrier des lecteurs, « Futilités », *Le Figaro*, 19 janvier 1998, p. 8. p. 50
- PIVOT, B., « Le mot de la semaine : le sexe des mots », *Le Figaro littéraire*, 22 janvier
1998, p. 2.
- H. S. H., « Rubrique : Comment appeler Mmes les ministres ? », *Le Figaro littéraire*, 22 p. 51
janvier 1998, p. 8.
- DUNETON, C., « Les épïcènes à l’avant-scène », *Le Figaro littéraire*, 22 janvier 1998, p. 8.
- Courrier des lecteurs, « “La” ministre », *Le Figaro*, 26 janvier 1998, p. 2. p. 52
- BOITEUX, M., « “le”, “la” ministre, chacun, chacune son tour », *Le Figaro*, 27 janvier
1998, p. 2.
- « Maurice Druon corrige Ségolène Royal », *Le Figaro*, 10 février 1998, p. 1. p. 53
- DRUON, M., « Le bon français : Ministère et orthographe », *Le Figaro*, 10 février 1998, p.
38.
- CAPELOVICI, J., « Le bon français : armée, genre et sexe », *Le Figaro*, 18 février 1998, p. p. 54
22.
- DUNETON, C., « Le plaisir des mots : l’amour du neutre », *Le Figaro littéraire*, 26 février p. 55
1998, p. 2.
- Courrier des lecteurs, « Féministes », *Le Figaro*, 6 mars 1998, p. 2.
- DRUON, M., « Le bon français : pour les droits du “person” », *Le Figaro*, 6 mars 1998, p. p. 56
20.
- HELIOT, A., « Manifestation à Paris : petite mobilisation », *Le Figaro*, 9 mars 1998, p. 10. p. 57
- HELIOT, A., « Jospin défie l’Académie française », *Le Figaro*, 9 mars 1998, pp. 1, 38. p. 58
- FAIZANT, J., caricature, *Le Figaro*, 10 mars 1998, p. 1. p. 59
- G. G., « Hérésie sémantique », *Le Figaro*, 12 mars 1998, p. 1.

- Courrier des lecteurs, « féminisation », *Le Figaro*, 12 mars 1998, p. 1. p. 51
- ASTRUC, A., « Le bon français : des souris et des ministres », *Le Figaro*, 18 mai 1998, p. 32.
- LECONTE, B., « Le bon français : Votre Majesté est bien bonne », *Le Figaro*, 3 juin 1998, p. 61 p. 26.
- CAPELOVICI, J., « Le bon français : Déviances inquiétantes », *Le Figaro*, 8 juin 1998, p. 62 p. 32.
- FRAT, M., « La féminisation des titres gagne l'Éducation nationale », *Le Figaro*, 30 juin 1998, p. 63 p. 1.
- FRAT, M., « La grande colère des Immortels », *Le Figaro*, 30 juin 1998, p. 36. p. 64
- « Féminisation : Benoîte Groult exulte », *Le Figaro*, 1^{er} juillet 1998, p. 11.
- Courrier des lecteurs, « Féminisation », *Le Figaro*, 2 juillet 1998, p. 2. p. 65
- SEDAR, A., « Philippe de Saint Robert : "L'Académie se trompe de cible" », *Le Figaro*, 2 juillet 1998, p. 9. p. 66
- MURATORI-PHILIP, A., « Féminisation : l'Académie cherche une riposte », *Le Figaro*, 3 juillet 1998, p. 1. p. 67
- MURATORI-PHILIP, A., « L'Académie aime garder sa langue », *Le Figaro*, 3 juillet 1998, p. 36.
- Courrier des lecteurs, « Féminisation », *Le Figaro*, 10 juillet 1998, p. 11. p. 68
- DUTOURD, J., « Le bon français : laideron, tendron, dragon », *Le Figaro*, 11 juillet 1998, p. 18.

Après le 15 juillet 1998

- « Féminisation des mots : "Le Figaro" lance le débat », *Le Figaro littéraire*, 8 décembre 2005, p. 1. p. 69
- DUNETON, C., « Une langue vivante agit et réagit », *Le Figaro littéraire*, 8 décembre 2005, p. 1. p. 70
- LAPAQUE, S., « Féminisation des mots : l'oreille juge aussi la langue », *Le Figaro littéraire*, 8 décembre 2005, p. 4.
- MERLE, P., « Ces mannequines aux airs de gladiatrices », *Le Figaro littéraire*, 8 décembre 2005, p. 4. p. 71
- AÏSSAOUI, M., « Comment les dictionnaires se mettent à jour », *Le Figaro littéraire*, 8 décembre 2005, p. 4.
- MARTIN, A., « Dans la presse, le féminin s'impose », *Le Figaro littéraire*, 8 décembre 2005, p. 5.
- MARCABRU, P., « Du sage-homme au maïeuticien », *Le Figaro littéraire*, 8 décembre 2005, p. 5. p. 72
- « Féminisation des noms : nos lecteurs sont contre », *Le Figaro*, 29 décembre 2005, p. 1.
- DRUON, M., « Non à une langue défigurée », *Le Figaro*, 29 décembre 2005, p. 26. p. 73
- Les réactions de nos lecteurs, *Le Figaro*, 29 décembre 2005, p. 26.

2. Le Monde

Avant le 16 décembre 1997

- DE LA GUERIVIERE, J., « Querelle franco-belge », *Le Monde*, 25 février 1994. p. 74
- FERENCZI, T., « Madame la ministre... », *Le Monde*, 30 novembre 1997, p. 15. p. 75

16 décembre 1997 – 15 juillet 1998

- RIVAIS, R., « Lionel Jospin et Jacques Chirac militants du féminisme grammatical », *Le Monde*, 19 décembre 1997, p. 1. p. 76
- Courrier des lecteurs, « La meilleure ministre », *Le Monde*, 27 décembre 1997, p. 9. p. 77
- LIFSHITZ-MALKA, D., « La meilleure élève de la classe », *Le Monde*, 9 janvier 1998, p. 14.
- GEORGES, P., « Mauvais genre », *Le Monde*, 10 janvier 1998, p. 31. p. 78
- REY-DEBOVE, J., « Madame “la” ministre », *Le Monde*, 14 janvier 1998, p. 16. p. 79
- GEORGES, P., « L’art de donner le “la” », *Le Monde*, 15 janvier 1998, p. 32. p. 80
- COQUILLAT, M., « Académie et misogynie », *Le Monde*, 20 janvier 1998, p. 15. p. 81
- TANETTE, S., « Français de Suisse », *Le Monde*, 13 mars 1998, p. 17. p. 82
- DAUZAT, A., « Autour des féminins », *Le Monde*, 7 avril 1998, p. 15. p. 83
- GEORGES, P., « LA speakerine », *Le Monde*, 26-27 avril 1998, p. 28. p. 84
- FABRE, C., « Rapporteuse, ça fait cafteuse ! », *Le Monde*, 15 mai 1998, p. 2. p. 85
- BACQUE, R., « Madame la députée veut banaliser sa présence », *Le Monde*, 2 juin 1998, p. 6. p. 86
- BERNARD, P., « L’éducation nationale féminise les intitulés de ses titres et fonctions », *Le Monde*, 1^{er} juillet 1998. p. 87
- KREMER, P., « La France est l’un des derniers pays où la féminisation des titres fait débat », *Le Monde*, 7 juillet 1998, pp. 1, 8. p. 88
- CATINCHI, P.-J., « Quai de Conti, la grogne des adversaires de la circulaire “grammaticide” », *Le Monde*, 7 juillet 1998, p. 8.
- GARCIA, A., « La croisade de madame la députée de Maine-et-Loire », *Le Monde*, 7 juillet 1998, p. 8.
- POIROT-DELPECH, B., « La ligne bleue des mots », *Le Monde*, 8 juillet 1998, p. 12. P. 89
- CATINCHI, P.-J., « L’Académie, le féminin et le neutre », *Le Monde*, 12-13 juillet 1998, pp. 1, 10. p. 90

Après le 15 juillet 1998

- FUMAROLI, M., « La querelle du neutre », *Le Monde*, 31 juillet 1998. p. 91
- CATINCHI, P.-J., « Ecrivez donc à Madame “le” ministre et parlez à Madame “la”... », *Le Monde*, 4 décembre 1998. p. 95

III. Table des Matières

p. 96